

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

16 NOVEMBRE 2016

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Rapports d'activité des
syndicats
intercommunaux**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 17 novembre 2016
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 17 novembre 2016
et qu'il est donc exécutoire.

Le 17 novembre 2016

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRANQUETTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille seize, le 16 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 9 novembre deux mille seize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIoux, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame CERIGHELLI, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur AUDURIER
Madame TEA à Madame de CIDRAC
Madame LIBESKIND à Madame HABERT-DUPUIS
Madame LANGE à Monsieur LAMY
Madame DUMONT à Madame GOMMIER

Etait absente :

Madame NASRI

Secrétaire de séance :

Monsieur PETROVIC

OBJET : RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

RAPPORTEUR : Madame ANDRE (SIVOM) – Monsieur le Maire (SIDECOM) –
Monsieur SOLIGNAC (SIDEYNE/SEY)
Madame VANTHOURNOUT (SIABS)

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales dispose que : « *Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.*

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

En application de ces dispositions, les rapports pour l'année 2015 des syndicats intercommunaux suivants dont la Ville est membre font l'objet d'une communication au Conseil Municipal :

- le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM),
- le Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication (SIDECOM)
- le Syndicat Intercommunal d'Électricité des Yvelines Nord-Est (SIDEYNE-SEY)
- le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine (SIABS)

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des rapports présentés.

DÉLIBÉRATION

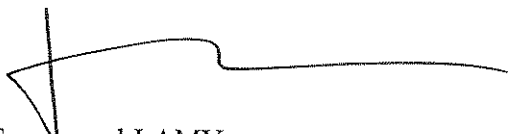
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE de la présentation des rapports annuels d'activité 2015 des syndicats intercommunaux précités.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye

Saint-Germain-en-Laye, le 28 SEP. 2016

Le Président du Syndicat
A
Mesdames les Maires
Messieurs les Maires

Réf : 169SV16

Affaire suivie par : Agnès Chevalier

Tél : 01 39 04 21 24 – Fax : 01 30 87 21 27

marie-claude.lokonadinpouille@saintgermainenlaye.fr

Objet : Rapport d'activité 2015 - Syndicat SIVOM

Conformément à l'article 40 de la loi du 12 juillet 1999 relative à la simplification de la coopération intercommunale, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport d'activité 2015 du Syndicat SIVOM en vue de sa présentation à votre assemblée délibérante.

Le Compte administratif de l'exercice 2015 vous ayant déjà été précédemment transmis dans sa totalité, seul le résultat d'exécution est joint à ce document.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Président du Syndicat Intercommunal



Daniel LEVEL

RAPPORT D'ACTIVITE

Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
(SIVOM)

ANNEE 2015

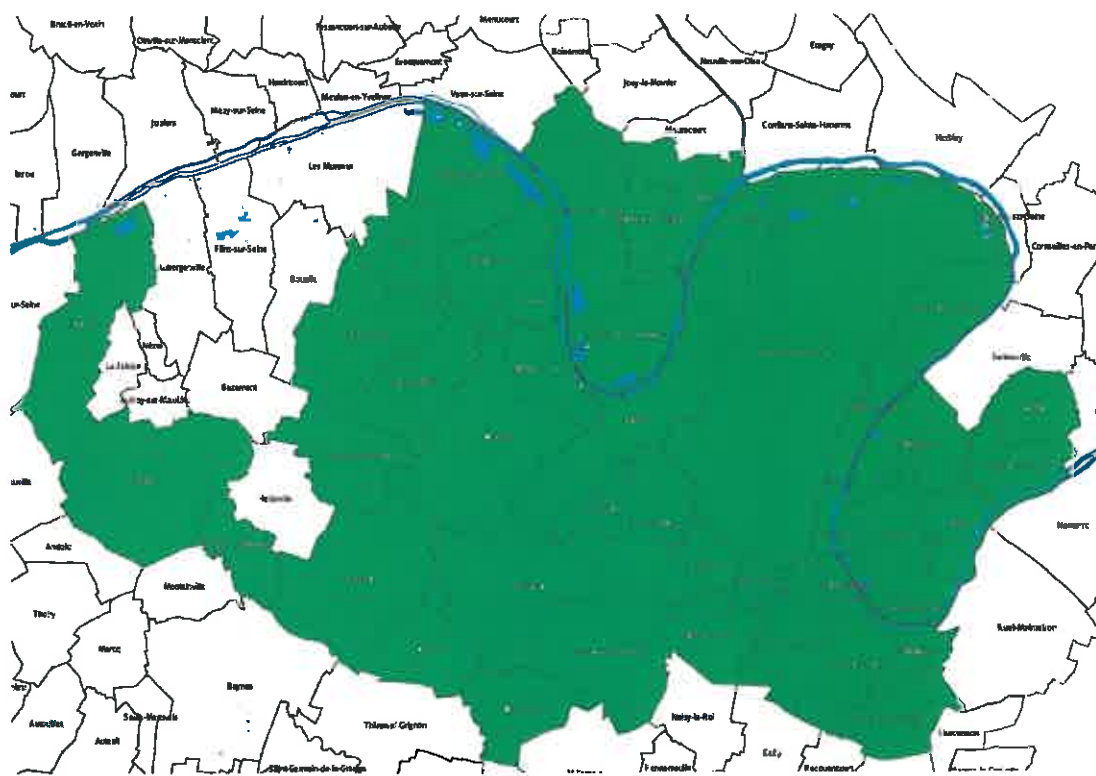
Syndicats Intercommunaux
Hôtel de Ville
16, rue de Pontoise
78 100 Saint-Germain-en-Laye

SOMMAIRE

1. CARTE D'IDENTITE DU SIVOM	3
A. Territoire	3
B. Les élus	4
C. Compétences	4
D. Historique	6
2. LES MOYENS DU SIVOM	7
3. LES ACTIVITES DU SIVOM	9
A. Activité administrative	9
B. Activité propre	10
a) La fourrière	10
b) CSAPA - Antenne de Saint- Germain- en- Laye	14
c) Le SDIS	15
d) La vigne	17
e) Aire d'accueil des Gens du Voyage	18
4. LE COUT FINANCIER	21
A. Fonctionnement	21
B. Investissement	22
C. Evolution de la cotisation	23
5. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE	24
A. la fourrière	24
B. LE RELAIS DE LA GARENNE	24
6. PROJETS EN COURS ET OBJECTIFS 2016	25
A. Fourrière	25
B. LE RELAIS DE LA GARENNE	25
ANNEXES	26

1. CARTE D'IDENTITE DU SIVOM

A. TERRITOIRE



En 2015, les communes d'Epône et de Davron ont intégré la section fourrière du SIVOM conformément à l'arrêté préfectoral n°2015111-0008 du 21 avril 2015.

En fin d'année 2015, le SIVOM était donc composé de 41 communes et d'une communauté de communes, représentant deux communes (la Commune de Maisons-Laffitte et celle de Mesnil-le-Roi), pour une population totale de 469 794 habitants.

Concernant la section CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) du SIVOM, l'année 2015 a été marquée par une analyse préfectorale attribuant la compétence « lutte contre les addictologies » aux EPCI à fiscalité propre. Aussi, les communes membres de cette section ont été retirées de droit et les communautés d'agglomération auxquelles elles appartenaient se sont pour certaines substituées aux communes membres. Cependant, cette analyse n'a pas survécu à l'année 2016 et la compétence « lutte contre les addictologies » relève finalement de la compétence des communes.

B. LES ELUS

Le Comité du SIVOM est composé de 82 membres titulaires. Il existe autant de suppléants que de titulaires.

- Voir en annexe 1 la liste des membres du Comité résultant des élections de l'année 2014.

Le bureau est constitué du Président, de trois vice-présidents, d'un secrétaire et de six assesseurs.

- Voir en annexe 2 la liste des membres du Bureau.

C. COMPETENCES



Les compétences du SIVOM sont au nombre de 5. Toutes les communes adhèrent à la section fourrière, ce qui n'est pas le cas pour les autres compétences.

❖ Section Fourrière : 469 451 habitants

La Fourrière intercommunale, située à Poissy, a la particularité d'être à la fois une fourrière automobile et animale. La capacité d'accueil de cette dernière est de 21 box pour chiens et de 12 cages à chats pour la partie animale. La section fourrière est la seule qui regroupe l'ensemble des communes.

❖ Section CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) :

242 623 habitants

Le CSAPA a pour mission d'assurer l'accueil et l'information de toute personne confrontée à un problème de toxicomanie (drogues, médicaments...).

Il vise à permettre une prise en charge médico-psychologique, un accompagnement socio-éducatif, une aide à l'insertion ou la réinsertion, ainsi qu'un soutien aux familles.

Cet accueil est gratuit et confidentiel. Le SIVOM finance le poste de secrétaire de l'antenne de Saint-Germain-en-Laye.

❖ **Section Centre de Secours : 93 285 habitants**

Depuis le transfert des pompiers du SIVOM au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), le SIVOM n'a plus en charge que le financement du 13eme mois des sapeurs pompiers du SDIS des Yvelines et le paiement de la participation des communes au SDIS.

11 communes adhèrent à la section Centre de Secours.

❖ **Section Gestion des Vignes : 57 778 habitants**

L'exploitation de la vigne située sous la terrasse du Château de Saint-Germain est destinée à la production de pinot noir. Elle compte 2000 pieds de vigne sur une superficie de 2000 m².

Les communes de Saint-Germain-en-Laye et du Pecq adhèrent à la section Gestion des Vignes et participent à parts égales à son fonctionnement.

❖ **Section Gens du Voyage : 93 987 habitants**

Cette section est relativement récente puisqu'elle a été créée lors du Comité Syndical du 16 décembre 2008. Elle comprend 5 communes, Chambourcy, Le Pecq et Saint-Germain-en-Laye ainsi que Le-Mesnil-le-Roi et Maisons-Laffitte, représentées par la communauté Maisons-Mesnil. Cette section a pour compétence la construction et la gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage de 42 places (21 emplacements) sur un terrain d'une superficie de 10 000 m², mis à disposition par la Ville de Paris en limite du territoire du SIAAP.

D. HISTORIQUE

UN ELARGISSEMENT DES COMPETENCES AU FIL DU TEMPS...

- 
- 1964** Créé par arrêté préfectoral en date du 5 décembre 1964, le SIVOM comptait au départ 8 communes qui s'étaient regroupées pour créer une fourrière automobile et animale. Au fil des années, de nombreuses collectivités sont venues rejoindre cette section.
- 1973** Création de la section Centre Hospitalier en 1973 ; cette section a été clôturée en 2003, les emprunts garantis par le SIVOM étant arrivés à leur terme.
- 1974** Création de la section Collège des Hauts Grillets en 1974 ; le Comité Syndical du 6 octobre 2008 a constaté la cessation d'activité de la section « collège des Hauts Grillets », l'emprunt correspondant étant arrivé à son terme.
- 1983** Création de la section Centre de Secours contre l'incendie.
- 1987** Création de la section Centre de Lutte Antidrogue.
- 2000** Création de la section Gestion des Vignes.
- 2006** Le SIVOM devient Syndicat Mixte, suite à la création de la « communauté de communes des Coteaux de Seine » par Bougival, La Celle-Saint-Cloud et Louveciennes.
- 2008** Création de la section Aire d'accueil des Gens du Voyage.

2012

Création d'une seconde communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2013 : la communauté Maisons-Mesnil.

2014

Dissolution de la communauté de communes des coteaux de Seine, les communes de Bougival, La Celle-Saint-Cloud et Louveciennes rejoignant des intercommunalités différentes mais restant membres du SIVOM de façon individuelle.

2015

Arrêté n°2015111-0008 du 21 avril 2015 portant adhésion des communes de Davron et Epône au Syndicat intercommunal à Vocation Multiple de Saint-Germain-en-Laye au titre de la carte « Fourrière intercommunale ».

2. LES MOYENS DU SIVOM

Le SIVOM est géré par les syndicats intercommunaux ayant leur siège à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye.

Ce service regroupe 5 syndicats. Les moyens humains et techniques sont mis en commun dans le cadre d'une mutualisation des coûts.

L'organigramme du service est présenté page suivante.

Le SIVOM emploie directement 4 agents à temps plein pour la fourrière.

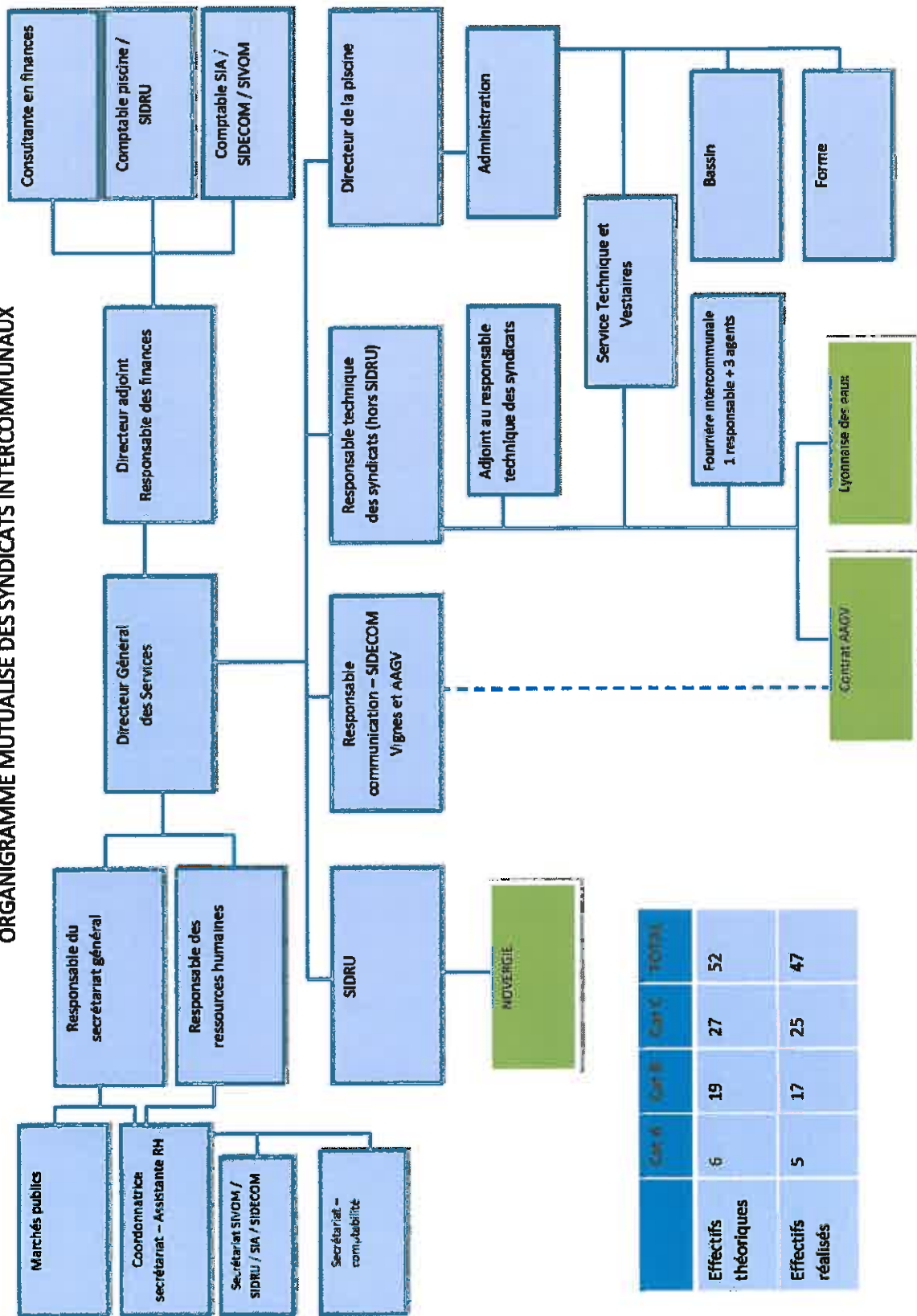
Les services administratifs des syndicats intercommunaux qui ont leur siège à Saint-Germain-en-Laye fonctionnent avec 10 agents dont une partie mise à disposition par la Ville de Saint-Germain-en-Laye. Leur temps de travail est réparti sur les 5 syndicats.

Le coût pour le SIVOM s'élève à 300 815 € pour l'année 2015 dont 108 218 € de participation aux services centraux.

En équivalent temps plein, cela représente :

- Catégorie A : 1,125
- Catégorie B : 1,75
- Catégorie C : 4

ORGANIGRAMME MUTUALISE DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX



	Cat A	Cat B	Cat C	TOTAL
Effectifs théoriques	6	19	27	52
Effectifs réalisés	5	17	25	47

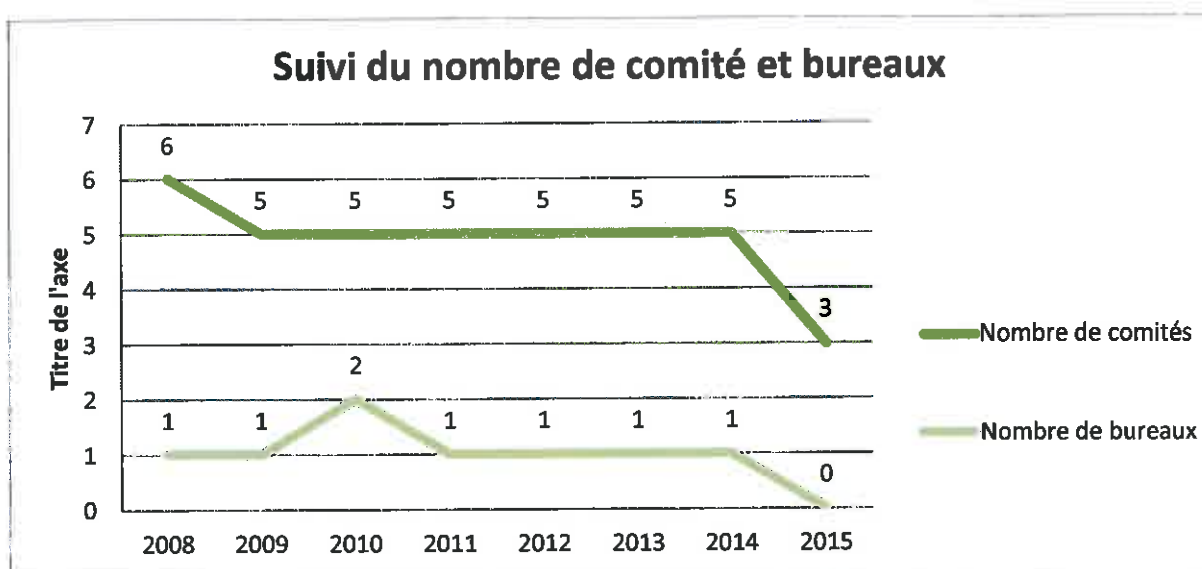
3. LES ACTIVITES DU SIVOM

A. ACTIVITE ADMINISTRATIVE

➤ SECRETARIAT

L'activité administrative du syndicat est assez régulière et stable par rapport aux années précédentes.

En 2015, le Comité du Syndicat s'est réuni trois fois. Le Bureau ne s'est pas réuni.



Le nombre d'actes du SIVOM est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Nombre total des actes du SIVOM

	2014	2015
Dossiers présentés au Comité	32	29
dont délibérations	32	26
Arrêtés	8	6
Décisions	7	4
Courriers entrants	868	687
Courriers sortants	227	200



Dates des marchés	Nature	Type de marche	Titulaire du marché
Novembre 2015	Transport de véhicules	MAPA	Auto Dépannage Berger (Reconduction 2015-2017)
Septembre 2015	Enlèvement VHU 4 roues	Contrat	BULLIT
Septembre 2015	Enlèvement VHU 2 roues	Contrat	DGA
Juillet 2015	Entretien du réseau d'assainissement de l'aire d'accueil des gens du voyage	MAPA	Veolia Eau

B. ACTIVITE PROPRE

a) La fourrière

Les quatre agents de la fourrière assurent la gestion technique et administrative du site de la fourrière automobile et animale. En annexe 4, figurent les statistiques par commune des véhicules et animaux entrés à la fourrière en 2015 qui sont ensuite, soit récupérés par le propriétaire, soit abandonnés.

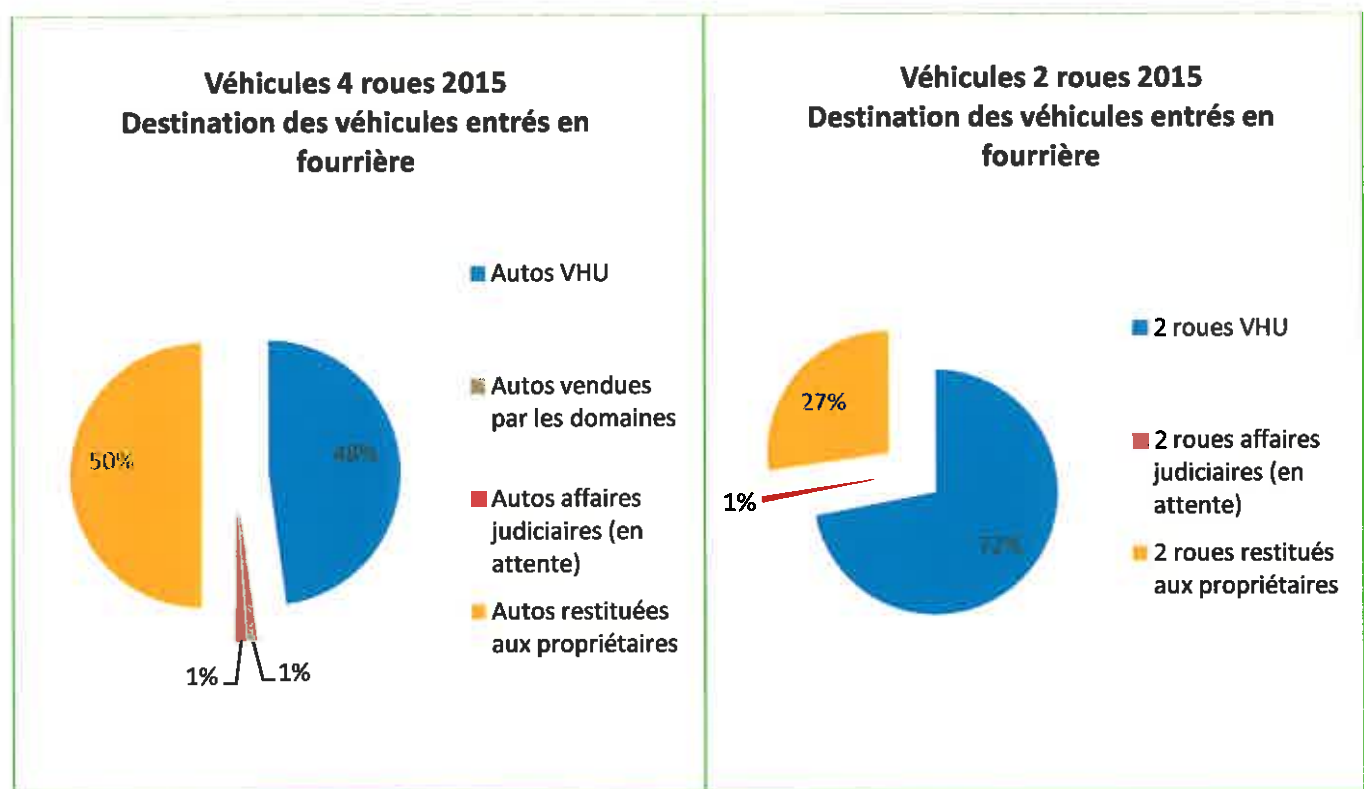
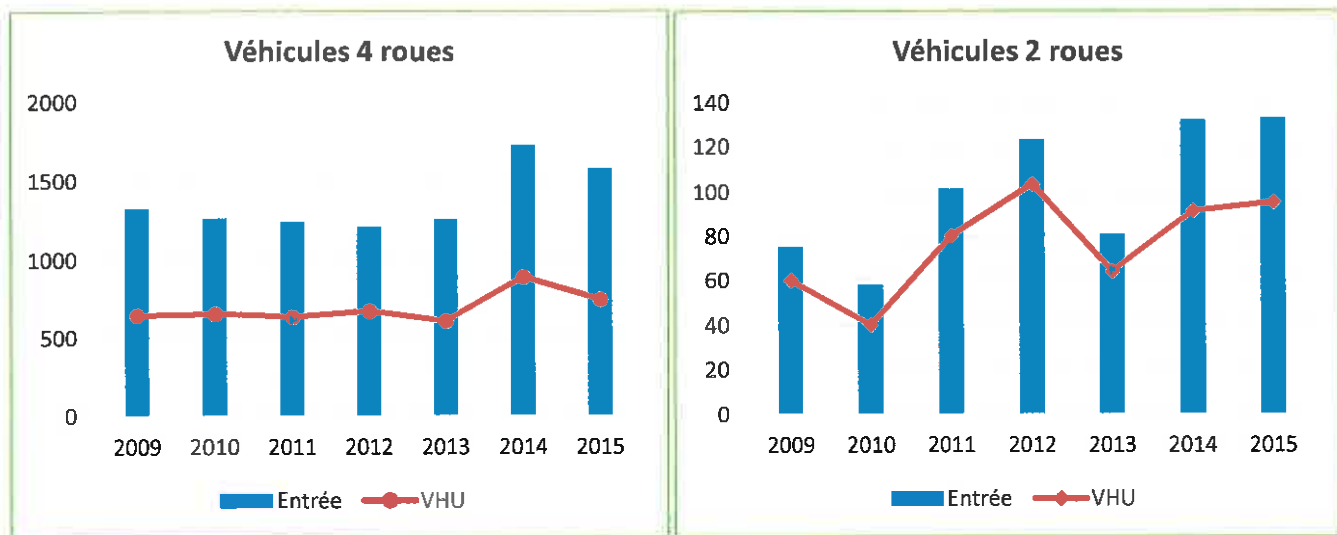
➤ VEHICULES

Les véhicules non repris par les propriétaires dans un délai de 30 jours sont réputés abandonnés et deviennent propriété de la fourrière. Suivant le classement réalisé par l'expert automobile mandaté par le SIVOM, les véhicules sont, soit remis au service des Domaines pour vente aux enchères, soit vendus à des casseurs (véhicules hors d'usage VHU).

Le nombre d'entrées en fourrière a diminué en 2015 pour les véhicules 4 roues à 1582 (1724 en 2014). Pour les 2 roues, le nombre reste stable à 133 en 2015 (132 en 2014).

Parmi les voitures arrivées à la fourrière en 2015, seules 48% ont été reprises par leurs propriétaires.

Entrées et sorties de véhicules à la fourrière depuis 2009 :



➤ ANIMAUX

Les animaux entrent en fourrière sur demande de la Police nationale, municipale ou de la Gendarmerie. La fourrière réalise la déclaration de perte auprès du fichier national des identifications (ICADE) qui permet d'obtenir les informations du propriétaire. Les propriétaires sont contactés directement par téléphone par la fourrière et le fichier national leur envoie un courrier.

À l'issue d'un délai franc de garde de huit jours ouvrés, si l'animal n'a pas été réclamé par son propriétaire, il est considéré comme abandonné et devient la propriété de la fourrière.

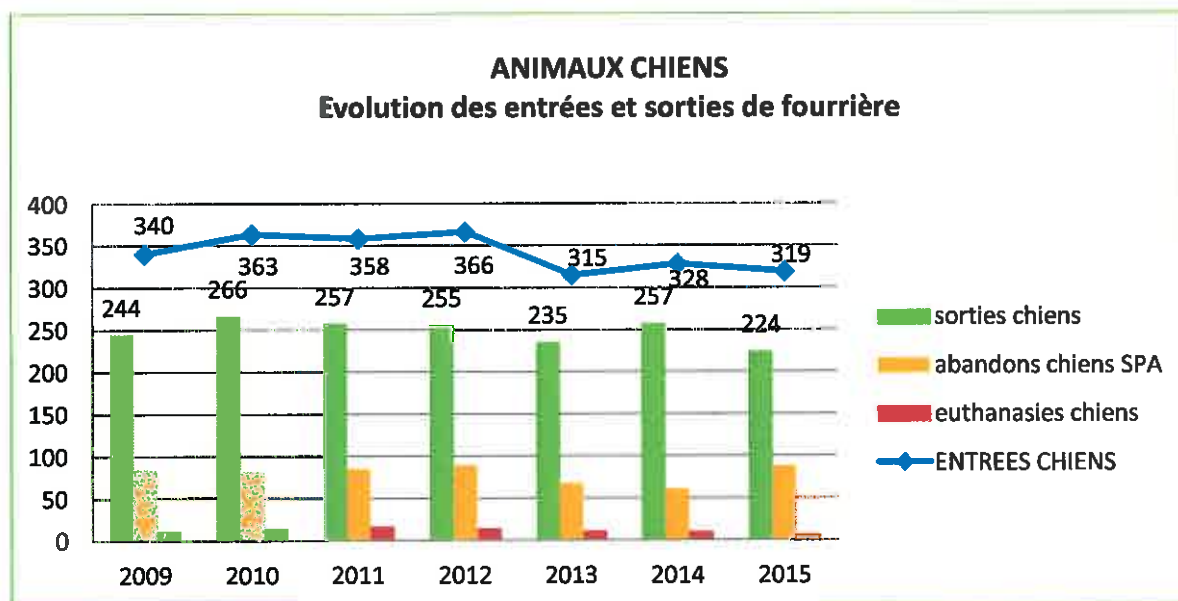
Après avis d'un vétérinaire, le gestionnaire cède les animaux à un refuge de la SPA (refuge Sainte Apolline de Plaisir), celle-ci étant habilitée à proposer les animaux à l'adoption à un nouveau propriétaire.

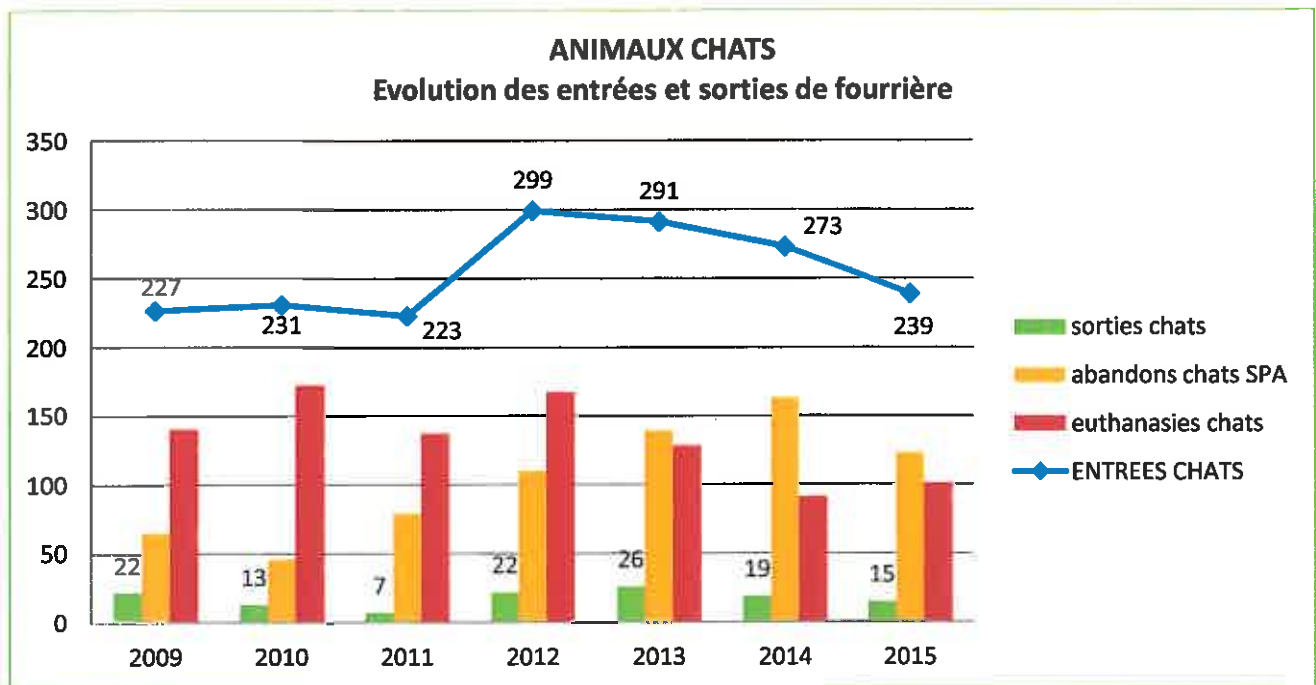
Dans certains cas, si le vétérinaire en constate la nécessité et en dernier recours (chats sauvages, animaux très malades), il procède à l'euthanasie de l'animal.

Avant transfert à la SPA, les animaux sont identifiés par puçage électronique et les chats sont vaccinés contre le typhus.

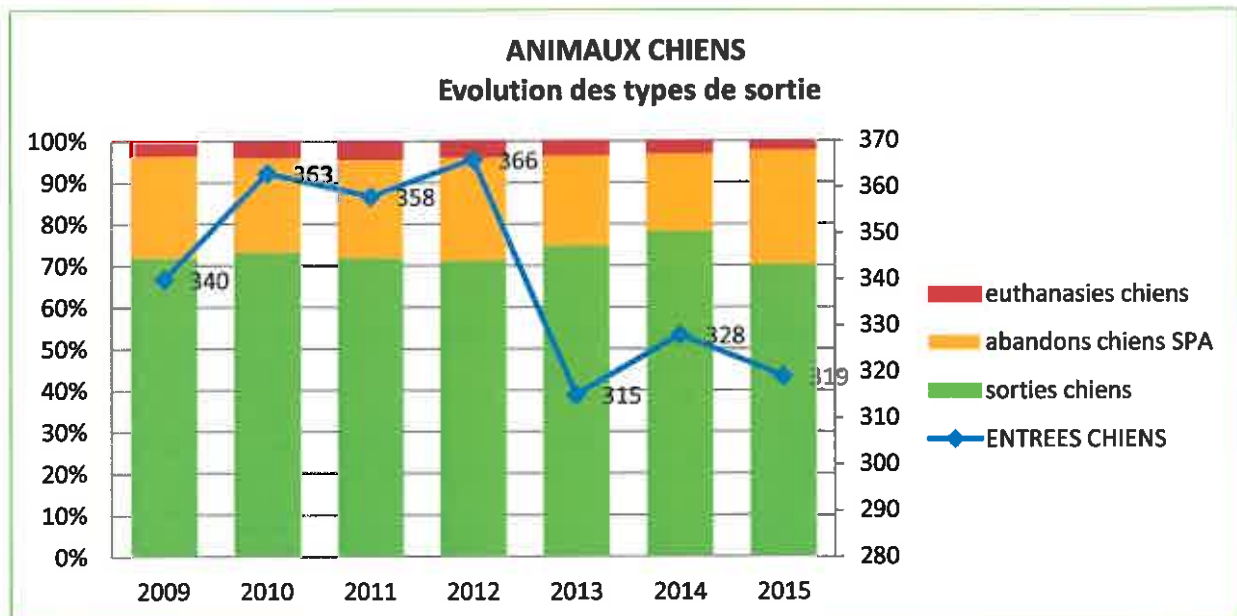
En 2015, la fourrière a accueilli un peu moins de chiens (319 en 2015 ; 328 en 2014) et de chats (239 en 2015 ; 276 en 2014). Les sorties de chiens sont en baisse (224 en 2015 ; 257 en 2014 pour les chiens), celles de chats également (15 en 2015 et 19 en 2014).

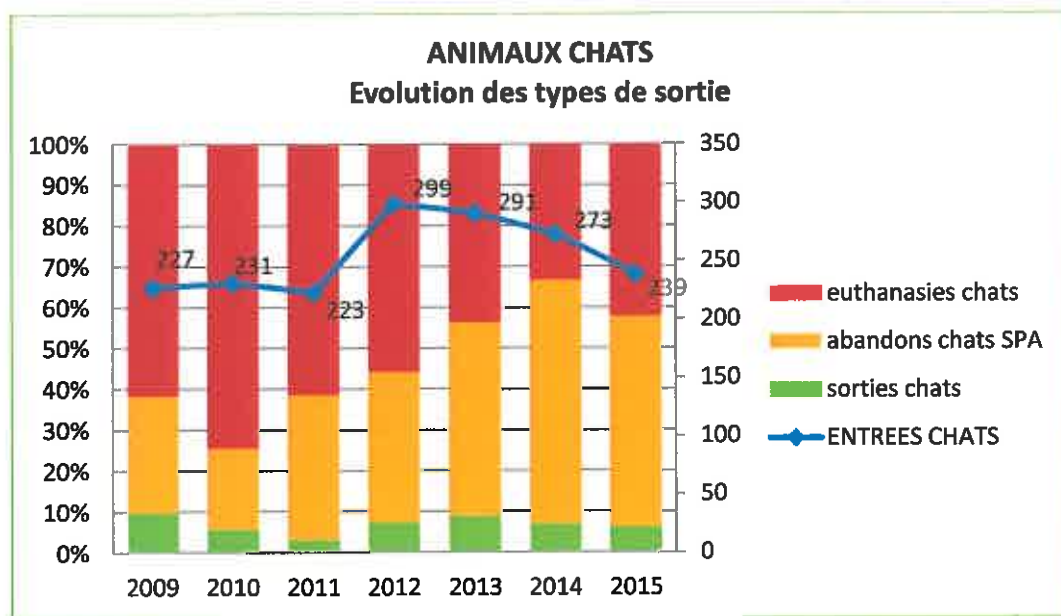
Sur les quatre dernières années, le nombre de chiens confiés à la fourrière est relativement stable, entre 300 et 370 chiens. Concernant les chats, après une hausse importante entre 2011 et 2012 (+34%), le chiffre 2015 continu de décroître.





En 2015, 70% des chiens et 6,3% des chats ont été récupérés par leur propriétaire ; ces chiffres sont en légère baisse par rapport à 2014 (78% et 7%). 27,6% des chiens et 51,5% des chats ont été transférés à la SPA pour adoption. 2,2% des chiens et 42,2% des chats ont été euthanasiés (animaux sauvages ou non soignables).





➤ **LOCATION EMPLACEMENTS CARAVANES / CAMPING-CAR**

En 2015, la fourrière dispose de 32 emplacements loués pour l'hivernage des caravanes et camping-car.

b) CSAPA - Antenne de Saint- Germain- en- Laye

Nombre de consultations en 2015 (hors consultations jeunes consommateurs) :

Consultations	Nombre de consultations 2014	Nombre de consultations 2015
Médicales d'addictologie	2543	2 819
Infirmières	945	1 270
Psychologiques	681	408
Socio-éducatives	1 097	1 429

En 2015, le CSAPA a pris en charge 853 patients (384 nouveaux) et 86 personnes de l'entourage ; cela représente au total 5 822 actes de consultations. Sur les 853 patients, 539 sont pris en charge pour alcoolisme, 129 pour des problèmes de drogue.

Le CSAPA de Saint-Germain-en-Laye fonctionne par groupes de compétence afin d'affiner l'offre de soins et son organisation. On y trouve notamment des réunions des représentants CSAPA du centre hospitalier, des groupes « dossiers patients » permettant de mettre en commun les actions envers un patient, des « synthèses cliniques » hebdomadaires ainsi que des groupes de réflexion clinique mensuels.

Les personnels de santé travaillent par demi-journée ou par vacations. Cela demande la présence d'un véritable pivot afin de coordonner les interactions des différents intervenants médicaux. C'est le rôle de la secrétaire financée par le SIVOM. Elle permet un suivi des dossiers et la transmission des informations entre les praticiens qui se croisent peu ou prou. Elle assure également l'accueil des patients et les oriente vers les différents partenaires, en fonction de la pathologie ou du lieu de résidence.

c) Le SDIS

Le transfert des personnels, matériels et biens mobiliers et immobiliers au SDIS s'est fait par étapes entre le 1er juillet 1999 et le 1er janvier 2002. Le paiement des cotisations 2015 des villes membres au SDIS se fait toujours via le SIVOM. Le montant de ces cotisations pour l'année 2015 s'élève à 3 255 646,50€.

Conformément aux termes des conventions de transfert, la charge financière du 13ème mois des sapeurs pompiers professionnels présents au moment du transfert reste à la charge du SIVOM, tant qu'ils restent employés du SDIS des Yvelines. Cette charge évolue d'année en année, au fur et à mesure des départs à la retraite. Certaines années, le peu de départs ne suffit pas à compenser l'augmentation du salaire des pompiers en fin de carrière. En 2015, le coût pour le SIVOM a été de 97 947,46 €, inférieur à celui de 2014 (99 285,74 €), mais en baisse par rapport à 2012 où la participation avait été de 101 032,29 €. On constate que cette dépense se maintient encore à un niveau élevé.

En 2015, le SDIS des Yvelines a effectué 102 987 interventions contre 99 228 en 2014. On considère comme « intervention » tout événement ayant entraîné l'engagement de moyens et de personnels sapeurs-pompiers, sachant qu'une intervention peut être constituée de plusieurs sorties de secours (engins ou centres).

Le nombre d'intervention s'élève à **6 376** sur les communes qui dépendent du SIVOM. Le détail des interventions par commune et par nature (Secours aux Personnes, Divers, Incendie, Risques Technologiques, Accidents de la voie publique) vous est présenté ci-dessous :

	Secours A Personnes	Divers	Incendie	Risques Technologiques	Accidents de la Voie Publique	TOTAL
Aigremont	39	1	6	0	17	63
Chambourcy	475	12	19	2	30	538
Chavenay	63	6	4	1	8	82
Feucherolles	114	7	4	4	19	148
Fourqueux	157	11	7	4	3	182
L'Etang-la- Ville	194	10	9	3	3	219
Le Pecq	810	43	37	15	34	939
Le Port-Marly	281	27	16	5	14	343
Mareil-Marly	131	12	8	0	1	152
Saint- Germain-en- Laye	2 965	166	115	40	162	3 448
Saint-Nom-la- Bretèche	199	19	16	7	21	21
TOTAL	5 428	314	241	81	312	6 376

d) La vigne

L'entretien de la vigne et la vinification sont confiés à un œnologue. Les activités de la section Vigne du SIVOM sont principalement les suivantes :

- ✓ Organisation de l'opération de promotion des vendanges avec les personnalités ;
- ✓ Supervision de l'activité de l'œnologue et de l'entretien de la vigne par le service des espaces verts ;
- ✓ Commande des produits et outils nécessaires à l'entretien ;
- ✓ Stockage des bouteilles : le vin était auparavant vinifié et stocké dans les serres d'Aigremont, soumises à des variations importantes de température. L'aménagement en 2012 d'une cave à vin dans la cave de l'Hôtel de ville de FOURQUEUX permet désormais de stocker l'ensemble des bouteilles du SIVOM dans des conditions conformes aux règles de l'art ;

La vigne intercommunale a fêté ses 15 ans et la qualité de son enracinement, favorisée par l'enherbement permanent, lui a permis de résister remarquablement à la sécheresse de 2015.

Si la vigne résiste bien au manque d'eau, cette situation affecte néanmoins la maturation des raisins car la synthèse des sucres est ralentie.

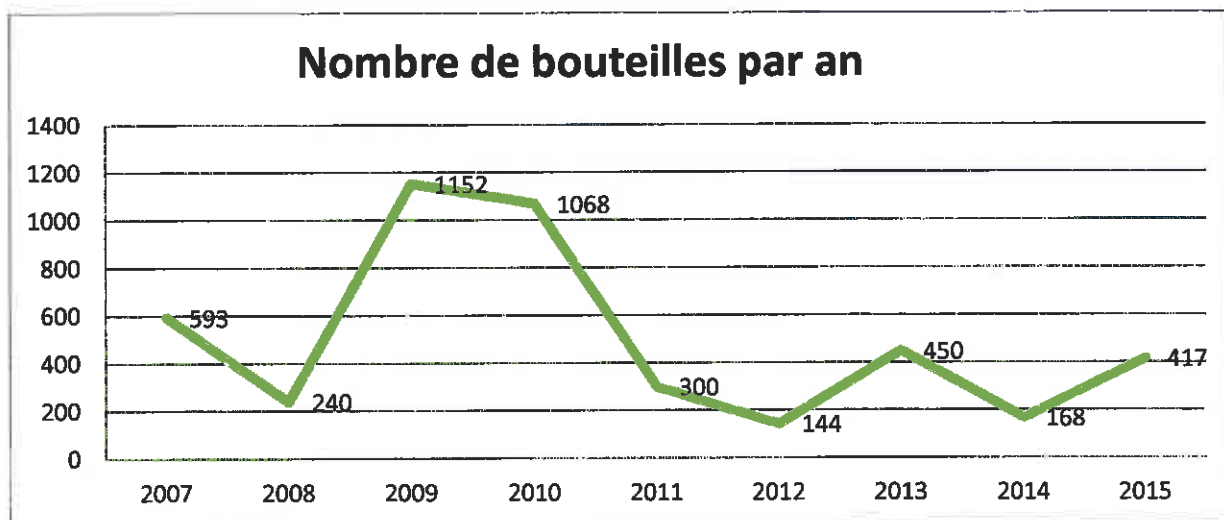
Pour 2015, aucune attaque de mildiou et aucun symptôme d'oïdium sur les raisins et le feuillage ne sont à déplorer, grâce à un bon suivi des traitements.

Les quantités de raisin sont moyennes, et le volume devrait être autour des 350 litres.

Les vendanges 2015 ont eu lieu le 14 septembre 2015 sous un ciel clément qui nous réserva une averse, nous offrant ainsi un magnifique arc-en-ciel. Un orchestre de trois musiciens « Les titis parisiens » est venu mettre de la bonne humeur avant et après les traditionnelles allocutions des maires des deux communes et du président.

La cuvée 2015 :

C'est une cuvée très tannique (riche en tanin) qui lui confère une note plutôt rustique. Ce n'est pas un grand millésime et il lui faut du temps en cave pour le laisser s'assouplir. C'est donc un vin de garde.



e) Aire d'accueil des Gens du Voyage

➤ Ouverture et fonctionnement

L'aire d'accueil des gens du voyage, « Le Relais de la Garenne », a ouvert ses portes le 7 février 2013.

La gestion a été confiée à la société VAGO qui emploie deux agents sur le site. Le bureau d'accueil du Relais de la Garenne est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Bien que les relations avec les voyageurs se passent généralement bien, quelques rappels au règlement sont nécessaires et effectués en collaboration avec la société VAGO. Une famille créant quelques soucis avec le voisinage, voire agressive envers l'agent d'accueil a même été enjointe à respecter les règles sous peine d'expulsion. Cet avertissement est en général associé à une interdiction de retour sur l'aire dans un délai donné.

L'aire est en télégestion et en prépaiement. Chaque emplacement dispose donc d'un compteur permettant la distribution des fluides (eau et électricité). A son arrivée, le voyageur alimente son compte de fluides, le logiciel suit la consommation et permet d'alerter le gestionnaire lorsque le montant de l'avance atteint un cap critique pouvant entraîner la coupure d'alimentation.

Concernant la gestion courante, des fiches de liaisons adressées au SIVOM par la Société VAGO permettent de signaler tout dysfonctionnement comme les pannes électriques, les interventions d'entreprises extérieures ou encore les visites sur le site.

Un rapport hebdomadaire d'activité présente les événements notables de la semaine, le nombre de places occupées, la périodicité des nettoyages sur l'aire et aux abords, les entrées et sorties de voyageurs.

➤ Taux d'occupation

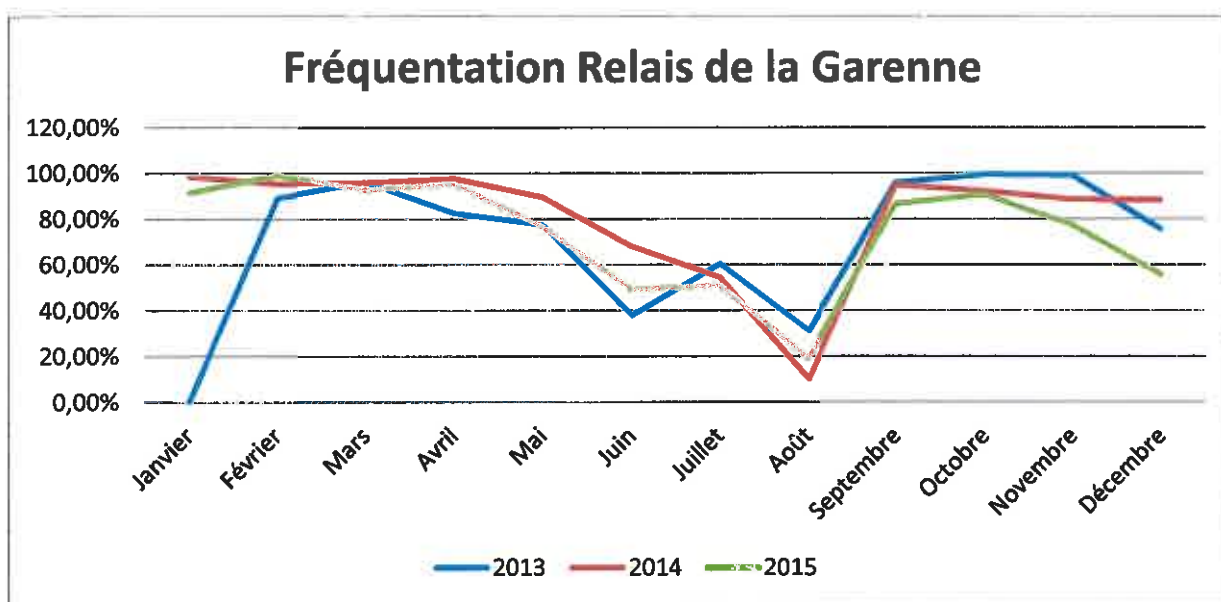
Le taux de fréquentation moyen annuel est passé de 81% en 2014 à 74% en 2015. On constate donc une baisse conséquente de la fréquentation qui peut s'expliquer par :

- Des familles réellement itinérantes qui n'ont pas ou peu de points d'ancrage dans la région (famille, activité professionnelle).
- Un respect de la réglementation limitant à trois mois le séjour sauf enfants scolarisés.
- Un tarif « occupant sans droit » à 15€ donc très dissuasif pour les familles dépassant le délai de séjour.

Il convient de noter que ce phénomène de baisse de fréquentation est général. Outre l'absence de point d'ancrage dans la région, on observe une population nomade qui a de plus en plus accès à la propriété et s'installe donc sur les terrains privés qu'elle a acquis.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
2013	0,00%	89,00%	95,70%	82,23%	77,10%	37,64%
2014	98,40%	95,20%	95,40%	97,20%	89,20%	67,70%
2015	91,32%	99,06%	92,40%	95,16%	76,27%	49,13%

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
2013	60,16%	31,00%	95,63%	99,35%	99,00%	75,42%
2014	54,10%	10,00%	94,70%	92,10%	88,50%	88,10%
2015	50,77%	18,97%	86,43%	90,48%	77,22%	55,61%



- Gestion comptable et financière

La Caisse d'allocations familiales des Yvelines participe au fonctionnement de l'aire d'accueil. Un décret et un arrêté de décembre 2014 ont modifié les modalités de versement de cette aide au logement temporaire (ALT2), à compter de janvier 2015.

La date de parution des textes, le 30 décembre 2014 et la mise en place technique ont généré un retard dans le versement. D'un versement mensuel pour les années précédentes, une grande partie ne fut versée qu'en novembre pour 2015.

Ce versement, pour 2015, se décompose en une part fixe qui s'élève à 42 110,55 €, et une part variable à 16 564,42 €, soit un total de 59 371,28 € contre 66 754,80 € en 2014. L'estimation, pour 2015, était de 60 067,59 €. Le SIVOM a donc dû reverser 696,31 € de trop perçu.

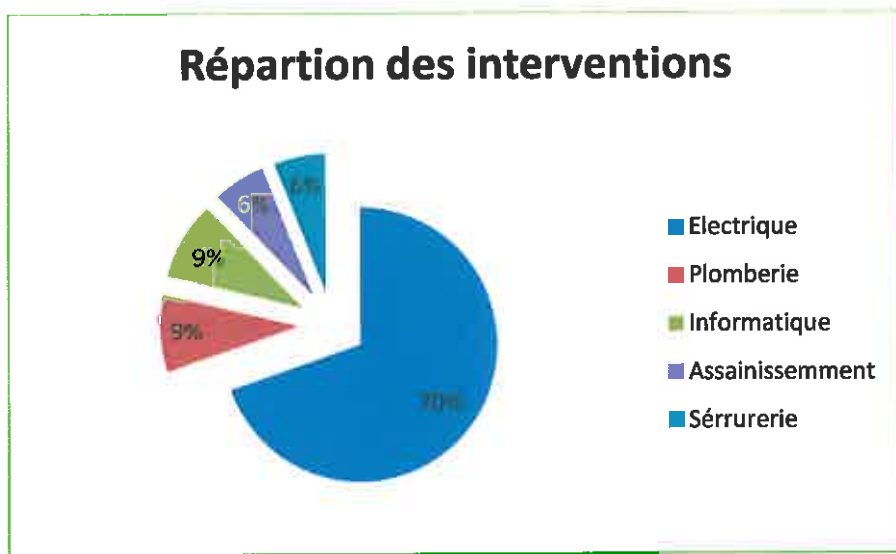
La baisse de l'aide est due à la modification du mode de calcul et à la diminution du taux de fréquentation.

Les recettes encaissées en 2015 s'élèvent à 25 175,22 € pour le séjour et, en remboursement des fluides consommés, 6 302,37 € pour l'eau et 14 894,11 € pour l'électricité. Le fonctionnement de l'aire

d'accueil nécessite le versement, par les habitants des cinq communes concernées, d'une cotisation destinée à assurer l'équilibre financier de la structure. Elle est de 2,70 € en 2015, pour 2,50 € en 2014.

- Interventions techniques sur l'aire

Malgré la qualité recherchée lors de la construction de l'aire, les interventions du service technique du Syndicat et des entreprises extérieures sont en augmentation. Elles sont principalement dues à une mauvaise utilisation des installations et quelques actes de vandalisme, des tentatives de vols d'énergie électrique et fluide. Ces branchements illicites fragilisent les installations et génèrent des interventions techniques.



4. LE COUT FINANCIER

RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

A. FONCTIONNEMENT

SECTIONS	CREDITS PREVUS		REALISES		EXCEDENT
CENTRE D'AIDE AUX TOXICOMANES	D	38 868,35	D	36 074,13	3 794,22 (1)
	R	38 868,35	R	39 868,35	
FOURRIERE	D	821 723,39	D	615 411,49	230 406,36 (2)
	R	821 723,39	R	845 817,85	
CENTRE DE SECOURS	D	3 306 123,83	D	3 288 728,39	17 395,44 (3)
	R	3 306 123,83	R	3 306 123,83	
VIGNES	D	45 433,94	D	38 246,08	9 054,86 (4)
	R	45 433,94	R	47 300,94	
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	D	484 672,52	D	318 988,93	162 122,74 (5)
	R	484 672,52	R	481 111,67	
TOTAL	D	4 688 317,54	D	4 287 944,53	422 773,2
	R	4 688 317,54	R	4 710 718,15	

DONT :

- (1) : reprise du résultat 2014 pour 13 241,78 €.
- (2) : reprise du résultat 2014 pour 197 074,85 €.
- (3) : reprise du résultat 2014 pour 50 477,33 €.
- (4) : reprise du résultat 2014 pour - 9 504,49 €.
- (5) : reprise du résultat 2014 pour 116 907,52 €.

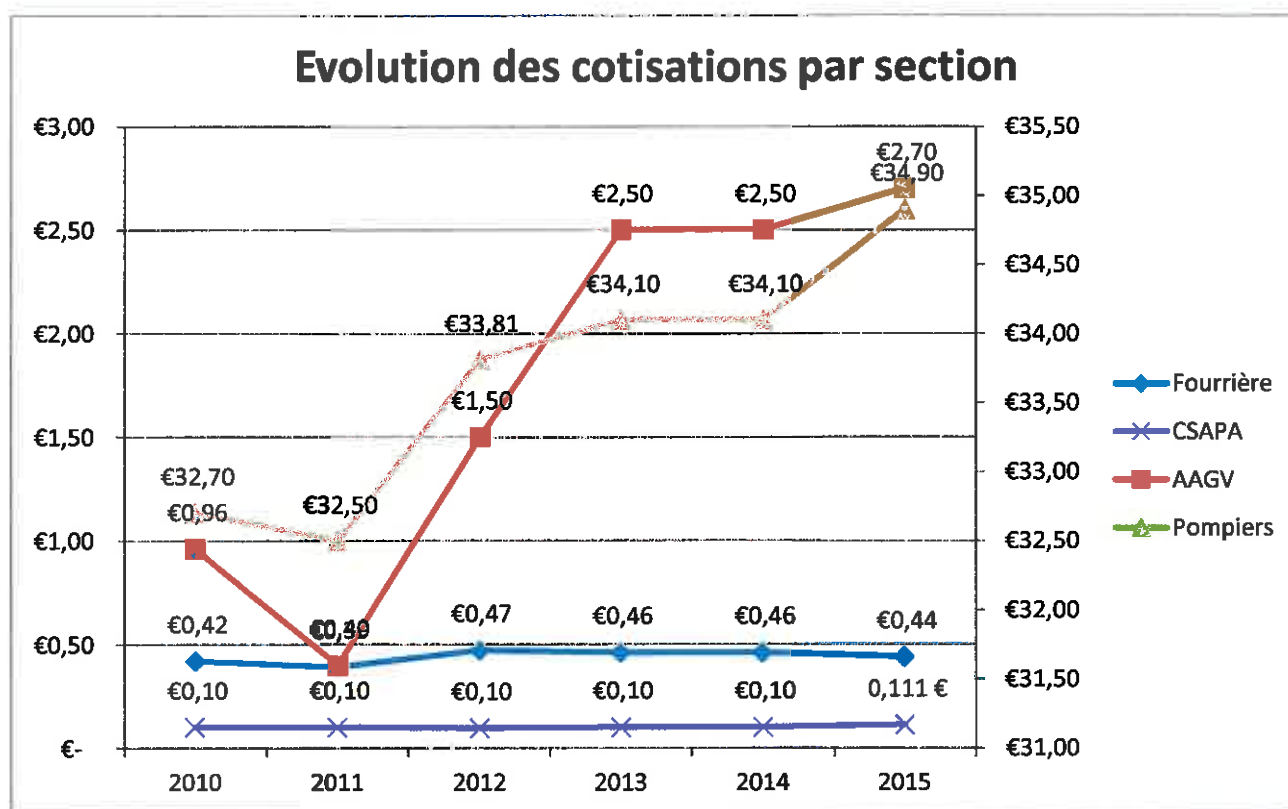
B. Investissement

SECTIONS	CREDITS PREVUS BP BS + Reports		REALISATIONS + Reprise 001		Excédent / Déficit BRUT	RAR	Excédent / Déficit NET
CENTRE D'AIDE AUX TOXICOMANES	D		D				
	R		R				
FOURRIERE	D	40 805,52	D	28 364,61		4 500,00	
	R	40 805,52	R	37 094,79	8 730,18	-	4 230,18
CENTRE DE SECOURS	D		D				
	R		R				
VIGNES	D	36 898,50	D	26 500,00		-	
	R	36 898,50	R	36 897,23	10 397,23	-	10 397,23
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	D	215 492,91	D	191 637,12	63 584,21	18 611,24	81 895,45
	R	215 492,91	R	128 052,91		300,00	
TOTAL CONTRACTE AU CA	D	293 196,93	D	246 501,73	44 456,80	23 111,24	67 268,04
	R	293 196,93	R	202 044,93		300,00	

C. Evolution de la cotisation

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Fourrière	0,42 €	0,39 €	0,47 €	0,46 €	0,46 €	0,44 €
AAGV	0,96 €	0,40 €	1,50 €	2,50 €	2,50 €	2,70 €
Pompiers	32,7 €	32,5 €	33,81 €	34,10 €	34,10 €	34,90 €
CSAPA	0,10 €	0,10 €	0,096 €	0,10 €	0,10 €	0,111 €
VIGNES*						

Le coût de la section Vignes est partagé à parts égales entre les deux communes concernées.



Les cotisations des différentes sections sont en légère augmentation sauf celle de la fourrière qui est en baisse.

5. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

En matière de communication, il est à noter la mise en ligne en octobre 2015 du site internet des syndicats intercommunaux dont le SIVOM fait partie.

Les autres faits marquants concernent principalement la fourrière et le fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage avec la reprise en régie des travaux d'entretien et maintenance.

A. LA FOURRIERE

➤ Nouveaux marchés d'enlèvement des véhicules abandonnés

Poursuivant le travail de modernisation de son organisation, le Syndicat a mis en place deux nouveaux marchés concernant les véhicules abandonnés par leur propriétaire.

Dans les trois jours d'entrée en fourrière, les véhicules doivent être expertisés. Dans son rapport, l'expert désigné classe les véhicules en fonction de leurs valeurs. En conséquence, les véhicules non récupérés sont remis aux services des domaines pour être vendus aux enchères ou partent pour la destruction en centre de véhicules hors d'usage (VHU).

En 2015, le SIVOM a donc contracté deux marchés publics pour VHU : un pour les quatre roues, le second pour les deux roues.

Ces nouveaux marchés, conclus pour une période de deux ans à compter du 1^{er} septembre 2015, renouvelable une fois par reconduction expresse, permettront au SIVOM de fluidifier les enlèvements et les démarches administratives.

Pour cette période de fin d'année 2015, ces nouveaux marchés ont permis de stabiliser les recettes sur les encaissements, dépendantes du cours des métaux actuellement en baisse. Le prix moyen de vente des véhicules en 2014 était de 175 €. Il est passé à 150 € en 2015.

➤ Arrivée d'un nouveau responsable

Toujours dans le cadre de modernisation de son organisation, l'arrivée d'un nouveau responsable sur le site a permis pour ce deuxième semestre de l'année 2015 de lancer la mise en place de nouvelles procédures et méthodes de travail. Il participe également à la mutualisation des compétences de l'ensemble des services techniques du Syndicat.

B. LE RELAIS DE LA GARENNE

➤ Mutualisation de la main d'œuvre technique des syndicats

L'Aire d'Accueil a bénéficié de la mutualisation des services techniques avec des interventions en régie, ce qui a permis de limiter les interventions d'entreprises extérieures et a réduit les coûts d'exploitation.

➤ **Modification des bases de calcul de l'aide au logement temporaire (ALT2)**

Un décret et un arrêté de décembre 2014 ont modifié les modalités de versement de l'aide au logement temporaire (ALT2) à compter de janvier 2015. Il s'agit d'une aide que le SIVOM encaisse de la CAF en participation à la gestion de l'aire.

L'ALT2, constituée d'une part fixe et d'une part variable en rapport avec le taux de fréquentation, a subi une baisse en 2015. De plus, cette allocation mensuelle n'est plus encaissée chaque mois mais cumulée sur le mois de novembre.

6. PROJETS EN COURS ET OBJECTIFS 2016

PROJETS EN COURS

A. FOURRIERE

- ✓ Poursuite de la modernisation du fonctionnement de la fourrière
- ✓ Les agents de la fourrière continueront leur formation en informatique/bureautique.
- ✓ Mise en place d'un logiciel de gestion informatisée des entrées et sorties de véhicules et animaux.

B. LE RELAIS DE LA GARENNE

➤ **Prise en charge de l'aire d'accueil par la communauté d'agglomération**

La loi NOTRe a institué les aires d'accueil des gens du voyage comme compétence obligatoire des communautés d'agglomération dès 2015. La Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucle de Seine souhaite de ce fait gérer l'aire d'accueil des gens du voyage du Relais de la Garenne.

Cependant, afin d'assurer la continuité du service public, une convention de gestion transitoire a été signée entre le SIVOM et la communauté d'agglomération Saint-Germain boucles de Seine pour l'année 2016, afin de permettre à cette dernière de se structurer pour l'exercice de cette compétence.

A compter du 1^{er} janvier 2017, l'aire d'accueil sera gérée directement par la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine.

ANNEXES

Annexe 1 : liste des membres du comité

Annexe 2 : liste des membres du bureau

Annexe 3 : répartition des communes par section syndicale au 1^{er} janvier 2015

Annexe 4 : bilan annuel des entrées et sorties des véhicules et animaux par commune

Annexe 5 : Balances du compte administratif 2015

Annexe 1 : liste des membres du comité au 1^{er} janvier 2015

Monsieur	Marc HONORE	Maire	Délégué titulaire	78260	ACHERES
Madame	Cécile VINCENT	Conseillère Municipale	Délégue titulaire	78260	ACHERES
Madame	Suzanne JAUNET	Maire Adjoint	Délégue suppléante	78260	ACHERES
Madame	Malika BELLAL	Conseillère Municipale	Délégue suppléante	78260	ACHERES
Monsieur	Rémy JULIEN	Maire Adjoint	Délégué titulaire	78240	AIGREMONT
Madame	Marie-Claude MEGE	Maire Adjoint	Délégue titulaire	78240	AIGREMONT
Madame	Emma SADOWN	Maire Adjoint	Délégue suppléante	78240	AIGREMONT
Monsieur	Jean UDRON	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78240	AIGREMONT
Madame	Florence LE BIHAN	Conseillère Municipale	Délégue titulaire	78570	ANDRESY
Monsieur	Guy BRIAULT	Maire Adjoint	Délégué titulaire	78570	ANDRESY
Monsieur	Michel DE RUYCK	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78570	ANDRESY
Madame	Stéphanie BAILS	Conseillère Municipale	Délégue suppléante	78570	ANDRESY
Monsieur	Arnold PELLIGRI	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78380	BOUGIVAL
Madame	Irène AUDOUZE	Conseillère Municipale	Délégue titulaire	78380	BOUGIVAL
Madame	Nathalie JAQUEMET	Maire Adjoint	Délégue titulaire	78380	BOUGIVAL
Madame	Camille GUENEGAN	Maire Adjoint	Délégue titulaire	78380	BOUGIVAL
Madame	Sylviane DAUVERT	Conseillère Municipale	Délégue titulaire	78955	CARRIERES-SOUS-POISSY
Madame	Francine LIZAMBARD	Maire Adjoint	Délégue titulaire	78955	CARRIERES-SOUS-POISSY
Monsieur	Lucas CHARME	Maire Adjoint	Délégué suppléant	78955	CARRIERES-SOUS-POISSY
Monsieur	Selcuk ULU	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78955	CARRIERES-SOUS-POISSY
Monsieur	Michel MULO	Maire Adjoint	Délégué titulaire	78420	CARRIERES-SUR-SEINE
Monsieur	Jean-Pierre VALENTIN	Maire Adjoint	Délégué titulaire	78420	CARRIERES-SUR-SEINE
Madame	Marie-Ange DUSSOUS	Conseillère Municipale	Délégue suppléante	78420	CARRIERES-SUR-SEINE
Madame	Aline LE GUILLOUX	Conseillère Municipale	Délégue suppléante	78420	CARRIERES-SUR-SEINE
Monsieur	Didier GUINAUDIE	Maire Adjoint	Délégué titulaire	78240	CHAMBOURCY
Madame	Francine LAZARD	Conseillère Municipale	Délégue titulaire	78240	CHAMBOURCY
Madame	Marguerite VINCENT	Conseillère Municipale	Délégue suppléante	78410	CHAMBOURCY
Madame	Mireille VALLEE	Conseillère Municipale	Délégue suppléante	78240	CHAMBOURCY
Madame	Elisabeth CHAU	Conseillère Municipale	Délégue titulaire	78570	CHANTELOUP-LES-VIGNES
Monsieur	Jean-Louis NGUYEN QUANG TOAN	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78570	CHANTELOUP-LES-VIGNES
Monsieur	Noureddine LIAOUI	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78570	CHANTELOUP-LES-VIGNES
Monsieur	Youssef ABDELBAHRI	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78570	CHANTELOUP-LES-VIGNES
Madame	Sandrine HANNEBICQUE	Conseiller Municipal	Délégue titulaire	78130	CHAPET
Madame	Rosine THIAULT	Maire Adjoint	Délégue titulaire	78130	CHAPET
Madame	Magalie CHALOYARD	Conseillère Municipale	Délégue suppléante	78130	CHAPET
Monsieur	Jean Luc POUPAUX	Conseiller suppléant	Délégué suppléant	78130	CHAPET
Monsieur	François SCHMITT	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78400	CHATOU
Monsieur	Patrice LECHEVALIER	Maire Adjoint	Délégué titulaire	78400	CHATOU
Monsieur	Arménio SANTOS	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78400	CHATOU
Monsieur	Jean-Manuel PARANHOS	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78400	CHATOU

Monsieur	Denis LLAMANT	Maire	Délégué titulaire	78450	CHAVENAY
Monsieur	Jean-Pierre LACHEVRE	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78860	CHAVENAY
Madame	Sandra BRUN	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	78450	CHAVENAY
Madame	Brigitte VINCENT	Maire Adjoint	Délégué suppléant	78450	CHAVENAY
Madame	Véronique BIGARD	Maire Adjoint	Délégué titulaire	78121	CRESPIERES
Monsieur	Raymond METZGER	Maire Adjoint	Délégué titulaire	78121	CRESPIERES
Madame	Aurélié HAUDIQUET	Maire Adjoint	Déléguée suppléante	78121	CRESPIERES
Madame	Valérie DORSEUIL	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	78121	CRESPIERES
Monsieur	Olivier MOUSSAUD	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78290	CROISSY-SUR-SEINE
Monsieur	Erwan LENOIR	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78290	CROISSY-SUR-SEINE
Monsieur	Denis BOULANGER	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78290	CROISSY-SUR-SEINE
Monsieur	Alain DIEUL	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78293	CROISSY-SUR-SEINE
Madame	Hélène VACHOT	Maire Adjoint	Déléguée titulaire	78920	ECQUEVILLY
Madame	Katarzyna BOROWICZ DE GRAFF	Conseillère Municipale	Déléguée titulaire	78920	ECQUEVILLY
Madame	Alexandra LE FOULER	Maire Adjoint	Déléguée suppléante	78920	ECQUEVILLY
Monsieur	Ali AANGUA	Maire Adjoint	Délégué suppléant	78920	ECQUEVILLY
Madame	Martine LEPAGE	Maire Adjoint	Déléguée titulaire	78810	FEUCHEROLLES
Madame	Susanne ZSCHUNKE	Conseillère Municipale	Déléguée titulaire	78810	FEUCHEROLLES
Monsieur	Michel FREMIN	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78810	FEUCHEROLLES
Monsieur	André FEUVRIER	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78810	FEUCHEROLLES
Monsieur	Daniel LEVEL	Maire	Délégué titulaire	78112	FOURQUEUX
Monsieur	Jean-Louis RICOME	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78112	FOURQUEUX
Monsieur	Bruno CHELET	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78112	FOURQUEUX
Monsieur	Jean-Jacques MSICA	Non élu	Délégué suppléant	78100	FOURQUEUX
Monsieur	François HEURTEL	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78800	HOUILLES
Monsieur	Bernard DUCLOS	Maire Adjoint	Délégué titulaire	78420	HOUILLES
Monsieur	Jean-François SIROT	Maire Adjoint	Délégué suppléant	78800	HOUILLES
Monsieur	André SAUDEMONT	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78800	HOUILLES
Monsieur	Daniel TURCK	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78170	LA CELLE- SAINT-CLOUD
Monsieur	Hervé BRILLANT	Maire Adjoint	Délégué titulaire	78170	LA CELLE- SAINT-CLOUD
Madame	Geneviève SALSAT	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	78170	LA CELLE- SAINT-CLOUD
Madame	Carmen OJEDA-COLLET	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	78170	LA CELLE- SAINT-CLOUD
Madame	Laurence BERNARD	Maire	Déléguée titulaire	78230	LE PECQ
Madame	Reine AIRAUDO	Conseillère Municipale	Déléguée titulaire	78230	LE PECQ
Monsieur	Cyrille PEYTAVIN	Maire Adjoint	Délégué suppléant	78230	LE PECQ
Monsieur	Roland VILLERME	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78230	LE PECQ
Monsieur	Rodolphe SOUCARET	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78100	LE PORT-MARLY
Monsieur	Vincent LAMBERTINI DESMIDT	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78560	LE PORT-MARLY
Madame	Reine VALLET	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	78560	LE PORT-MARLY
Madame	Myriem HAAN	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	78560	LE PORT-MARLY
Monsieur	Francis GUIZA	Maire Adjoint	Délégué titulaire	78110	LE VESINET
Monsieur	Jean-Michel JONCHERAY	Maire Adjoint	Délégué titulaire	78110	LE VESINET
Monsieur	Eric DE LA GUERONNIERE	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78110	LE VESINET
Madame	Frédérique RABIAN	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	78360	LE VESINET

Monsieur	Maxime ROUSSEAU	Maire Adjoint	Délégué titulaire	78580	LES ALLUETS-LE-ROI
Madame	Viviane DOSSET	Conseillère Municipale	Déléguée titulaire	78580	LES ALLUETS-LE-ROI
Monsieur	Gillian STOREY	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78580	LES ALLUETS-LE-ROI
Madame	Thérèse GEVRESSE	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	78580	LES ALLUETS-LE-ROI
Monsieur	Philippe DELARUE	Maire Adjoint	Délégué titulaire	78430	LOUVECIENNES
Monsieur	Marc RICHARD		Délégué titulaire	78430	LOUVECIENNES
Madame	Béatrice BAUMANN	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	78430	LOUVECIENNES
Monsieur	Henri DOUADY	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78430	LOUVECIENNES
Monsieur	Jean-François NAVARRE	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78620	L'ETANG LA VILLE
Madame	Sylvie SENG	Maire Adjoint	Déléguée titulaire	78620	L'ETANG LA VILLE
Madame	Sylvie LASSON		Déléguée suppléante	78620	L'ETANG LA VILLE
Madame	Aurélia BARDY-EYNARD		Déléguée suppléante	78620	L'ETANG LA VILLE
Monsieur	Christian DUSSERE	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78750	MAREIL-MARLY
Monsieur	Philippe BARDET	Maire Adjoint	Délégué titulaire	78750	MAREIL-MARLY
Monsieur	Aldo PEZETTA	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78750	MAREIL-MARLY
Madame	Cécile JARDON	Maire Adjoint	Déléguée suppléante	78750	MAREIL-MARLY
Madame	Frédérique ESCANDE	Conseillère Municipale	Déléguée titulaire	78124	MAREIL SUR MAULDRE
Madame	Nathalie CAHUZAC	Maire Adjoint	Déléguée titulaire	78124	MAREIL SUR MAULDRE
Madame	Nathalie GONCALVES	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	78124	MAREIL SUR MAULDRE
Madame	Claudie FILLON	Maire Adjoint	Déléguée suppléante	78124	MAREIL SUR MAULDRE
Monsieur	Benoît BURGAUD	Maire Adjoint	Délégué titulaire	78160	MARLY-LE-ROI
Monsieur	Cyrille LEGALLET	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78160	MARLY-LE-ROI
Monsieur	Jean-Guillaume DATIN	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78160	MARLY-LE-ROI
Monsieur	Hector LAJOUANIE	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78160	MARLY-LE-ROI
Monsieur	Bernard VILLIER	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78580	MAULE
Madame	Caroline QUINET	Maire Adjoint	Déléguée titulaire	78580	MAULE
Monsieur	Hervé CAMARD	Maire Adjoint	Délégué suppléant	78580	MAULE
Monsieur	Jean-Christophe	Maire Adjoint	Délégué suppléant	78580	MAULE
Monsieur	Matthieu DUBREUIL	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78670	MEDAN
Monsieur	Philippe MARTINET	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78670	MEDAN
Monsieur	Eric LAURENT	Maire Adjoint	Délégué suppléant	78670	MEDAN
Monsieur	Bernard JUERY	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78670	MEDAN
Monsieur	Patrick MALLET	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78360	MONTESSEON
Madame	Joëlle TRIOULLIER		Déléguée titulaire	78360	MONTESSEON
Madame	Catherine LANSIART	Maire Adjoint	Déléguée suppléante	78360	MONTESSEON
Madame	Marie-Caroline MUDRY		Déléguée suppléante	78360	MONTESSEON
Monsieur	Bernard PEPERDOUX	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78630	MORAINVILLIERS
Monsieur	Philippe MAILLARD	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78630	MORAINVILLIERS
Madame	Nathalie CASTEL	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	78630	MORAINVILLIERS
Monsieur	Thierry HEDAN	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78630	MORAINVILLIERS
Monsieur	Jean-Michel SCHMIDT	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78630	ORGEVAL
Monsieur	Michel BARDOT	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78630	ORGEVAL
Madame	Muriel BORG	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	78630	ORGEVAL
Monsieur	Jean-Pierre JUILLET	Maire Adjoint	Délégué suppléant	78630	ORGEVAL

Monsieur	Georges MONNIER	Maire Adjoint	Délégué titulaire	78300	POISSY
Madame	Virginie MESSMER	Maire Adjoint	Déléguée titulaire	78300	POISSY
Monsieur	Raymond LETELLIER	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78300	POISSY
Madame	Aline SMAANI	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	78300	POISSY
Monsieur	Emmanuel LAMY	Maire	Délégué titulaire	78100	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Madame	Rosa ANDRE		Déléguée titulaire	78100	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Madame	Kéa TEA	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	78100	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Monsieur	William PETROVIC	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78100	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Monsieur	Gérard PARFAIT	Maire Adjoint	Délégué titulaire	78860	SAINT-NOM-LA-BRETECHE
Monsieur	Pierre VEZY	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78860	SAINT-NOM-LA-BRETECHE
Monsieur	Michel MOREAU	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78860	SAINT-NOM-LA-BRETECHE
Madame	Karel KURZWEIL	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	78860	SAINT-NOM-LA-BRETECHE
Madame	Evelyne LEGROUX	Conseillère Municipale	Déléguée titulaire	78510	TRIEL-SUR-SEINE
Madame	Cécile POINGT	Conseillère Municipale	Déléguée titulaire	78510	TRIEL-SUR-SEINE
Madame	Manuela MARIE	Maire Adjoint	Déléguée suppléante	78510	TRIEL-SUR-SEINE
Madame	Muriel DAUVERGNE	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	78510	TRIEL-SUR-SEINE
Monsieur	Gérard SCHIETTECATTE		Délégué titulaire	78480	VERNEUIL-SUR-SEINE
Monsieur	Pascal CHAMPION	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78480	VERNEUIL-SUR-SEINE
Monsieur	Hubert FRANCOIS-DAINVILLE	Maire Adjoint	Délégué suppléant	78480	VERNEUIL-SUR-SEINE
Monsieur	Eric DUPONCHEL	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78480	VERNEUIL-SUR-SEINE
Monsieur	Benoit BROUSSET	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78540	VERNOUILLET
Monsieur	Jonathan BUGUET	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78540	VERNOUILLET
Madame	Chantal POTTIER	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	78540	VERNOUILLET
Madame	Virginie ADAM	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	78540	VERNOUILLET
Madame	Marie DUPUICH	Conseillère Municipale	Déléguée titulaire	78670	VILLENES-SUR-SEINE
Madame	Christyane JAVOISE		Déléguée titulaire	78670	VILLENES-SUR-SEINE
Madame	Laurence FRITZ	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	78670	VILLENES-SUR-SEINE
Madame	Leïla CARICHON	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	78670	VILLENES-SUR-SEINE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MAISONS-MESNIL					
Madame	Monique PIGE	Maire Adjoint	Déléguée titulaire	78600	MAISONS-LAFFITTE
Monsieur	Raphaël FANTIN	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78600	MAISONS-LAFFITTE
Madame	Ingrid COUTANT	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	78600	MAISONS-LAFFITTE
Madame	Dora-Ezabel JORGE-FEKIR	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	78600	MAISONS-LAFFITTE
Monsieur	Pierre DEBUE	Maire Adjoint	Délégué titulaire	78600	LE MESNIL-LE-ROI
Monsieur	Jean-Claude GUEHENNEC	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78600	LE MESNIL-LE-ROI
Madame	Franziska JADIN	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	78600	LE MESNIL-LE-ROI
Monsieur	Bruno IMHOFF	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78600	LE MESNIL-LE-ROI

Annexe 2 : liste des membres du bureau

Qualité	Nom	Titre	Ville
Monsieur	Daniel LEVEL	Président	FOURQUEUX
Monsieur	Emmanuel LAMY	1er vice-président	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Monsieur	Didier GUINAUDIE	2ème vice-président	CHAMBOURCY
Monsieur	Denis FLAMANT	3ème vice-président	CHAVENAY
Monsieur	Jean-Michel SCHMIDT	Secrétaire	ORGEVAL
Monsieur	Georges MONNIER	Assesseur	POISSY
Monsieur	Jean-Louis NGUYEN QUANG TOAN	Assesseur	CHANTELOUP-LES-VIGNES
Monsieur	Benoit BURGAUD	Assesseur	MARLY-LE-ROI
Madame	Reine AIRAUDO	Assesseur	LE PECQ
Monsieur	Francis GUIZA	Assesseur	LE VESINET
Madame	Elisabeth CHAU	Assesseur	CHANTELOUP-LES-VIGNES

Annexe 3 : répartition des communes par section syndicale pour l'année 2015

COMMUNES	Nombre		Fourrière	Aire d'accueil		Vignes	Centre de Secours		CSAPA
	Habitants		Adhérent	Adhérent		Adhérent	Adhérent		Adhérent
ACHERES	19 643		x						
AIGREMONT	1 153		x				x		
LES ALLUETS-LE-ROI	1 254		x						
ANDRESY	12 147		x						
BOUGIVAL	8 640		x						
CARRIERES-SOUS-POISSY	15 105		x						
CARRIERES-SUR-SEINE	15 268		x						
LA CELLE SAINT-CLOUD	21 619		x						
CHAMBOURCY	6 039		x	x			x		
CHANTELOUP-LES-VIGNES	10 000		x						
CHAPET	1 241		x						
CHATOU	31 117		x						
CHAVENAY	1 950		x				x		x
CRESPIERES	1 626		x						x
CROISSY-SUR-SEINE	10 460		x						
DAVRON	343		x						
ECQUEVILLY	4 041		x						
EPONE	6 551		x						
L'ETANG-LA-VILLE	4 884		x				x		
FEUCHEROLLES	2 969		x				x		
FOURQUEUX	4 312		x				x		
HOUILLES	32 728		x						
LOUVECIENNES	7 335		x						

MAREIL-MARLY	3 687	x					x	
MAREIL SUR MAULDRE	1 788	x						
MARLY-LE-ROI	17 109	x						
MAULE	5 885	x						
MEDAN	1 458	x						
MONTESSEON	15 568	x						
MORAINVILLIERS	2 643	x						
ORGEVAL	6 112	x						
LE PECQ	16 730	x	x			x	x	
POISSY	38 059	x						
LE PORT-MARLY	5 180	x					x	
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	41 048	x			x		x	
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	5 333	x					x	x
TRIEL-SUR-SEINE	11 610	x						
VERNEUIL-SUR-SEINE	15 699	x						
VERNOUILLET	9 566	x						
LE VESINET	16 431	x						
VILLENNES-SUR-SEINE	5 293	x						
I - TOTAL COMMUNES	439 624	439 624	63 817,00	57 778	88 105,00			8 909
CC MAISONS-MESNIL	30 170	x	x					x
CA PAC	93 323							x
CA ST GERMAIN SEINE ET FORETS	107 477							x
II - TOTAL COMMUNAUTES	123 493	30 170	30 170,00	0,00	0,00			123 493,00
III - TOTAL GENERAL	563 117	469 794	93 987	57 778	88 105			132 402

Annexe 4 : bilan de l'année 2015 des entrées et sorties des véhicules et animaux par commune

COMMUNES	VOITURES			2 ROUES			CHIENS				CHATS			
	E	S	VHU	E	S	VHU	E	S	EUTH	SPA	E	S	EUTH	SPA
ACHERES	94	31	63	7	2	5	5	3	0	2	11	1	3	7
AIGREMONT	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
ANDRESY	39	16	22	4	0	3	6	2	0	4	5	2	1	2
BOUGIVAL	47	25	21	7	2	5	3	0	0	3	8	0	4	4
CARRIERES-SOUS-POISSY	126	69	56	8	1	7	22	18	0	4	3	0	2	1
CARRIERES-SUR-SEINE	60	13	47	1	0	1	9	1	0	8	4	0	1	3
CHAMBOURCY	19	9	9	2	1	1	8	8	0	0	6	0	0	6
CHANTELOUP-LES-VIGNES	36	5	29	12	8	3	7	5	0	2	17	0	13	4
CHAPET	0	0	0	0	0	0	2	0	1	1	0	0	0	0
CHATOU	17	6	11	2	0	2	13	10	0	3	5	1	0	4
CHAVENAY	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
CRESPIERES	1	0	1	0	0	0	3	3	0	0	0	0	0	0
CROISSY-SUR-SEINE	2	2	0	0	0	0	2	0	1	1	9	1	0	8
DAVRON	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ECQUEVILLY	7	3	4	0	0	0	11	7	0	4	0	0	0	0
EPONE	23	11	12	0	0	0	12	10	0	2	10	0	7	3
FEUCHEROLLES	0	0	0	0	0	0	4	3	0	1	5	0	3	2
FOURQUEUX	11	9	2	3	1	2	3	3	0	0	2	0	2	0
HOUILLES	142	88	54	8	4	4	13	9	0	4	8	0	0	8
LA CELLE-ST-CLOUD	61	34	27	3	0	3	2	0	0	2	2	0	0	2
LE PECQ	19	8	11	1	1	0	6	5	0	1	0	0	0	0
LE PORT-MARLY	69	36	31	8	0	7	2	2	0	0	0	0	0	0
LE VESINET	16	7	9	1	0	0	10	4	1	5	3	0	0	3
LES ALLUETS LE ROI	39	27	12	6	2	4	4	3	0	1	1	0	1	0
L'ETANG-LA-VILLE	0	0	0	0	0	0	3	3	0	0	1	0	0	1
LOUVECIENNES	3	1	2	0	0	0	6	6	0	0	8	1	7	0
MAISONS-LAFFITTE	19	6	12	0	0	0	3	1	0	2	2	0	0	2
MAREIL-MARLY	64	41	22	3	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
MAREIL SUR MAULDRE	3	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MARLY-LE-ROI	0	0	0	0	0	0	9	5	0	4	3	0	1	2
MAULE	27	12	14	0	0	0	11	10	0	1	12	1	7	4
MEDAN	10	6	4	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
MESNIL LE ROI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	0	8	0
MONTESON	6	0	6	0	0	0	7	5	0	2	1	0	1	0
MORAINVILLIERS	0	0	0	0	0	0	10	7	1	2	0	0	0	0
ORGEVAL	23	4	17	3	0	2	29	24	0	5	13	0	8	5
POISSY	184	61	120	10	1	8	37	24	2	11	53	5	20	28
ST-GERMAIN-EN-LAYE	329	249	78	41	11	23	23	21	1	1	8	2	1	5
ST-NOM-LA-BRETECHE	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0
TRIEL-SUR-SEINE	18	3	15	1	0	1	4	1	0	3	13	1	8	4
VERNEUIL-SUR-SEINE	23	10	13	0	0	0	8	5	0	3	6	0	0	6
VERNOUILLET	35	7	28	2	1	1	13	7	0	6	9	0	3	6
VILLENES-SUR-SEINE	0	0	0	0	0	0	7	7	0	0	0	0	0	0
CONFISCATION/PROPRIETAIRE	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1722	822	833	132	30	91	319	224	7	88	239	15	101	123

VHU : véhicule hors d'usage E : entrées S : Sorties SPA : Société protectrice des animaux EUTH : euthanasie

04100 –SIVOM DE ST GERMAIN EN LAYE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement	-78 626,97	0,00	34 170,17	0,00	-44 456,80
Fonctionnement	504 002,42	135 805,43	54 576,63	0,00	422 773,62
TOTAL I	425 375,45	135 805,43	88 746,80	0,00	378 316,82
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	425 375,45	135 805,43	88 746,80	0,00	378 316,82

Saint-Germain-en-Laye, le 14 SEP. 2016

Le Président du Syndicat
à
Mesdames et Messieurs les Maires
des Communes membres

V/Réf : 25SD16
Affaire suivie par : Nadine FOURNIER
Tel. 01 30 87 21 21 – Fax 01 30 87 21 27
nadine.fournier@sisgel.fr

Objet : Rapport d'activité 2015 - Syndicat SIDECOM

Conformément à l'article 40 de la loi du 12 juillet 1999 relative à la simplification de la coopération intercommunale, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport d'activité 2015 du Syndicat SIDECOM.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Compte administratif de l'exercice 2015 vous ayant déjà été précédemment transmis dans sa totalité, seul le résultat d'exécution est joint à ce document.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Président du Syndicat Intercommunal



Jean-Noël AMADEI

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LE DEVELOPPEMENT
DE LA COMMUNICATION

RAPPORT D'ACTIVITE
de l'année 2015

Sommaire

CARTE D'IDENTITÉ DU SIDECOM	3
Communes et population.....	3
Compétences	4
Historique	5
LES MOYENS DU SYNDICAT	6
L'ACTIVITÉ DU SYNDICAT	7
L'activité administrative	7
Réunions du Comité Syndical et du Bureau.....	7
Quelques chiffres sur la gestion administrative	8
L'ACTIVITÉ FINANCIÈRE.....	8
Compte Administratif 2015 section de fonctionnement	8
Compte Administratif 2015 section d'investissement	9
Cotisations relatives aux frais généraux par habitant	9
Cotisations relatives à la participation des communes au programme local	10
FAITS MARQUANTS 2015	11
Le groupe de travail.....	11
OBJECTIFS 2016	13
ANNEXES	14
Liste des membres du Comité SIDECOM 2015	14
Liste des membres du Bureau SIDECOM 2015	18
Les balances du compte administratif 2015	19

CARTE D'IDENTITÉ DU SIDECOM

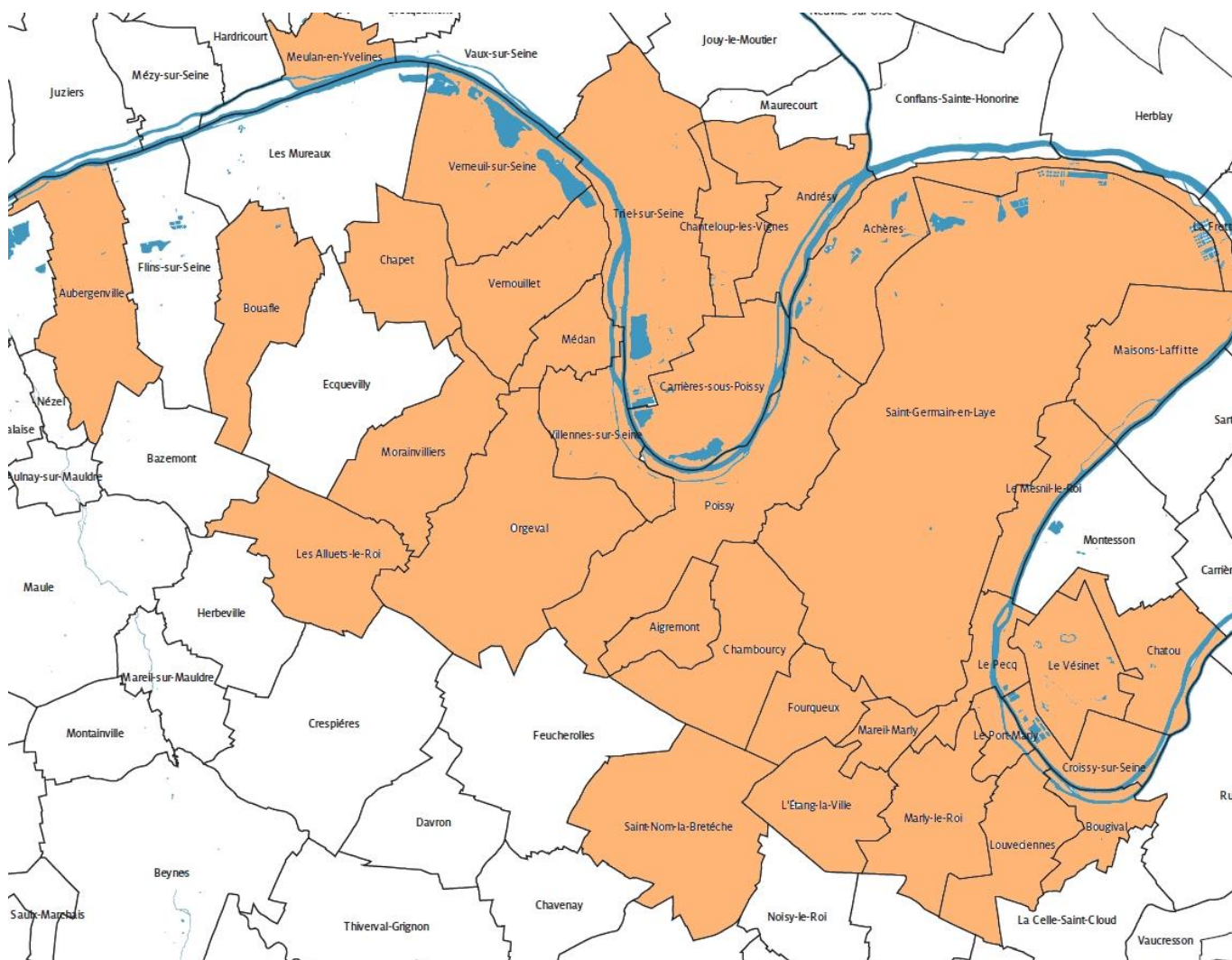
Communes et population

La population du SIDECOM est de 382 414 habitants au 1^{er} janvier 2015 contre 384 147 habitants au 1^{er} janvier 2014, soit une diminution de 1 733 habitants.

Le SIDECOM comprend au total 34 communes dont 6 communes non câblées. Sur les 28 communes câblées, deux sont regroupées au sein d'une communauté de communes.

COMMUNES	POPULATION 2012 (en vigueur 01/01/2015)
ACHERES	19 643
AIGREMONT	1 153
LES ALLUETS LE ROI *	1 254
ANDRESY	12 147
AUBERGENVILLE	11 720
BOUAFLE	2 116
BOUGIVAL	8 640
CARRIERES SOUS POISSY *	15 105
CHAMBOURCY	6 039
CHANTELOUP LES VIGNES *	10 000
CHAPET *	1 241
CHATOU	31 117
CROISSY-SUR-SEINE	10 460
L'ETANG-LA-VILLE	4 884
FOURQUEUX	4 312
LOUVECIENNES	7 335
MAREIL-MARLY	3 687
MARLY-LE-ROI	17 109
MEDAN	1 458
MEULAN	9 120
MORAINVILLIERS	2 643
ORGEVAL	6 112
LE PECQ	16 730
POISSY	38 059
LE PORT-MARLY	5 180
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	41 048
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	5 333
TRIEL SUR SEINE	11 610
VERNEUIL SUR SEINE *	15 699
VERNOUILLET *	9 566
LE VESINET	16 431
VILLENNES-SUR-SEINE	5 293
Communauté de Communes Maisons-Mesnil:	30 170
MAISONS-LAFFITTE	23 664
LE MESNIL-LE-ROI	6 506
TOTAL	382 414

* : communes non câblées.



Compétences

Le Syndicat Intercommunal est dénommé : **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION (SIDECOM)**. Il a son siège à la Mairie de Saint-Germain-en-Laye.

Il a pour objet l'étude du développement de la communication et, en particulier, celle d'un projet d'installation de réseaux câblés de télédistribution. Ses compétences ont été étendues à la mise en œuvre des moyens nécessaires à la réalisation de réseaux câblés de télédistribution sur le territoire des Communes membres dudit Syndicat.

Historique

Le SIDECOM a été créé par délibération le 28 mars 1984 et par arrêté du Préfet en date du 23 mai 1984. Il était alors composé de 15 communes : Aigremont, Chambourcy, Chatou, Fourqueux, Le Vésinet, Le Pecq, Le Port-Marly, Maisons-Laffitte, Mareil-Marly, Le Mesnil-le-Roi, Orgeval, Poissy, Saint-Germain-en-Laye, Triel-sur-Seine, Villennes-sur-Seine.

Sont venus rejoindre ce syndicat d'études, les communes d'Andrésy, Aubergenville, Bouafle, La Celle-Saint-Cloud, l'Etang-la-Ville, Médan (délibération 27 novembre 1984 et arrêté préfectoral du 1^{er} mars 1985) puis Louveciennes, Marly-le-Roi, Meulan, Saint-Nom-la-Bretèche (délibération du 9 juillet 1985) et Morainvilliers (délibération du 1^{er} octobre 1985 et arrêté préfectoral global du 12 février 1986).

Le 25 novembre 1985, le SIDECOM, initialement Syndicat d'Etudes devenait un Syndicat de Réalisation. Il a donc été demandé aux communes initiales de confirmer leur adhésion, La Celle-Saint-Cloud se retire en raison de son éloignement et une nouvelle commune rejoint ce syndicat, Achères (arrêté préfectoral du 18 août 1986).

Le 7 juillet 1986, adhésion de la commune de Croissy-sur-Seine (arrêté préfectoral du 23 mars 1987).

Les Comités du 9 mars 1987 et du 22 juin 1987 ont pris acte de l'adhésion des communes des Alluets-le-Roi, Bailly, Bougival, Chanteloup-les-Vignes, Chapet, Chavenay, Ecquevilly, Evicquemont, Flins-sur-Seine, Montesson, Vaux-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine et Vernouillet (arrêté préfectoral du 9 janvier 1989).

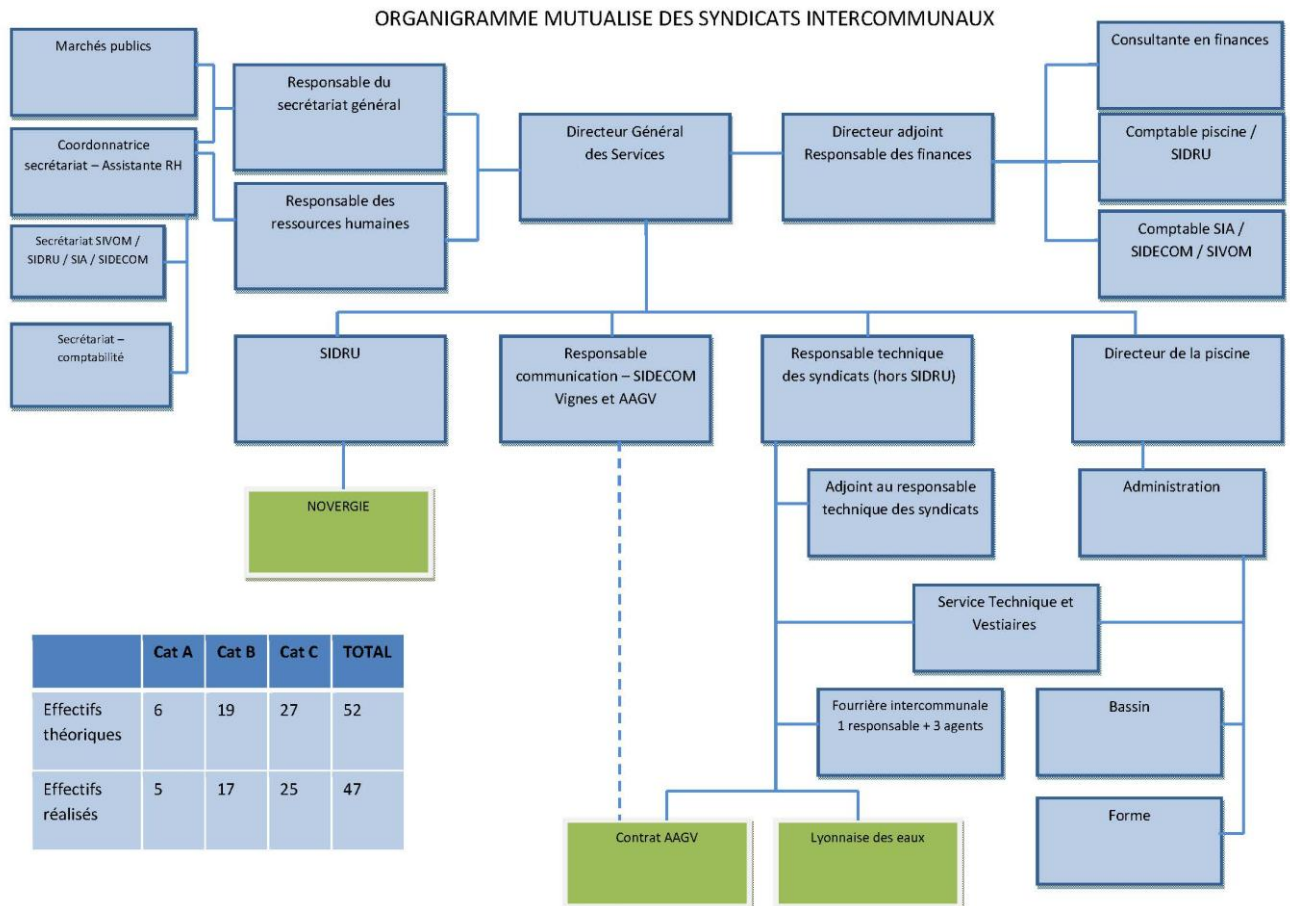
Le 30 janvier 1990 la Commune de Carrières-sous-Poissy est admise au sein du SIDECOM, arrêté préfectoral du 3 décembre 1990.

La ville de Montesson quittera le SIDECOM le 3 mars 1998, le 11 mai 1998 ce sera au tour de la commune de Bailly et le 8 décembre 1998 les communes de Chavenay et Flins-sur-Seine.

Le 29 mars 2000 la commune d'Evicquemont se retire également, puis le 29 janvier 2002 la commune d'Ecquevilly, le 3 juin 2003 celles de Vaux-sur-Seine et de Vernouillet. Cette dernière adhèrera de nouveau le 12 octobre 2006. Ces dernières communes n'étaient pas câblées.

Par arrêté de Monsieur le Préfet, en date du 27 décembre 2012, la communauté de communes Maisons-Mesnil se substitue, à compter du 1^{er} janvier 2013, aux communes de Maisons-Laffitte et Le Mesnil-le-Roi au sein du SIDECOM qui devient donc Syndicat Mixte.

LES MOYENS DU SYNDICAT



Le personnel mutualisé des services centraux est affecté aux 5 Syndicats Intercommunaux dont le siège se situe à la Mairie de Saint-Germain-en-Laye, sauf pour le Technicien SIDRU et l'Ingénieur SIA qui sont affectés en propre au Syndicat dont ils relèvent.

Les membres des services centraux sont mis à disposition du Syndicat qui paye sa quote-part en fonction de l'activité. Le pourcentage affecté au SIDECOM est de 3% (4,50% en 2014) et représente une somme de 18 782 € (22 153,68 € en 2014).

En équivalent temps plein, cela représente pour le SIDECOM :

- Catégorie A : 0,12
- Catégorie B : 0,09
- Catégorie C : 0,12

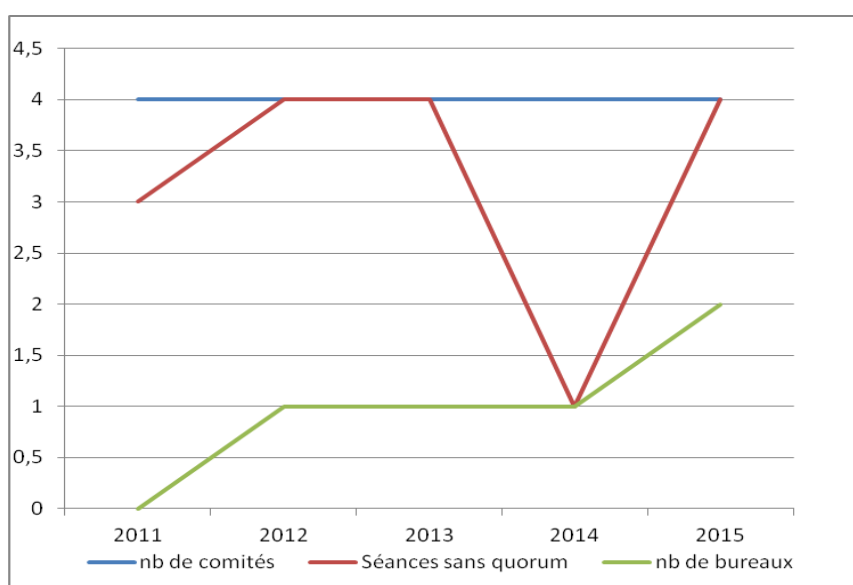
Il en est de même pour les frais généraux (fournitures de bureau, photocopies, documentation, etc.) dont une somme de 4 112,50 € (1 765,07 € en 2014) est affectée au SIDECOM soit 3% (4 % en 2014).

L'ACTIVITÉ DU SYNDICAT

L'activité administrative

Réunions du Comité Syndical et du Bureau

	2011	2012	2013	2014	2015
nb de comités	4	4	4	4	4
Séances sans quorum	3	4	4	1	4
nb de bureaux	0	1	1	1	2



Aucune des séances n'a réuni le quorum, obligeant de convoquer les membres à nouveau.

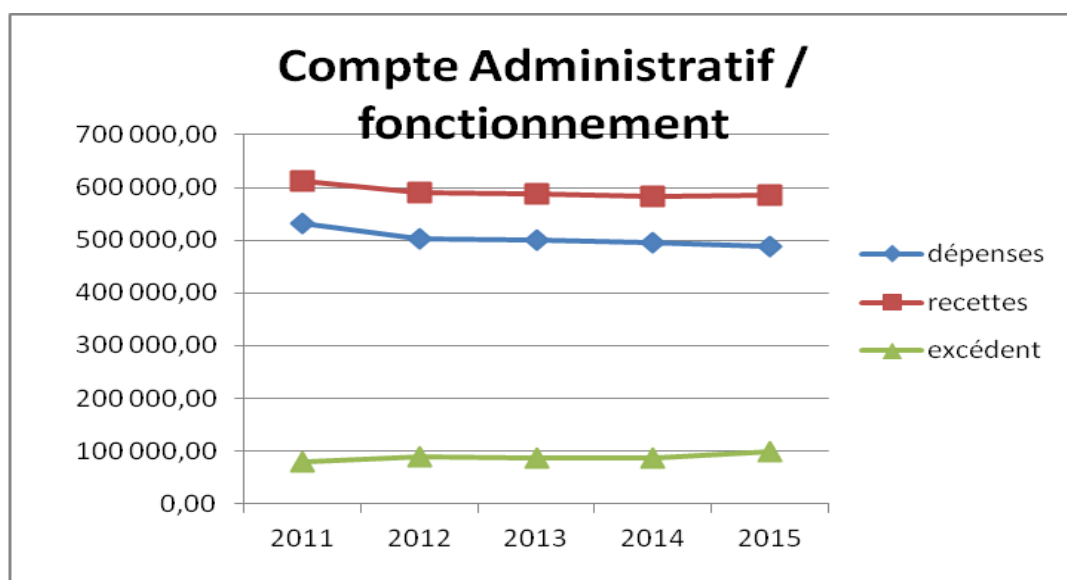
Quelques chiffres sur la gestion administrative

Dossiers traités en séance	12
Délibérations	18
Arrêtés	0
Décision	1
Courriers entrants	97
Courriers sortants	37
Mandats	70
Titres	24

L'ACTIVITÉ FINANCIÈRE

Compte Administratif 2015 section de fonctionnement

	2011	2012	2013	2014	2015
dépenses	531 475,82	501 922,41	500 050,91	496 542,98	488 844,43
recettes	611 479,60	590 500,59	587 727,93	582 197,43	586 552,82
excédent	80 003,78	88 578,18	87 677,02	85 654,45	97 708,39



Compte Administratif 2015 section d'investissement

	2011	2012	2013	2014	2015
dépenses					
recettes	3 923,02	3 923,02	3 923,02	3 923,02	3 923,02
excédent	3 923,02	3 923,02	3 923,02	3 923,02	3 923,02

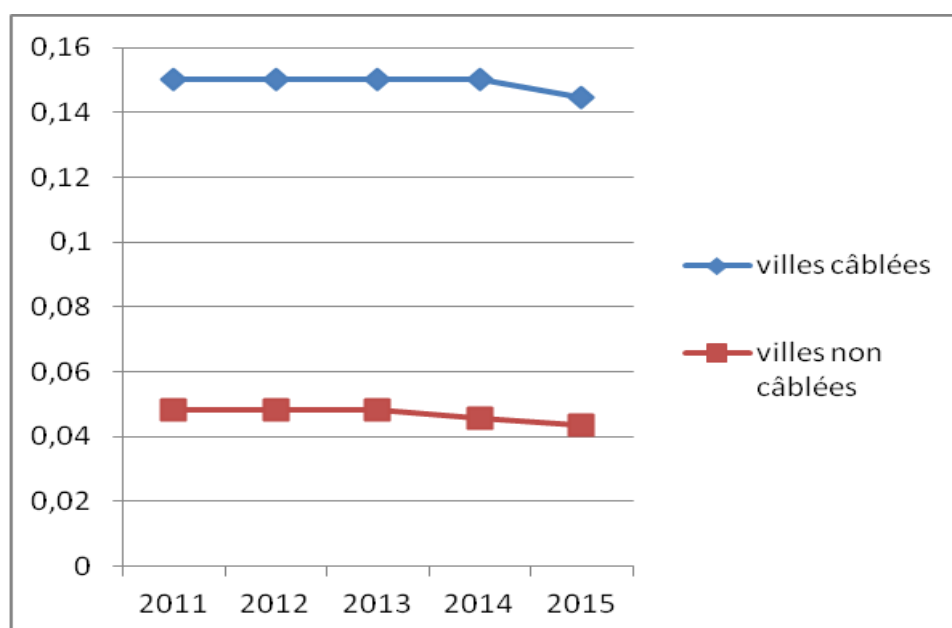
Pour mémoire, le budget du SIDECOM en fonctionnement se compose :

- Des frais fixes, en légère baisse ces dernières années.
- De la participation des communes au financement du programme local.

Cotisations relatives aux frais généraux par habitant

	2011	2012	2013	2014	2015
villes câblées	0,15	0,15	0,15	0,15	0,1446
villes non câblées	0,048	0,048	0,048	0,0455	0,0435

L'augmentation significative en 2011 de la cotisation des villes non câblées s'explique par la modification du mode de calcul. Décision prise lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2011 qui passe la part des communes non-câblées à 1/3 du coût demandé aux communes câblées contre ¼ précédemment.



Ces cotisations financent les frais de fonctionnement courant du Syndicat.

Cotisations relatives à la participation des communes au programme local

	2011	2012	2013	2014	2015
villes câblées	1,4000	1,316	1,2850	1,2686	1,2740
villes non câblées	0,3235	0,30614	0,29765	0,2850	0,2870

La cotisation des villes non câblées est alignée sur la cotisation des villes câblées mais à raison d'un quart environ de son montant.

Yvelines 1^{ère} est diffusée sur Orange, Numéricâble, free, Darty Box, Alice et sur le canal 30 de la TNT depuis la fin 2014.

Il convient de remarquer que les cotisations sont en légère baisse, pour les frais généraux, et qu'elles augmentent sensiblement pour la participation au programme local.

FAITS MARQUANTS 2015

⇒ **Sur le plan administratif**

- 5 février (après une séance sans quorum le 27 janvier) : Vote du budget primitif 2015.
- 3 juin (après une séance sans quorum le 26 mai) : Approbation du compte administratif 2014.
- 8 juillet (après une séance sans quorum le 30 juin) : Prolongation de la convention avec Yvelines 1ère.
- 10 décembre (après une séance sans quorum le 30 novembre) : Vote du Budget Supplémentaire.

⇒ **Au sein du Bureau**

⇒ Une réunion du bureau a eu lieu le 16 janvier pour débattre sur le montant de la subvention accordée à Yvelines 1^{ère}.

⇒ Le 6 mars se réunissaient le bureau d'Yvelines 1^{ère} et celui du SIDECOM afin d'installer un groupe de travail sur l'avenir de la télévision locale.

⇒ **Dans les relations avec Yvelines 1^{ère}**

- Approbation des grilles de programmes pour la saison 2015-2016 comme prévu par la convention.

⇒ **Dans la communication**

On peut noter la mise en ligne en octobre 2015 du site internet des syndicats intercommunaux à l'adresse <http://www.sisgel.fr/> dont le SIDECOM fait partie.

Le groupe de travail

Le 16 janvier 2015, le bureau a eu un débat sur le montant de la subvention à accorder à Yvelines 1^{ère}. Lors de ce débat, il a été décidé d'organiser un bureau conjoint avec Yvelines 1^{ère} afin d'envisager l'avenir.

Le 6 mars, les deux bureaux se réunissaient pour examiner :

- L'état des lieux technique et financier d'Yvelines 1^{ère}.
- Les perspectives territoriales dans les nouvelles intercommunalités.

A la suite de cette réunion, un groupe de travail a été institué avec deux représentants du SIDECOM et deux d'Yvelines 1^{ère} (ne siégeant pas au SIDECOM) afin de déterminer les contours de la nouvelle convention, l'adhésion des intercommunalités, le manque de technicité administrative et financière au sein de l'Association et l'évolution des programmes.

Conclusion :

Il a été proposé de prendre en compte les deux futures grandes intercommunalités pour qu'elles reprennent la compétence télévisuelle locale. Les communes adhérentes verraient alors leurs contributions absorbées dans les attributions de compensation.

La transposition de l'association en société est également envisagée, en collaboration avec ces intercommunalités.

Une attention particulière est portée également sur la possibilité de conserver la carte de journaliste en cas de société public.

Un contrat d'objectif et de moyens serait alors signé avec les collectivités concernées définissant les conditions de mise en œuvre. La nouvelle société ainsi créée pourrait dès lors facturer les reportages ou interventions en fonction d'un barème fixé.

Un rapprochement avec l'autre télévision locale du département, TVfil78, devrait être opéré afin de partager la banque d'images et définir des zones de reportage partagé.

Cette démarche entraîne à plus ou moins long terme la dissolution du SIDECOM et d'Yvelines 1^{ère} sous sa forme associative actuelle.

OBJECTIFS 2016

En 2015, un groupe de travail a été créé avec Yvelines 1^{ère} afin de réfléchir à l'avenir des structures.

La synthèse des travaux dudit groupe a été présentée aux membres du Comité puis envoyée aux maires des communes adhérentes en janvier dernier. Le premier axe de travail concernait les agglomérations qui n'ont pas souhaité reprendre la compétence.

Dès lors, les élus ont aujourd'hui le choix entre plusieurs orientations qui pourraient être mises en œuvre, s'agissant d'Yvelines 1^{ère}.

A ce jour, quatre scénarii ont été retenus, sauf intervention d'un tiers comme le département ou autre :

- Suite aux positionnements des agglomérations, faire perdurer la situation actuelle avec une subvention équivalente, mais qui ne permet pas de pérenniser l'activité de la chaîne.
- Augmenter la cotisation des adhérents pour couvrir les budgets d'Yvelines 1^{ère} votés par les mêmes adhérents.
- Alléger la structure de la chaîne (exemple : Web TV prise en charge par le SIDEKOM), et diminuer son budget.
- Arrêter le financement de la chaîne de télévision locale.

Pour rappel, la Comité s'est donné six mois pour décider de l'orientation choisie puis un an pour la mettre en œuvre.

L'objectif est de soumettre au vote, lors d'un comité syndical, le choix à retenir, mais avant cela, le 2 juin 2016 en séance, il a été proposé d'ouvrir la réflexion à d'éventuelles solutions alternatives. Un courrier a été adressé aux maires concernés, permettant l'expression d'éventuelles nouvelles solutions. Le comité décidera ensuite des mesures à mettre en œuvre.

ANNEXES

Liste des membres du Comité SIDEKOM 2015

Civilité	Nom	Prénom	Rôle	Commune
Monsieur	BENARD	Nicolas	DELEGUE SUPPLEANT	ACHERES
Monsieur	BOVIS	Pierre-Henri	DELEGUE SUPPLEANT	ACHERES
Madame	FORENSI	Véronique	DELEGUEE TITULAIRE	ACHERES
Monsieur	HONORE	Marc	DELEGUE TITULAIRE	ACHERES
Madame	BRUNET	Ulrika	DELEGUEE SUPPLEANTE	AIGREMONT
Monsieur	CHAUMEAU	Emmanuel	DELEGUE TITULAIRE	AIGREMONT
Monsieur	PENVEN	Frederic	DELEGUE SUPPLEANT	AIGREMONT
Monsieur	ROSALES	Alfred	DELEGUE TITULAIRE	AIGREMONT
Madame	DOLE	Véronique	DELEGUEE SUPPLEANTE	ANDRESY
Monsieur	FAIST	Denis	DELEGUE TITULAIRE	ANDRESY
Madame	HENRIET	Valérie	DELEGUEE SUPPLEANTE	ANDRESY
Monsieur	RIBAUT	Hugues	DELEGUE TITULAIRE	ANDRESY
Monsieur	DANIEL	Joël	DELEGUE SUPPLEANT	AUBERGENVILLE
Monsieur	ESCRINIER	Guy	DELEGUE SUPPLEANT	AUBERGENVILLE
Madame	MEUNIER	Virginie	DELEGUEE TITULAIRE	AUBERGENVILLE
Madame	PADIOU	Sylvia	DELEGUEE TITULAIRE	AUBERGENVILLE
Monsieur	LALLART	Laurent	DELEGUE SUPPLEANT	BOUAFLE
Monsieur	SIMON	Philippe	DELEGUE TITULAIRE	BOUAFLE
Monsieur	CLERMONT	Jean-Marie	DELEGUE TITULAIRE	BOUGIVAL
Monsieur	DIOT	Gaël	DELEGUE SUPPLEANT	BOUGIVAL
Monsieur	HESSENBRUCH	Paul	DELEGUE TITULAIRE	BOUGIVAL
Monsieur	SEBBAH	Fabien	DELEGUE SUPPLEANT	BOUGIVAL
Madame	GAMRAOUI-AMAR	Khadija	DELEGUEE SUPPLEANTE	CARRIERES-SOUS-POISSY
Madame	GOSSELET	Charlotte	DELEGUEE TITULAIRE	CARRIERES-SOUS-POISSY
Monsieur	LEDIN	Thibault	DELEGUE TITULAIRE	CARRIERES-SOUS-

				POISSY
Monsieur	LOPEZ	Jean-Mario	DELEGUE SUPPLEANT	CARRIERES-SOUS-POISSY
Madame	BARON	Pascale	DELEGUEE TITULAIRE	CHAMBOURCY
Madame	DOUCET	Caroline	DELEGUEE TITULAIRE	CHAMBOURCY
Madame	PIRET	Christiane	DELEGUEE SUPPLEANTE	CHAMBOURCY
Madame	VINCENT	Margueritte	DELEGUEE SUPPLEANTE	CHAMBOURCY
Monsieur	ABDELBAHRI	Youssef	DELEGUE SUPPLEANT	CHANTELOUP-LES-VIGNES
Monsieur	BONNEAU	Jérôme	DELEGUE SUPPLEANT	CHANTELOUP-LES-VIGNES
Monsieur	CAMARA	Niayé	DELEGUE TITULAIRE	CHANTELOUP-LES-VIGNES
Madame	CREPPY	Lydie	DELEGUEE TITULAIRE	CHANTELOUP-LES-VIGNES
Monsieur	FRANCART	Jean-Louis	DELEGUE SUPPLEANT	CHAPET
Madame	LABORDE	Véronique	DELEGUEE TITULAIRE	CHAPET
Monsieur	MOLINA	Daniel	DELEGUE TITULAIRE	CHAPET
Madame	ZIMMER	Véronique	DELEGUEE SUPPLEANTE	CHAPET
Madame	CHANTEGRELET	Véronique	DELEGUEE TITULAIRE	CHATOU
Monsieur	GERNER	Eric	DELEGUE SUPPLEANT	CHATOU
Madame	GRELLIER	Michèle	DELEGUEE SUPPLEANTE	CHATOU
Madame	MINART	Virginie	DELEGUEE TITULAIRE	CHATOU
Monsieur	CATTIER	Etienne	DELEGUE TITULAIRE	CROISSY-SUR-SEINE
Monsieur	HUSSON	Gérard	DELEGUE TITULAIRE	CROISSY-SUR-SEINE
Monsieur	LESPAGNOL	Patrick	DELEGUE SUPPLEANT	CROISSY-SUR-SEINE
Madame	MARTINEZ	Corinne	DELEGUEE SUPPLEANTE	CROISSY-SUR-SEINE
Madame	BURGER	Marie	DELEGUEE TITULAIRE	FOURQUEUX
Monsieur	CHELET	Bruno	DELEGUE SUPPLEANT	FOURQUEUX
Madame	DE JACQUELOT	Anne	DELEGUEE SUPPLEANTE	FOURQUEUX
Monsieur	DE L'HERMUZIERE	Jean-François	DELEGUE TITULAIRE	FOURQUEUX
Madame	GENOUVILLE	Florence	DELEGUEE TITULAIRE	L'ETANG-LA-VILLE
Madame	HURTEL	Sylvie	DELEGUEE SUPPLEANTE	L'ETANG-LA-VILLE
Madame	LE BESCOND	Agathe	DELEGUEE TITULAIRE	L'ETANG-LA-VILLE
Monsieur	PINET	Sébastien	DELEGUE SUPPLEANT	L'ETANG-LA-VILLE
Madame	COLOMBIER	Christèle	DELEGUEE SUPPLEANTE	LE MESNIL-LE-ROI
Madame	GOURSAUD DE MERLIS	Marie	DELEGUEE TITULAIRE	LE MESNIL-LE-ROI

Monsieur	LEDOUX	Stéphane	DELEGUE SUPPLEANT	LE MESNIL-LE-ROI
Madame	MESSAGER	Elisabeth	DELEGUEE TITULAIRE	LE MESNIL-LE-ROI
Monsieur	AMADEI	Jean-Noël	PRESIDENT	LE PECQ
Monsieur	GOURNAC	Alain	DELEGUE TITULAIRE	LE PECQ
Monsieur	PLOUVIER	Sébastien	DELEGUE SUPPLEANT	LE PECQ
Monsieur	VILLERME	Roland	DELEGUE SUPPLEANT	LE PECQ
Madame	ATHLAN	Olga	DELEGUEE SUPPLEANTE	LE PORT-MARLY
Madame	CARLIER	Marie-Claude	DELEGUEE TITULAIRE	LE PORT-MARLY
Monsieur	PEMBA-MARINE	Cédric	DELEGUE SUPPLEANT	LE PORT-MARLY
Madame	TEMPEZ	Mireille	DELEGUEE TITULAIRE	LE PORT-MARLY
Monsieur	GLUCK	François	DELEGUE SUPPLEANT	LE VESINET
Monsieur	GOZLAN	Frederic	DELEGUE TITULAIRE	LE VESINET
Monsieur	GUIZA	Francis	DELEGUE SUPPLEANT	LE VESINET
Monsieur	VINTRAUD	Abel	DELEGUE TITULAIRE	LE VESINET
Monsieur	COPIN	Robert	DELEGUE TITULAIRE	LES ALLUETS-LE-ROI
Madame	DOSSET	Viviane	DELEGUEE SUPPLEANTE	LES ALLUETS-LE-ROI
Madame	GEFFROY	Evelyne	DELEGUEE SUPPLEANTE	LES ALLUETS-LE-ROI
Monsieur	ROUSSEAU	Maxime	DELEGUE TITULAIRE	LES ALLUETS-LE-ROI
Monsieur	CLAUZURE	Jean-Baptiste	DELEGUE SUPPLEANT	LOUVECIENNES
Madame	JOLIOT	Sanja	DELEGUEE TITULAIRE	LOUVECIENNES
Madame	LAFONT	Laurence	DELEGUE TITULAIRE	LOUVECIENNES
Monsieur	VATAR	Nicolas	DELEGUE SUPPLEANT	LOUVECIENNES
Monsieur	BARREAU	Jacques	DELEGUE TITULAIRE	MAISONS-LAFFITTE
Madame	GEHIN	Janick	DELEGUEE TITULAIRE	MAISONS-LAFFITTE
Monsieur	GODAERT	Serge	DELEGUE SUPPLEANT	MAISONS-LAFFITTE
Madame	VIVIEN	Béatrice	DELEGUEE SUPPLEANTE	MAISONS-LAFFITTE
Monsieur	DUMORTIER	Bernard	DELEGUE TITULAIRE	MAREIL-MARLY
Monsieur	GUILLOT	Thierry	DELEGUE SUPPLEANT	MAREIL-MARLY
Madame	LINDGREN	Sabine	DELEGUEE SUPPLEANTE	MAREIL-MARLY
Madame	WENTHOLT	Maria	DELEGUEE TITULAIRE	MAREIL-MARLY
Madame	CARDOSO	Emmanuela	DELEGUEE SUPPLEANTE	MARLY-LE-ROI
Madame	DELEPLANQUE	Cécile	DELEGUEE TITULAIRE	MARLY-LE-ROI
Monsieur	RIBAUT	Laurent	DELEGUE TITULAIRE	MARLY-LE-ROI
Madame	THIEYRE	Stéphanie	DELEGUEE SUPPLEANTE	MARLY-LE-ROI

Madame	BATHGATE	Laure	DELEGUEE SUPPLEANTE	MEDAN
Monsieur	DEWASMES	Eric	DELEGUE SUPPLEANT	MEDAN
Monsieur	DUBREUIL	Matthieu	DELEGUE TITULAIRE	MEDAN
Madame	LELARGE	Laurence	DELEGUEE TITULAIRE	MEDAN
Monsieur	DEMESSINE	Christophe	DELEGUE TITULAIRE	MEULAN-EN-YVELINES
Monsieur	FOSSE	Jordan	DELEGUE TITULAIRE	MEULAN-EN-YVELINES
Monsieur	MEKERRI	Brahim	DELEGUE SUPPLEANT	MEULAN-EN-YVELINES
Monsieur	ROMERA	Axel	DELEGUE SUPPLEANT	MEULAN-EN-YVELINES
Monsieur	BERGERON	Lionel	DELEGUE SUPPLEANT	MORAINVILLIERS
Monsieur	DERUE	Marcel	DELEGUE TITULAIRE	MORAINVILLIERS
Monsieur	HEDAN	Thierry	DELEGUE TITULAIRE	MORAINVILLIERS
Madame	MARTIN	Stéphanie	DELEGUEE SUPPLEANTE	MORAINVILLIERS
Monsieur	BARDOT	Michel	DELEGUE SUPPLEANT	ORGEVAL
Madame	COCHARD	Thérèse	DELEGUEE SUPPLEANTE	ORGEVAL
Madame	GRANDIN	Christèle	DELEGUEE TITULAIRE	ORGEVAL
Monsieur	SCHMIDT	Jean-Michel	DELEGUE TITULAIRE	ORGEVAL
Monsieur	DJEYARAMANE	Gilles	DELEGUE SUPPLEANT	POISSY
Madame	EMONET-VILLAIN	Karine	DELEGUEE TITULAIRE	POISSY
Monsieur	OLIVE	Karl	DELEGUE TITULAIRE	POISSY
Madame	XOLIN	Florence	DELEGUEE SUPPLEANTE	POISSY
Monsieur	JOUSSE	Eric	DELEGUE SUPPLEANT	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Monsieur	LAMY	Emmanuel	DELEGUE TITULAIRE	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Monsieur	TRODOUX	Kevin	DELEGUE TITULAIRE	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Monsieur	VILLEFAILLEAU	Yanis-Clément	DELEGUE SUPPLEANT	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Monsieur	BATIGNE	Thomas	DELEGUE SUPPLEANT	SAINT-NOM-LA-BRETECHE
Monsieur	GOETHALS	Christophe	DELEGUE TITULAIRE	SAINT-NOM-LA-BRETECHE
Monsieur	KURZWEIL	Karel	DELEGUE TITULAIRE	SAINT-NOM-LA-BRETECHE
Monsieur	MOREAU	Michel	DELEGUE SUPPLEANT	SAINT-NOM-LA-BRETECHE
Madame	BROCHOT-MAHER	Frederique	DELEGUEE SUPPLEANTE	TRIEL-SUR-SEINE
Madame	MARIE	Manuela	DELEGUEE TITULAIRE	TRIEL-SUR-SEINE
Monsieur	MAROTTE	Jean-Pierre	DELEGUE SUPPLEANT	TRIEL-SUR-SEINE
Monsieur	SPANGENBERG	Frederic	DELEGUE TITULAIRE	TRIEL-SUR-SEINE

Monsieur	FREJABUE	Julien	DELEGUE SUPPLEANT	VERNEUIL-SUR-SEINE
Monsieur	GLORANT	Eric	DELEGUE TITULAIRE	VERNEUIL-SUR-SEINE
Monsieur	JEGOUIC	Patrice	DELEGUE TITULAIRE	VERNEUIL-SUR-SEINE
Monsieur	SCHIETTECATTE	Gérard	DELEGUE SUPPLEANT	VERNEUIL-SUR-SEINE
Monsieur	GRIMLER	Julien	DELEGUE SUPPLEANT	VERNOUILLET
Madame	LARRIBAU	Henriette	DELEGUEE TITULAIRE	VERNOUILLET
Madame	POTTIER	Chantal	DELEGUEE TITULAIRE	VERNOUILLET
Madame	PREVERAUD DE VAUMAS	Charlotte	DELEGUEE SUPPLEANTE	VERNOUILLET
Madame	DESTISON	Béatrice	DELEGUEE TITULAIRE	VILLENES-SUR-SEINE
Monsieur	DJOURNO	Marcel	DELEGUE SUPPLEANT	VILLENES-SUR-SEINE
Monsieur	LAIGNEAU	Jean-Pierre	DELEGUE SUPPLEANT	VILLENES-SUR-SEINE
Monsieur	MONIN	Laurent	DELEGUE TITULAIRE	VILLENES-SUR-SEINE

Liste des membres du Bureau SIDECOM 2015

Civilité	Nom	Prénom	Rôle	Commune
Monsieur	AMADEI	Jean-Noël	PRESIDENT	LE PECQ
Monsieur	LAMY	Emmanuel	1ER VICE PRESIDENT	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Monsieur	RIBAUT	Laurent	2EME VICE PRESIDENT	MARLY-LE-ROI
Monsieur	FAIST	Denis	3EME VICE PRESIDENT	ANDRESY
Madame	DOUCET	Caroline	ASSESEUR	CHAMBOURCY
Madame	FORENSI	Véronique	ASSESEUR	ACHERES
Monsieur	GOETHALS	Christophe	ASSESEUR	SAINT-NOM-LA-BRETECHE
Madame	GOSSELET	Charlotte	ASSESEUR	CARRIERES-SOUS-POISSY
Madame	MARIE	Manuela	ASSESEUR	TRIEL-SUR-SEINE
Madame	TEMPEZ	Mireille	ASSESEUR	LE PORT-MARLY
Monsieur	VINTRAUD	Abel	ASSESEUR	LE VESINET
Monsieur	GOURNAC	Alain	SECRETAIRE	LE PECQ

Les balances du compte administratif 2015

S.I.D.E.C.O.M. - S.I.D.E.C.O.M. - Exercice : 2015

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	446 696.29		446 696.29
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	18 782.07		18 782.07
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	23 366.07		23 366.07
	Dépenses d'exploitation - Total	488 844.43		488 844.43

+

D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	488 844.43
--	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)			
	Dépenses d'investissement - Total			

+

D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
--	--

S.I.D.E.C.O.M. - S.I.D.E.C.O.M. - Exercice : 2015

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	2 528.78		2 528.78
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	498 369.59		498 369.59
	Recettes d'exploitation - Total	500 898.37		500 898.37

+

R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	85 654.45
--	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	586 552.82
--	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
	Recettes d'investissement - Total			

+

R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	3 923.02
--	----------

+

Affectation aux comptes 106	
-----------------------------	--

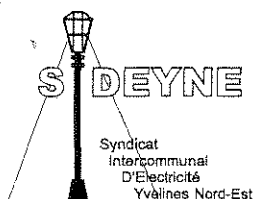
=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 923.02
--	----------

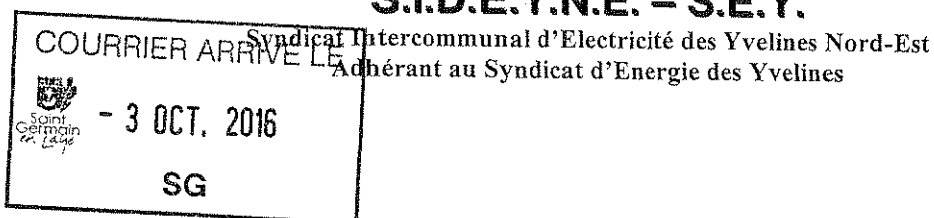
04300 –SIDECOM

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement	3 923,02	0,00	0,00	0,00	3 923,02
Fonctionnement	85 654,45	0,00	12 053,94	0,00	97 708,39
TOTAL I	89 577,47	0,00	12 053,94	0,00	101 631,41
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	89 577,47	0,00	12 053,94	0,00	101 631,41



S.I.D.E.Y.N.E. – S.E.Y.



Syndicat Intercommunal d'Electricité des Yvelines Nord-Est
Adhérent au Syndicat d'Energie des Yvelines

Monsieur Emmanuel LAMY
Maire de SAINT GERMAIN-EN-LAYE
16, rue de Pontoise
78100 SAINT GERMAIN-EN-LAYE

Le Pecq, le **30 SEP. 2016**

Secrétariat du SIDEYNE

Monsieur le Maire,

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous adresse le rapport d'activité du SIDEYNE 2015 accompagné du Compte Administratif qui doivent être présentés à votre Conseil Municipal.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Le Président du SIDEYNE,

Alain GOURNAC
Sénateur des Yvelines

P.J. – Rapport d'activité 2015 et Compte Administratif



S.I.D.E.Y.N.E. – S.E.Y.

Syndicat Intercommunal d'Electricité des Yvelines Nord-Est
Adhérent au Syndicat d'Energie des Yvelines

RAPPORT D'ACTIVITE 2015

PREAMBULE

Ce rapport s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L 5211 39 du code général des collectivités territoriales.

Cet article dispose que chaque année, un rapport retraçant l'activité du syndicat doit être établi et doit être transmis au Maire de chaque Commune membre, accompagné du compte administratif.

I - PRESENTATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE YVELINES NORD EST

I.1 - DESCRIPTION DU SYNDICAT

Le SIDEYNE est un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU).

Le SIDEYNE comporte 13 Communes : BOUGIVAL, CHAMBOURCY, FOURQUEUX, LE PECQ, LE MESNIL-LE-ROI, LE PORT-MARLY, SARTROUVILLE, L'ETANG-LA-VILLE, LOUVECIENNES, HOUILLES, MAREIL-MARLY, MARLY-LE-ROI, SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

Le siège du syndicat est fixé à l'hôtel de ville du PECQ.

Chaque Commune membre est représentée par deux délégués titulaires, auxquels s'ajoutent deux délégués suppléants.

Le bureau du syndicat est composé en plus du Président, de deux Vice-Présidents, d'un secrétaire et de deux autres membres.

I.2 - LES MISSIONS DU SIDEYNE

La distribution de l'électricité est une mission de service public qui doit être assurée par les Communes. Le réseau de distribution d'électricité appartient aux collectivités locales. La plupart des collectivités, Communes ou établissements publics de coopération intercommunale, ont concédé ce service public à ErDF.

Les Communes peuvent transférer cette compétence à un établissement public de coopération intercommunale.

Le SIDEYNE, jusqu'à son adhésion au SEY (Syndicat d'Energie des Yvelines), exerçait les missions de l'autorité concédante du service public de distribution de l'électricité, compétence transférée par les Communes adhérentes et était l'interlocuteur direct d'ErDF pour les Communes.

Depuis l'adhésion du SIDEYNE au SEY (Novembre 1999), cette compétence est exercée par ce syndicat mixte.

La loi du 7 décembre 2006 sur le secteur de l'énergie avait notamment pour objectif le regroupement de toutes les entités en une structure unique par département des autorités organisatrices de la distribution publique de l'électricité.

Le SEY étant le syndicat d'électricité le plus important des Yvelines, il a été proposé par la préfecture des Yvelines qu'il soit l'entité assurant cette mission.

Les missions conservées par le SIDEYNE sont les suivantes :

- Demande auprès des Communes des factures pour le calcul de la redevance R2, regroupement de celles-ci pour envoi au SEY et reversement de la redevance R2 retournée par le SEY aux Communes.
- Etablissement du programme de travaux d'enfouissement en partenariat avec le SEY et transmission au SEY
- Regroupement des factures relatives à la participation des 40%, préparation des dossiers transmis à ErDF ou au SEY pour l'obtention des 40% et reversement aux Communes de la participation de 40%.

Le SIDEYNE redistribue ces fonds aux Communes membres au prorata des travaux électriques qu'elles ont effectivement réalisés.

I.3 - LE FINANCEMENT DU SIDEYNE

Les Communes membres du SIDEYNE ne versent aucune participation au syndicat.

Les missions de contrôle du concessionnaire ayant été progressivement reprises par le SEY, le SIDEYNE ne perçoit plus aucune recette pour son fonctionnement depuis l'exercice budgétaire 2012.

Les seules recettes perçues par le SIDEYNE sont les participations du SEY ou d'ERDF aux travaux et elles sont entièrement reversées aux Communes.

Ces recettes se répartissent comme suit :

Participation de 40 % aux travaux d'enfouissement des réseaux basse tension :

En application de l'article 8 du cahier des charges de concession, ErDF participe à hauteur de 40 % hors taxes aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques basse tension y compris les branchements privés.

Chaque année, les travaux prévus par les Communes sont répertoriés par le SIDEYNE et transmis au SEY qui inclut les demandes dans son programme, avec la particularité d'une enveloppe financière propre au SIDEYNE.

Lorsque les travaux sont achevés et payés, les factures peuvent être transmises au SIDEYNE qui prépare le dossier et sollicite auprès d'ErDF le versement de cette participation.

Le SIDEYNE reverse la totalité de cette subvention aux Communes en proportion des montants de travaux réalisés.

Dès lors que les montants des participations sont communiqués par ErDF, le SIDEYNE s'efforce, lorsque sa trésorerie le lui permet, de faire l'avance et de verser la participation de 40% ou la R2 aux Communes, sans attendre le règlement d'ErDF.

RECAPITULATIF DES VERSEMENTS 40% AU SIDEYNE

	Montant prévisionnel des travaux inscrits au programme	Montant de la participation ErDF versée	année de versement par ErDF
Programme 2010 (achevé)	2.276.732,00 €	122.813,83 €	2012 : 46.070,79 € 2013 : 70.554,47 € - 6.188,57 €
Programme 2011 (achevé)	810.884,00 €	56.368,62 €	2013 : 37.685,64 € - 18.672,98 €
Programme 2012 (achevé)	586.432,37 €	20.725,03 €	2014 : 20.725,03 € Tous les autres chantiers ont été reportés
Programme 2013	882.929,03 €	74.749,08 €	2014 : 13.222,73 €, 4.721,93 € 2015 : 11.445,80 € - 33.912,82 € - 11 445,80 €
Programme 2014 (achevé)	212.756,00 €	15.706,78 €	2015 : 11.380,58 € - 4 326,20 - 11 380,58 € -
Programme 2015	512.989,00 €		En cours d'exécution
Programme 2016	126.863,00 €		En cours d'exécution

Au cours de l'exercice 2015, le montant des participations perçues au titre de l'article 8 (40%) s'est élevé à 61 065,40 € correspondant à des travaux inscrits au

programme 2013 et 2014. Ce montant a été entièrement reversé aux Communes concernées.

La redevance R2

S'ajoute à la participation de 40 % pour les enfouissements de réseaux électriques, une redevance dite R2 versée par ErDF au SEY, qui la rétrocède au SIDEYNE

Son montant est fonction des travaux d'investissement relatifs d'une part aux réseaux de distribution électrique et d'autre part aux travaux d'éclairage public.

Cette redevance est calculée sur la base d'une formule qui tient compte :

- du montant des enfouissements de réseaux de distribution d'électricité,
- du montant des investissements sur le réseau d'éclairage public
- du montant perçu en taxes municipales (pour le SIDEYNE, T= 0).

Il est également tenu compte du rapport population de la concession/population du département et de la durée de la concession, auxquels s'ajoutent certains coefficients.

Cette redevance est calculée sur la base des travaux payés l'année N-2.

Cette redevance est **entièrement reversée aux Communes** par le SIDEYNE.

En 2014, le Comité du SEY a décidé que le taux serait unique et identique pour toutes les collectivités quelle que soit la redevance R2 perçue à l'origine.

En 2015, le Comité du SEY a reconduit cette décision par délibération du 25 mars 2015.

Ce taux unique permet que les Communes adhérentes par l'intermédiaire d'un Syndicat Intercommunal dont la dissolution est envisagée, conservent le même taux en adhérant en tant que Commune individuelle.

Le taux de la R2 s'est donc élevé à **12,35 %** pour les travaux d'éclairage public et à **30,47 %** pour les travaux d'enfouissement de réseaux, après déduction de la participation ErDF de 40 %.

S'est ajouté un taux complémentaire et exceptionnel de 7,70 % pour l'éclairage public et 2,40 % pour les travaux de réseaux électriques.

Le montant de la R2 2015 avec les taux complémentaires, toutes Communes confondues, est égal à : **141.991,90 €** (contre 219.604,07 € en 2014 et 225.683,40 € en 2013) sans la partie liée aux feux tricolores.

Les Communes membres du SIDEYNE à sa création bénéficient d'une particularité : une participation financière d'ErDF sur les travaux d'investissement concernant les feux de signalisation. En 2015, cette partie s'est élevée à **7.814,37 €** (contre 1.039,71 € en 2014). Cette somme a été perçue par le SIDEYNE en 2015 mais versée dès 2014 aux Communes concernées.

2012	282.587,38 €	0
2013	225.683,40 €	0
2014	220.643,78 €	0
2015	149.806,27 €	0

* Y compris la participation pour les feux tricolores.

II - LE BILAN DE L'ACTIVITE 2015

II.1 - L'ACTIVITE DU SIDEYNE

Le comité du SIDEYNE s'est réuni à trois reprises.

- *Le 02 mars 2015 : Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2014, débat d'orientation budgétaire 2015.*
- *Le 27 mars 2015 : Budget primitif 2015*
- *le 01 octobre 2015 : Présentation du rapport d'activité 2014 du SIDEYNE et du SEY, Compte-rendu d'activité d'ErDF sur la concession.*
- *Le 10 décembre 2015 : Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale des Yvelines.*

II.2 LES EVENEMENTS DE L'ANNEE

L'année 2015 a surtout été marquée par le démarrage de la procédure de la dissolution du SIDEYNE.

Suite à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe préconisant de réduire significativement le nombre de structures syndicales, le Comité du SIDEYNE a émis un avis favorable au Schéma départemental de coopération intercommunale des Yvelines dans lequel le Préfet proposait la dissolution du SIDEYNE.

En effet, depuis son adhésion au SEY, les missions du SIDEYNE ont peu à peu été transférées à ce syndicat mixte d'envergure départementale, ce qui permet une représentation plus efficace des Communes en particulier auprès d'ErDF.

La procédure s'est poursuivie en 2016 et devrait se terminer dans les mois à venir.

Le Comité du SIDEYNE a approuvé à l'unanimité par délibération du 4 avril 2016, la dissolution en application des articles L 5212-33 et L 5711-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce qui permet que les Communes deviennent de plein droit membre du syndicat mixte auquel le SIDEYNE a transféré ses compétences.

II.3 - LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Les crédits ouverts en 2015 se sont élevés à 741.292,32 €

Le total des recettes réalisées s'est élevé à 244.822,14 €

Les dépenses réelles se sont élevées à 258.684,39 €

Elles comprennent les charges à caractère général (frais administratifs divers, fournitures, frais de timbres, prime d'assurance), pour 3.521,38 € et le reversement des participations aux Communes pour 255.163,01 €

Il ressort du compte administratif un résultat propre à l'exercice de moins - 13.862,25 € qui est justifié par l'absence de recettes conservées par le SIDEYNE (toutes les recettes sont reversées aux Communes) et certaines avances consenties aux Communes.

S'y ajoute un excédent reporté de 2014 de **155.292,32 €**. On aboutit à un résultat de clôture 2015 d'un montant de : **141.430,07 €**.

Les Communes membres du SIDEYNE n'ayant jamais versé de participation (ni fiscalisée, ni budgétisée), le Comité a approuvé le principe du transfert des résultats de clôture et du solde de trésorerie du SIDEYNE au S.E.Y..

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE

dont la population est de 3500 habitants et plus

SIDEYNE

Numéro SIRET : 25780307200012
POSTE COMPTABLE DE ST GERMAIN EN LAYE

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : SIDEYNE

ANNEE 2015

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a 258 684.39	g 244 822.14
	Section d'investissement	b	h

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c	i 155 292.32
	Report en section d'investissement (001)	d	j

= =

TOTAL (réalisations + reports)	258 684.39 =a+b+c+d	400 114.46 =g+h+i+j
--	------------------------	------------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e	k
	Section d'investissement	f	l
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f	=k+l

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	258 684.39 =a+c+e	400 114.46 =q+i+k
	Section d'investissement	=b+d+f	=h+j+l
	TOTAL CUMULE	258 684.39 =a+b+c+d+e+f	400 114.46 =g+h+i+j+k+l

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses enga non mandatées	Titres restant à émettr
-----------	---------	--------------------------------	----------------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits Ouvert	Mandats émis	Rattachement	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	55 292.32	3 521.38			51 770.94
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	685 000.00	255 163.01			429 836.99
Total des dépenses de gestion courante		740 292.32	258 684.39			481 607.93
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00				1 000.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		741 292.32	258 684.39			482 607.93

Total des dépenses d'ordre de fonctionnement						
---	--	--	--	--	--	--

TOTAL	741 292.32	258 684.39				482 607.93
--------------	-------------------	-------------------	--	--	--	-------------------

Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits Ouvert	Titres émis	Rattachement	Restes à réaliser	Crédits annulés
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	585 000.00	244 822.14			340 177.86
Total des recettes de gestion courante		585 000.00	244 822.14			340 177.86
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000.00				1 000.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		586 000.00	244 822.14			341 177.86

Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
---	--	--	--	--	--	--

TOTAL	586 000.00	244 822.14				341 177.86
--------------	-------------------	-------------------	--	--	--	-------------------

Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		155 292.32				

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits annulés
-------	---------	-----------------	--------------	-------------------	-----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits annulés
-------	---------	-----------------	--------------	-------------------	-----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 521.38		3 521.38
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	255 163.01		255 163.01
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
	Dépenses de fonctionnement - Total	258 684.39		258 684.39
	Pour information	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	244 822.14		244 822.14
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	Recettes de fonctionnement - Total	244 822.14		244 822.14
	Pour information	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		155 292.32

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap./Art	Libellé	Crédits Ouvert	Mandats émis	Rattachement	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	55 292.32	3 521.38			51 770.94
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	1 100.00	540.19			559.81
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITU					
60623	FOURNITURES NON STOCKEES					
	ALIMENTATION	600.00	315.70			284.30
60632	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPE					
	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	150.00				150.00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	350.00	224.49			125.51
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	17 692.32	2 137.45			15 554.87
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	16 542.32				16 542.32
616	PRIMES D'ASSURANCE	1 150.00	2 137.45			-987.45
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	36 500.00	843.74			35 656.26
6226	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAI					
	HONORAIRES	35 000.00				35 000.00
6288	DIVERS					
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 500.00	843.74			656.26
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	685 000.00	255 163.01			429 836.99
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	685 000.00	255 163.01			429 836.99
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	685 000.00	255 163.01			429 836.99
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65+656		740 292.32	258 684.39			481 607.93
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00				1 000.00
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00				1 000.00
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	1 000.00				1 000.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		741 292.32	258 684.39			482 607.93

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap./Art	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachement	Restes à réaliser	Crédits annulés
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total		741 292.32	258 684.39			482 607.93

Pour information : D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	
---	--

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice	
= Différence ICNE N -	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES						A2

Chap./Art	Libellé	Crédits Ouvert	Titres émis	Rattachement	Restes à réaliser	Crédits annulés
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	585 000.00	244 822.14			340 177.86
- 75 - 758	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	585 000.00 585 000.00	244 822.14 244 822.14			340 177.86 340 177.86
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		585 000.00	244 822.14			340 177.86
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000.00				1 000.00
- 77 - 7718 773	PRODUITS EXCEPTIONNELS PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTIO AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GEST. MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	1 000.00 1 000.00				1 000.00 1 000.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		586 000.00	244 822.14			341 177.86
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total	586 000.00	244 822.14			341 177.86
--	------------	------------	--	--	------------

Pour information : R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	155 292.32
--	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice	
= Différence ICNE N -	

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2015



L'énergie au service des communes et
intercommunalités des Yvelines et du Val d'Oise

sey78

SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES



sey78

SYNDICAT D'ÉNERGIE
DES YVELINES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 - Septembre 2016

Rapport d'activité établi en application de l'article L.5211.39
du CGCT.

SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES

Espace « La Bonde » 6, rue des Artisans

78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN - Tél. : 01 30 68 64 10

e-mail : accueil@sey78.fr site : www.sey78.fr

Directeur de la publication : Laurent RICHARD, Président du SEY

Rédacteur en chef : Denis KARM

Conception et réalisation :

Hawaii Communication - 1 rue de la Pommeraie

78310 Coignières - Tél. : 01 30 05 31 51

Imprimé à 550 exemplaires.

SOMMAIRE



PRÉSENTATION DU SEY p.4



ÉVÉNEMENTS 2015 p.6

- Panorama 2015
- Information - Communication
- Rencontres
- Enfouissement de réseau
- Le nouveau bureau



CONCESSION ÉLECTRICITÉ p.16

- Chiffres clés
- Redevance R2
- Le contrôle 2015
- Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (T.C.C.F.E.)



CONCESSION GAZ p.26

- Chiffres clés
- Réseaux de gaz
- Les adhérents à la compétence distribution de gaz
- Groupement d'achat de gaz
- La gestion du réseau et de la clientèle



MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE p.32

- Regroupement des certificats d'économies d'énergie
- Groupement de commandes audits énergétiques



SITUATION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE FIN 2015 p.34

Annexes :

- Liste des EPCI et des communes adhérentes au SEY au 31 décembre 2015
- Composition du Bureau et du Comité du SEY au 31 décembre 2015
- Programme de travaux
- Cartes des collectivités du SEY



LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers adhérents, et chers collègues,

L'année 2014 fut une année de renouvellement, l'année 2015 s'est inscrite dans l'accomplissement des projets engagés.

Vous me faites confiance depuis 2014 et je tiens donc à répondre à vos attentes en matière d'économies financières et d'énergie tout en faisant face aux évolutions réglementaires et législatives liées au secteur de l'énergie et en consolidant le dialogue avec les concessionnaires ENEDIS et GRDF.

Nous avons obtenu d'excellents résultats pour le groupement d'achat d'électricité lancé en 2015 et opérationnel au 1^{er} janvier 2016, les gains obtenus sont très importants, ils représentent près de 3.5 millions d'euros sur 3 ans pour les 163 collectivités qui nous ont accordé leur confiance.

Nous avons également intensifié nos actions en matière d'économie d'énergie et plus particulièrement dans la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) dont vous pouvez tous bénéficier. Un premier dépôt pour valoriser ces certificats a été réalisé en 2014 pour un total de 43 opérations et en 2015 ce sont 61 opérations représentant 19 GWh qui ont été validées par le pôle national.

L'année 2015 a su montrer à nouveau une dynamique incontestable puisqu'outre le groupement d'achat d'électricité, le SEY s'est lancé dans l'accompagnement des collectivités pour leur programme d'enfouissement en proposant la maîtrise d'œuvre complète et un accompagnement sur mesure de leurs projets à un meilleur coût grâce à la mutualisation et à l'effet de groupement.

Enfin, et grâce à notre contrôle de concession, nous avons obtenu des résultats positifs en terme de volume d'investissements dans les réseaux (Schéma directeur d'investissement), mais aussi de qualité de service (interventions sur Linky).

Toute l'équipe du SEY se mobilise au quotidien pour agir et développer des services pour mieux répondre aux problématiques énergétiques et garantir un service public de distribution de qualité. Elle est toujours à la recherche de moyens de mutualisation pour permettre à ses adhérents d'économiser significativement dans ces années budgétaires particulièrement tendues.

Bien cordialement à vous.

Laurent RICHARD

Président du SEY

Maire de Maule - Conseiller Départemental des Yvelines



PRÉSENTATION DU SEY

Le Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY) est l'autorité concédante sur le territoire des communes adhérentes pour :

- La fourniture d'électricité au tarif réglementé, le concessionnaire étant principalement EDF ;
- L'exploitation des réseaux de distribution d'électricité, le concessionnaire étant ERDF, filiale d'EDF, sur le territoire du SEY. Toutes les communes de la concession sont considérées en régime urbain. ERDF doit prendre en charge la mise à niveau et le renforcement des réseaux d'électricité et en assurer la maîtrise d'ouvrage.

Le SEY est l'émanation du Syndicat d'Electricité des Yvelines, syndicat mixte créé en 2000 par le regroupement de deux syndicats primaires : le SIVAMASA (Syndicat Intercommunal d'Electricité des Vallées de la Vaucoeurs, de la Mauldre et de la Seine Aval, 85 communes) et le SIDEYNE (Syndicat Intercommunal d'Electricité Yvelines Nord Est, 13 communes). En 2007, le Syndicat change de statut en élargissant sa compétence au gaz et devient le Syndicat d'Énergie des Yvelines.

Début 2010, il a été proposé aux communes adhérentes desservies par GrDF (Gaz réseau Distribution France) de transférer leur pouvoir concédant au SEY afin qu'il assure la mission de contrôle en leur nom.

Les principales missions proposées sont :

- Une mission traditionnelle et de base sur le service public, à savoir : le contrôle technique et financier de l'acheminement de l'énergie (électricité et gaz) qui consiste principalement à :
 - Vérifier l'évolution et l'inventaire des ouvrages, la sécurité, la qualité et la maintenance, les travaux d'investissement...
 - Analyser sur le plan comptable et financier les investissements réalisés,
 - Gérer des participations financières d'ERDF pour l'enfouissement des réseaux.
- Des groupements d'achat d'énergie pour le compte de collectivités.
- Suivi des travaux d'enfouissement des réseaux, maîtrise d'œuvre désignées par le SEY, et assistance à la maîtrise d'ouvrage.
- Regroupement des C.E.E. (Certificats d'Économies d'Énergie) des communes adhérentes.
- Des missions complémentaires en Maîtrise de la Demande d'Énergie (MDE) qui se traduisent par de l'information, du conseil, de l'assistance pour le montage de dossiers de subventions. Des prestations de service mutualisées sont proposées telles que les groupements de commandes pour la performance énergétique des bâtiments (audit, thermographie, tests de fumée,...) et pour l'éclairage public.
- Assister les communes en vue de percevoir les Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP) auxquelles elles ont droit.

sey|78

SYNDICAT D'ÉNERGIE
DES YVELINES

Nouvelles adhésions

2 nouvelles communes ont adhéré en 2015 à la compétence gaz : Mareil-le-Guyon et Saint-Arnoult-en-Yvelines, portant à 56, le nombre de communes adhérentes.

Nouveautés

Lancement d'un groupement de commandes d'achat d'électricité :

La suppression de certains tarifs réglementés de vente oblige les collectivités à mettre en concurrence pour choisir leur fournisseur d'énergie. Le SEY, afin d'optimiser les coûts a proposé à l'ensemble des collectivités des Yvelines d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'énergie dont le SEY est le coordonnateur.

Et en 2016 ...

Le SEY poursuivra ses actions et proposera :

- Un nouveau groupement de commandes d'achat de fourniture de gaz naturel afin de proposer un service adapté au meilleur prix.
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'enfouissement pour les communes adhérentes.

En parallèle le SEY consolidera les actions déjà engagées.



Les adhérents du SEY sont :

- soit des communes seules,
- soit des syndicats de communes ou des communautés de communes.



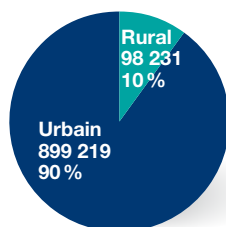
Moments forts de l'année 2015

→ Lancement d'un groupement d'achat d'électricité pour 163 collectivités des Yvelines

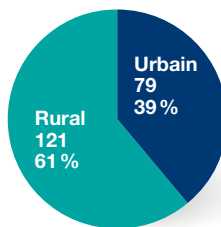
→ Mise en place d'un service pour la maîtrise d'œuvre d'enfouissement des réseaux

RÉPARTITION

Répartition selon la population



Répartition selon la taille des villes



La majorité des communes adhérentes au SEY (61%) est rurale (population ≤ 2000 habitants) et ne représente que 10% de la population.

Le SEY Électricité

200 communes*
997 450 habitants

Le SEY Gaz

56 communes
262 735 habitants

*5 communes se situent dans le Val d'Oise.



ÉVÈNEMENTS 2015

● Actualités liées au SEY

JANVIER #01

- **Mise en place du groupement de commandes d'achat de gaz naturel** : au 1^{er} janvier 2015, les abonnements gaz de 77 collectivités membres du groupement de commandes gaz naturel, coordonné par le SEY, ont basculé vers le tarif obtenu par le SEY (moins 16 % sur le prix de la fourniture) et ce pour une durée de deux ans.
- **Programme d'enfouissement** : le 29 janvier, le Comité approuve le programme d'enfouissement.

MARS #03

- **Adhésion compétence électricité** : le 25 mars, le Comité approuve l'adhésion au SEY, pour la compétence électricité, de la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines.



JUILLET #07

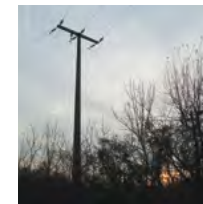
- **Groupement de commandes d'électricité** : le 2 juillet, le SEY a organisé un petit déjeuner afin d'informer les 135 membres du groupement des résultats de l'appel d'offres.

SEPTEMBRE #09

Le 22 septembre,

- **Modification de la composition du Bureau** : Isabelle LAGRAVIÈRE, déléguée titulaire de la commune de Jouars-Pontchartrain, fait son entrée au Bureau en remplacement de Marc ÉMONET, démissionnaire.
- **Adhésion à L'ALEC et à ÉNERGIE SOLIDAIRES** : le Comité a souhaité adhérer à ces deux agences locales de l'énergie présentes sur le territoire des Yvelines. Il s'agit de deux associations de « loi 1901 », à but non lucratif, qui ont pour but de promouvoir les économies d'énergie et développer les énergies renouvelables.
- **Mission d'assistance et de conseil pour les travaux d'enfouissement de réseaux et d'aménagement de voirie et d'éclairage public associé** : le Comité décide de compléter sa mission principale d'autorité concédante

PANORAMA



#09

en offrant à ses communes adhérentes volontaires, une mission d'assistance et de conseil pour les travaux d'enfouissement de réseaux et d'aménagement de voirie et d'éclairage public associés.

- **Avenant n°25 du cahier des charges de concession pour le service public de la distribution d'électricité :** le Comité approuve les termes de l'avenant n°25 (l'objet de cet avenant est de déterminer les modalités d'élaboration et de suivi des programmes de travaux pour 2016 et 2017, au titre de l'article 8 du cahier des charges de concession et de son annexe 1 ainsi que des modalités de cofinancement par le Concessionnaire ERDF).

- **Cet avenant prévoit notamment :**

- Une stabilisation du montant de l'enveloppe article 8 sur 2 ans avec la possibilité de report jusqu'à 15% du montant non consommé de l'année 2015 sur l'année 2016, et de l'année 2016 sur l'année 2017
- L'intégration de l'enveloppe non consommée du SIDEYNE en faveur des autres communes du SEY
- L'ajout d'un nouveau critère qualité permettant d'identifier les opérations d'enfouissement menées dans le cadre de l'article 8 qui peuvent être réalisées en coordination avec les travaux HTA et/ou BT délibérés programmés par ERDF.

- **Adhésion compétence gaz :** le Comité approuve l'adhésion au SEY, pour la compétence gaz, de la commune de Mareil-le-Guyon.
 - **Changement de direction :** Denis KARM, a pris les fonctions de directeur du SEY suite au départ de Carole FORTÉ vers une nouvelle collectivité.
-

NOVEMBRE #11

- **Création d'une Commission consultative paritaire :** le 26 novembre, Le Comité, afin de renforcer le dialogue dans le domaine de l'Energie, avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI fiscalité propre) présents sur son périmètre, a créé une Commission consultative paritaire. Cette Commission vise à coordonner l'action de ses membres en matière d'efficacité énergétique. Elle est destinée à permettre une mise en cohérence de leurs politiques d'investissement et un échange de données avec les collectivités représentées.
- **Adhésion compétence gaz :** le 26 novembre, le Comité approuve l'adhésion au SEY, pour la compétence gaz, de la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines.



DÉCEMBRE #12

- **Matinée éclairage public :** le 15 décembre, le SEY a organisé une matinée d'information sur l'éclairage public. Ont été notamment abordés, les grands principes de l'éclairage public, les responsabilités et obligations des maires. Une partie de la matinée a été consacrée à l'efficacité énergétique (LED...).



ÉVÈNEMENTS 2015

- Actualités liées à l'énergie
- Loi sur la Transition Énergétique pour la croissance verte



- La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte vise à réduire la facture énergétique de la France, et lutter plus efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre. Le texte définit des objectifs et des mesures qui visent à une meilleure efficacité énergétique, à la promotion des filières renouvelables, ainsi qu'au développement du dialogue.
- Les enjeux de cette loi
 - Réduire de 40 % nos émissions de gaz à effet de serre en 2030.
 - Porter la production d'énergie renouvelable à 32 % de notre consommation énergétique finale en 2030.

- Exemples d'actions impactant les collectivités
 - Transport : premier secteur émetteur de gaz à effet de serre. Les flottes publiques des collectivités devront intégrer, lors de leur renouvellement, au moins 50% de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, ou à faible niveau d'émission de gaz à effet de serre.
 - L'implantation de bornes de recharges pour les véhicules électriques est également au programme. Le gouvernement souhaite donner un nouvel élan au déploiement des bornes de recharge. Objectif : 7 millions de points de charge d'ici à 2030.



PANORAMA



• COP 21

La France a présidé et accueilli la 21^{ème} Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP21) du 30 novembre au 12 décembre 2015.

Cette conférence a abouti à un accord universel sur le climat engageant 195 États à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre dont l'objectif est de contenir la hausse des températures bien en-deçà de 2°C, et de s'efforcer de la limiter à 1,5°C. L'ambition finale de l'accord de Paris est que les contributions de ces pays permettent de stabiliser le réchauffement climatique dû aux activités humaines.

En 2010, 22,7% des émissions mondiales de gaz à effet de serre provenaient de la Chine, 15,6% des États-Unis et 10,9% de l'Union européenne. Entre 1990 et 2008-2012, la France a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 13%.

• Loi NOTRe



- **LOI n° 2015-991 du 7 août 2015** portant nouvelle organisation territoriale de la République vise notamment à renforcer les compétences des régions et des établissements publics de coopération intercommunale et rationaliser la carte intercommunale (notamment en révisant les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale et en réduisant le nombre de syndicats).

• Impacts en matière d'Énergie

La région a la charge de l'aménagement durable du territoire. Elle doit rédiger un schéma régional d'aménagement durable du territoire dans lequel doivent figurer les orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire, de mobilité, de lutte contre la pollution de l'air, maîtrise et valorisation de l'énergie.

• TCCFE

Après les mouvements réglementaires de 2014, qui ont failli conduire à la perte de la faculté de percevoir la taxe pour les petites communes, les modifications réglementaires ont permis de rétablir une situation favorable aux communes (versement de la taxe aux communes de moins de 2000 habitants).

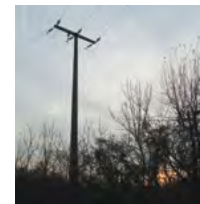
Des modifications législatives ont néanmoins été apportées par la loi de finances rectificative du 29 décembre 2014, applicables au 1^{er} janvier 2016 :

- Actualisation automatique des tarifs de bases servant au calcul de la taxe, sur la base de l'indice moyen des prix à la consommation,

- Modulation du coefficient multiplicateur: les collectivités sont tenues de choisir un coefficient unique parmi les valeurs figurant dans la liste suivante : 0,2, 4, 6, 8, 8.50.

Le SEY a donc eu à se prononcer sur le coefficient multiplicateur, dont la valeur est désormais contrainte.

Ce coefficient était jusqu'alors de 8.25, le SEY a donc ajusté cette valeur pour ne pas perdre le bénéfice de cette taxe. Il a diminué ce coefficient à 8 afin d'être conforme à la loi sans pénaliser les usagers. Ce nouveau coefficient s'applique à la taxe perçue en 2016.



INFORMATION COMMUNICATION

Être à votre écoute et vous informer sont des missions prioritaires. Les outils de communications sont à votre disposition :



● Site internet (www.sey78.fr)

Avec son espace «adhérent» dédié aux communes. Des fiches d'information, les délibérations, les présentations des différentes rencontres sont accessibles.

● Lettre d'information



Nouvelle présentation complète et synthétique

● Plaquettes d'information



Des plaquettes de présentation du SEY et du dispositif des C.E.E. (Certificats d'Economies d'Energie) ont été diffusées à tous les adhérents pour mieux comprendre les actions du SEY.

RENCONTRES « PETITS DÉJEUNERS »

● Petit-déjeuner du 15 décembre 2015 : Éclairage public

Un petit-déjeuner sur le thème de l'éclairage public a réuni près de 90 personnes, élus et techniciens autour du programme suivant :

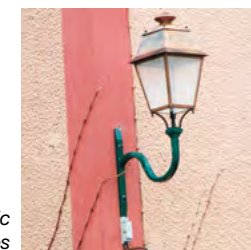
- **LES PRINCIPES de L'ÉCLAIRAGE PUBLIC :**
 - Responsabilités et obligations du Maire
 - Les conditions de la vision et perception de la lumière
 - Les besoins des usagers la nuit.
- **Les TECHNOLOGIES DISPONIBLES :**
 - Le projet d'éclairage extérieur
 - Les luminaires
 - Les sources
 - Les LED.



Petit-déjeuner du 15 décembre 2015 à Jouars-Pontchartrain

Les interventions ont montré que la maîtrise de l'énergie est une préoccupation majeure des gestionnaires de l'éclairage public. En effet, chaque point lumineux représente une dépense moyenne de 35€/ an.

La dépense par habitant est de 8.2€/an toutes tailles de communes confondues* sur un budget de 688€/ an/ habitant en moyenne**.



Eclairage public
à Guernes



l'éclairage public
=
1,2%
du budget
communal



RENCONTRES PARTENARIALES

● Petit-déjeuner du 2 juillet 2015 : groupement d'achat d'électricité

Après appel d'offres, le marché de fourniture en électricité a été attribué à Direct Energie en juin 2015. Il a été présenté aux membres du groupement lors d'un petit-déjeuner le 2 juillet 2015.

Le groupement de commande Electricité permettra d'alimenter à un prix imbattable pendant 3 ans, plus de 4000 abonnements électriques à partir du 01/01/2016.

Le rabais obtenu est tout à fait significatif : - 8% sur la facture TTC. Une option Energie verte a été négociée pour un coût 5 fois moins élevé que les prix pratiqués sur le marché concurrentiel.

Ce dispositif permet à 163 collectivités d'économiser globalement 3.4 M€ sur 3 ans.

Ex-tarifs	Avant	Après
Bleus	0.1464 €/kWh	0.1386 €/kWh
Jaunes et verts	0.1348 €/kWh	0.1294 €/kWh



Petit-déjeuner du 2 juillet 2015 à Thoiry

● Salon des Universités des Mairies des Yvelines (UMY) 2015

Mercredi 14 octobre 2015 à Port-Marly a eu lieu l'Université des Mairies des Yvelines, rencontre annuelle.

Cet évènement annuel incontournable du secteur des collectivités locales dans les Yvelines a réuni, une fois encore, tous les grands acteurs de la commande publique.

Le SEY a su faire acte de présence participative auprès des collectivités.



● Adhésion aux Agences locales de l'énergie

Lors du Comité du 22 septembre 2015, le SEY a adhéré aux 2 agences de l'énergie présentes sur le département des Yvelines.

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Saint-Quentin-en-Yvelines (ALEC SQY) au sud, et Energies Solidaires au Nord, sont des associations de loi 1901, à but non lucratif, qui ont pour but de promouvoir les économies d'énergies et développer les énergies renouvelables.

Dans ce cadre, les particuliers, élus, services techniques et professionnels peuvent bénéficier de conseils objectifs et neutres qui permettent aux décideurs d'orienter leurs choix en matière d'énergie. Les associations ont développé pour ce faire, un Espace Info Energie (en direction des particuliers) et un service de Conseil en Energie Partagé (en direction des collectivités), co-financé par l'ADEME.

■ L'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Saint-Quentin-en-Yvelines



■ Energies Solidaires du Nord



Energies Solidaires à Triel-sur-Seine

NOUVEAU SERVICE

Maîtrise d'œuvre enfouissement des réseaux

Dans le cadre des projets de travaux d'enfouissement et d'éclairage public, le SEY a lancé en octobre 2015, une consultation de bureaux d'études pouvant assurer la mission de Maîtrise d'Œuvre. Au-delà du service rendu par le SEY, les résultats de notre appel d'offres permettent une économie moyenne de l'ordre de 30 % des frais d'études. Le titulaire du marché est un groupement de trois bureaux d'études (JSI, STUR, Foncier Experts) ce qui permettra à beaucoup d'entre vous de poursuivre une collaboration avec leur interlocuteur habituels.



● Conférence loi NOME : le réseau électrique en question

Cette année a vu la 4^e édition de la Conférence Loi NOME voulue par le législateur. Cet espace d'échanges techniques réunit l'ensemble des autorités concédantes des départements, ainsi que les gestionnaires de réseau (ERDF, SICAE-ELY). Elle s'est tenue le 6 novembre 2015 à Versailles pour la partie Yvelines, et le 23 novembre à Cergy pour la partie Val d'Oise.



Conférence loi NOME du Val d'Oise

● Assises de la transition énergétique :

Organisée par la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines, en collaboration avec la Communauté d'Agglomération de Seine et Vexin et Seinergy Lab, cette journée riche en échanges, a permis de réfléchir au modèle de gestion des collectivités favorisant la transition énergétique. Après l'intervention de personnalités de Seinergy Lab et des collectivités organisatrices, accueillies par François GARAY maire des Mureaux, élus et techniciens ont planché autour de 4 thématiques d'actualité :

- **La réduction de la facture énergétique** : le bâtiment constitue le premier consommateur d'énergie tous secteurs confondus. Les outils et technologies à disposition pour réduire la consommation énergétique du bâti ont été évoqués.
- **La construction de réseaux intelligents** : le développement des énergies renouvelables conduit à une modification importante de l'architecture des réseaux énergétiques. La gestion intelligente des réseaux, avec l'installation des compteurs Linky contribuera à créer des opportunités de réduction des consommations énergétiques.

- **Imaginer la mobilité durable** : les transports représentent 1/3 des émissions de gaz à effet de serre. Les énergies de récupération comme le biogaz constituent des pistes de réflexion intéressantes pour la sobriété énergétique des déplacements.
- **Financer la transition énergétique** : la raréfaction des aides aux collectivités encourage des partenariats nouveaux (Tiers-financement, fonds participatifs citoyens...). L'exemple des collectivités yvelinoises désignées « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » sera à suivre avec attention.



PROCÉDURE POUR LA RÉALISATION D'UNE OPÉRATION D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

● Préparation du dossier d'enfouissement

Le MO⁽¹⁾ envoie à son interlocuteur privilégié (IP) d'ERDF et au SEY, un dossier d'enfouissement comprenant :

- Un courrier précisant **la date prévisionnelle du démarrage des travaux** ainsi que les coordonnées du responsable technique de la collectivité en charge du dossier,
- **L'emprise exacte** de l'opération en précisant les numéros de rue.

Après examen du dossier, le chargé d'études de l'Agence Régionale Etudes et Foncier fournit :

- Au MO : **la structure du réseau** comprenant un schéma avant et après travaux,
- Au MO et au SEY : **les préconisations techniques**.

● Étude du projet

Le MO remet à ERDF (Agence Régionale Etudes et Foncier) et au SEY un avant-projet comprenant :

- Un plan de situation,
- Un plan de pose et de dépose du réseau,
- Un schéma du réseau avant et après travaux,
- L'estimation du coût des travaux (avec le taux de répartition de la tranchée par occupant).
- Enedis (Agence Régionale Etudes et Foncier) **valide l'avant projet, dans un délai de 15 jours maximum**

● Mise en œuvre du projet (Article 2-II)

Le MO adresse :

- **Le dossier administratif «article 2-II»** à tous les concessionnaires et autorités concernées (dont le SEY), dont 4 exemplaires à Enedis Agence Régionale Etudes et Foncier (6 si HTA),
- **La DMEO** et, le cas échéant, l'accord sur le devis,
- **Le planning de travaux**.

Dans un délai de 3 semaines, Enedis Agence Régionale Etudes et Foncier remet **un exemplaire validé du projet Article 2-II au MO**.

4 jours minimum avant le commencement des travaux, le MO transmet à Enedis Agence Régionale Etudes et Foncier et au SEY :

- **La Déclaration de Commencement de Travaux** (DCT, article 11 du contrat de concession),
- **Le mandat de marché** passé avec l'entreprise (avec ses coordonnées).



● Déroulement du chantier et mise en exploitation des ouvrages

Le MO, 6 semaines (si les travaux nécessitent une coupure) ou 10 jours (travaux sous tension) avant la fin des travaux, contacte l'exploitant Enedis (BEX) pour programmer **les autorisations d'accès au réseau**.

Après la mise en exploitation, l'exploitant remet au maître d'ouvrage :

- **Un Avis de Mise en Exploitation d'un Ouvrage (AMEO)**.

Lorsque l'ensemble des branchements a été repris, le MO remet à l'exploitant :

- **Le dossier de reprise des branchements** comprenant les autorisations de pose des coffrets et les compteurs complets déposés.

Au plus tard 2 mois après la fin des travaux, le MO remet :

- A l'exploitant : **la Déclaration de Conformité** (art 13 décret 2011-1697) avec copie au SEY.

NB : un organisme indépendant du MO doit réaliser un contrôle de l'ouvrage neuf réalisé et adresser un compte-rendu des contrôles effectués au gestionnaire de réseau (Article 13 du décret du 1er décembre 2011).

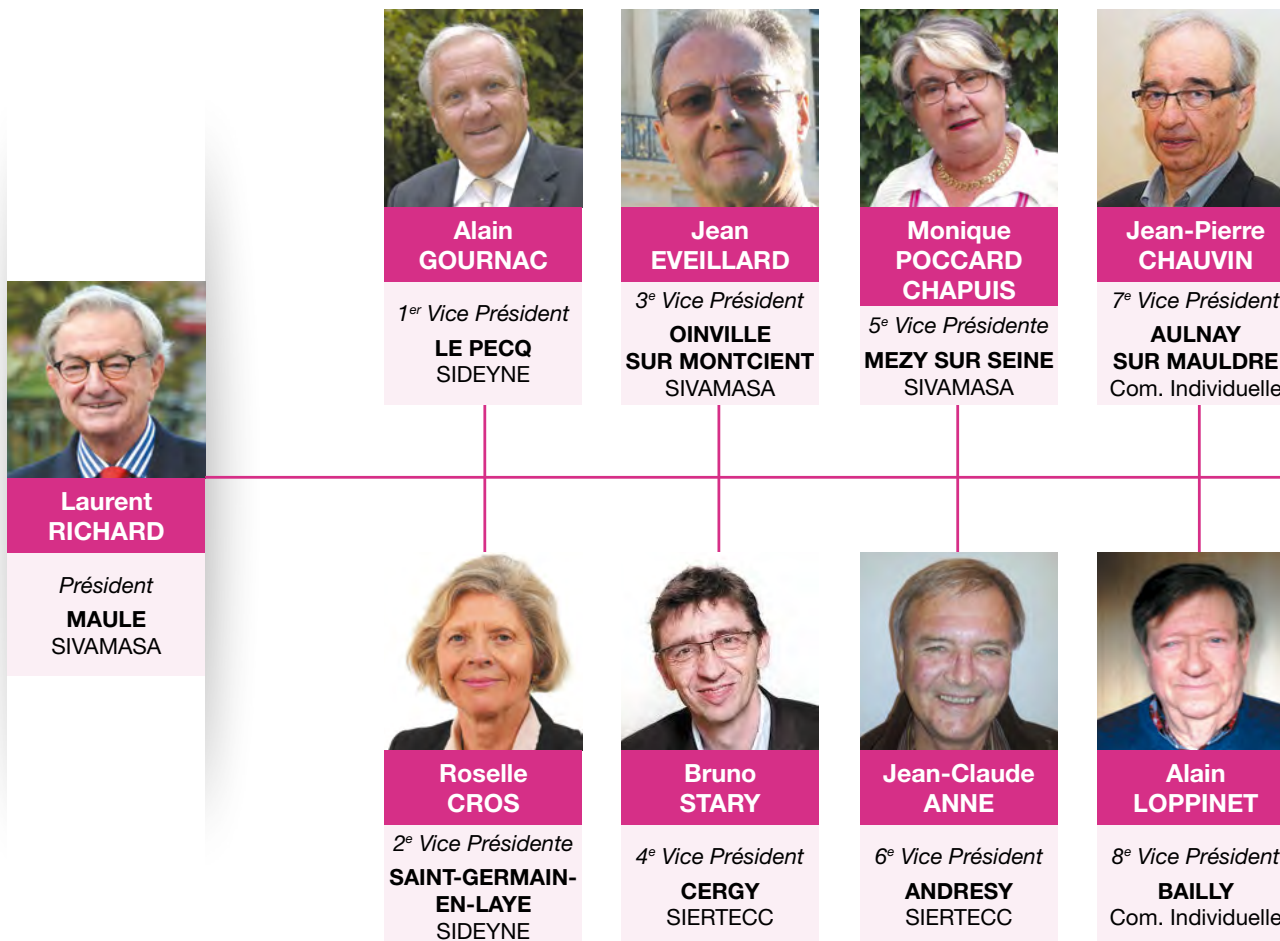
- A l'Agence Régionale Etudes et Foncier : **un plan de récolement**.

¹ (maître d'ouvrage)

un partenaire
au plus près de
ses adhérents



LE NOUVEAU BUREAU





**Isabelle
LAGRAVIÈRE**

9^e Vice Président
**JOUARS-
PONTCHARTRAIN**
Com. Individuelle



**Michel
CARRIERE**

Assesseur
LES MUREAUX
SIVAMASA



**Pierre-Marie
MICHEL**

Assesseur
**LA QUEUE LEZ
YVELINES**
SIVOM



**Jean-Pierre
HARDY**

Assesseur
**ERAGNY
SUR OISE**
SIERTECC



**Benoît
PETITPREZ**

Assesseur
RAMBOUILLET
Com. Individuelle



**José
LERMA**

Assesseur
VAUX SUR SEINE
Com. Individuelle



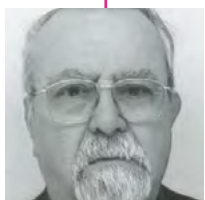
**Georges
DUTRUC
ROSSET**

Assesseur
BUC
Com. Individuelle



**Bernard
MEYER**

Assesseur
PLAISIR
Com. Individuelle



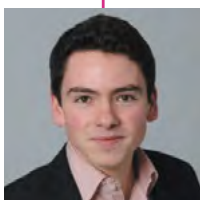
**Jean-René
CLAUSIER**

Assesseur
SARTROUVILLE
SIDEYNE



**Dominique
FORTIN**

Assesseur
LE PORT MARLY
SIDEYNE



**Charles
PRELOT**

Assesseur
**CONFLANS STE
HONORINE**
SIERTECC



**Karim
NOURINE**

Assesseur
**CHANTELOUP
LES VIGNES**
SIERTECC



**Pierre
COMBLE**

Assesseur
BEYNES
Com. Individuelle



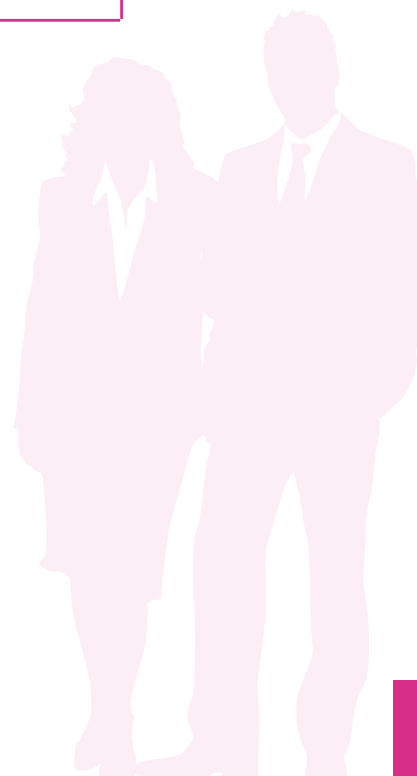
**Jean-Luc
AGNES**

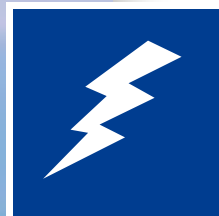
Assesseur
FOURQUEUX
SIDEYNE



**Gérard
DORIMINI**

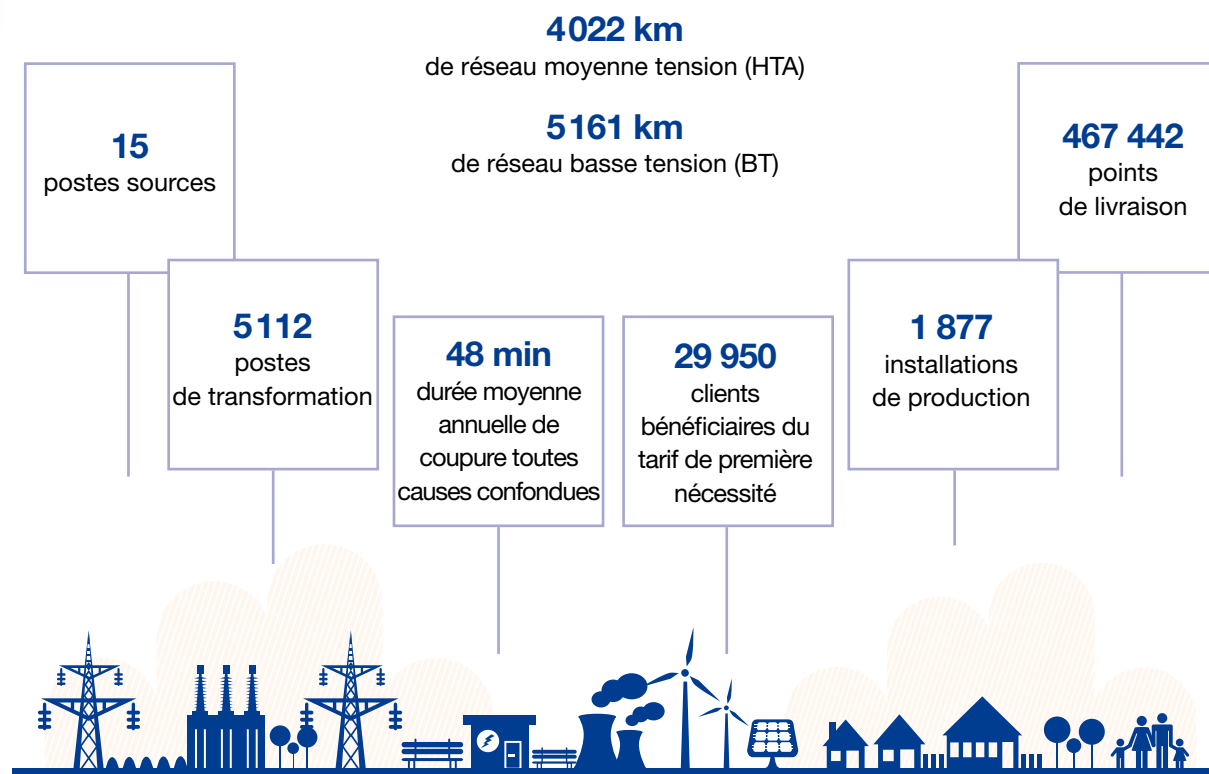
Assesseur
MARLY LE ROI
SIDEYNE





CONCESSION ÉLECTRICITÉ EN QUELQUES CHIFFRES

CHIFFRES CLÉS 2015 :



● Participation d'ERDF

Travaux d'amélioration esthétique des travaux des réseaux publics de distribution électrique.

Au titre de l'article 8 du cahier des charges de concession, ERDF participe aux travaux d'effacement des réseaux électriques réalisés par les collectivités adhérentes du SEY par délégation de ce dernier au taux de 40% d'un montant de travaux pour l'essentiel des communes et dans des limites fixées par une enveloppe.

Le SEY a délégué la maîtrise d'ouvrage de ces travaux aux communes adhérentes directement ou par l'intermédiaire d'un syndicat primaire ou dans 2 cas particuliers au syndicat primaire lui-même.

Cette enveloppe est révisée chaque année.

L'avenant n°22 au cahier des charges de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique du SEY a été approuvé par le Comité syndical du 5 février 2014 et signé avec ERDF, afin de déterminer les modalités de financement par le concessionnaire, d'élaboration et de suivi des programmes travaux 2015 réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités adhérentes du SEY.

Cet avenant détermine l'enveloppe du programme 2014 et du programme 2015 et il autorise un report d'une partie de l'enveloppe 2014 sur 2015.



ERDF a inclus des critères permettant d'évaluer la contribution d'une opération à l'amélioration de la qualité et de la sécurisation des ouvrages (hors réseau HTA), les critères sont au nombre de 7.

Critères de recevabilité	Contenu et libellé des critères
1	Réseau en contrainte selon l'état électrique des réseaux déterminé par le concessionnaire
2 (Ex 5)	Réseau avec historique incident
3 (Ex 6)	Réseau fragilisé, présence fiche problème (plus d'un poteau détérioré, plus d'un poteau béton effrité, matériels signalés défectueux)
4 (Ex 7)	Réseau faible section sans incident particulier
5 (Ex 8)	Réseau en zone d'élitage fréquent (identifié par exploitation)
6 (Ex 9)	Réseau en chute de tension entre 8 et 10 %
7 (Ex 12)	Réseau nu, sans incident particulier, autre que faible section

Ainsi pour tenir compte de la contribution aux finalités « qualité et/ou sécurisation » des opérations proposées par l'Autorité Concédante, le montant plafond du concessionnaire est fixé à :

- pour les années 2014 et 2015 à 1 188 k€ par an, dont un plafond de 216 k€ garanti aux communes de la concession membres du Sideyne.



Abondement

Le Concessionnaire abonde sa participation pour les années 2014 et 2015 de :

- **+ 10%** si 50 à 70% du montant du programme répond aux critères définis en annexe, ce qui fixera le plafond de la contribution du Concessionnaire à 1307 k€ ;
- **+ 20%** si 71 à 90% du montant du programme répond aux critères définis en annexe, ce qui fixera le plafond de la contribution du Concessionnaire à 1425 k€ ;
- **+ 30%** si plus de 90% du montant du programme répond aux critères définis en annexe, ce qui fixera le plafond de la contribution du Concessionnaire à 1544 k€.

Toutefois, lorsqu'une opération permet de lever une contrainte suivant le critère 1, le Concessionnaire financera la totalité du coût correspondant aux travaux de résorption de la contrainte sur la partie de l'ouvrage concerné par l'opération.



sey|78
SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES

Cette année encore
un taux complémentaire
exceptionnel est venu
abonder le taux de base.

● Redevance de concession R2

La redevance R2 est versée à l'autorité concédante par le concessionnaire au prorata des travaux d'investissement réalisés, par les collectivités adhérentes du SEY, sur le réseau de distribution publique d'électricité et sur le réseau d'éclairage public.

Sont éligibles à la redevance R2, les travaux neufs d'extension ou de renforcement des réseaux de distribution publique d'électricité et les travaux d'extension, de renforcement ou de renouvellement des installations d'éclairage public.

Les travaux sur le réseau de distribution d'électricité sont éligibles à la redevance R2 après déduction de la participation d'ERDF (40%) dans le cadre d'une opération d'enfouissement des réseaux électriques inscrite sur un programme du SEY, tandis que les travaux sur le réseau d'éclairage public sont éligibles en totalité.

La redevance R2 est versée chaque année N au vu des factures de travaux mandatées l'année N-2.

Au total, ERDF a considéré, au titre de la redevance R2 pour l'année 2015, pour 91 communes, 2 371 252 € de travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité et 7 488 342 € de travaux sur le réseau éclairage public.

Le SEY reverse à ses collectivités adhérentes la partie de la redevance R2 qu'elles percevraient si elles n'avaient pas adhéré au SEY majorée de 30%.

Les années 2013 et 2014 connaissant une conjoncture économique difficile, les subventions étant difficiles à obtenir pour les communes, le SEY bénéficiant d'un excédent reporté

des exercices antérieurs a proposé d'appliquer un taux unique à toutes les collectivités sans tenir compte du taux individuel ce qui permet aux collectivités d'obtenir **un taux majoré plus fort**.

Le taux de base 2015 était de 30,47% pour l'enfouissement des réseaux électriques et de 12,35% pour l'éclairage public. Le versement de la R2 a été réalisé à ce taux.

Suite au protocole d'accord intervenu entre le SEY et ERDF et de la signature de l'avenant n°22 début 2014, un lissage favorable de la R2 pour l'année 2015 de 132 000 € a été obtenu. Cela permet de proposer un taux complémentaire exceptionnel de reversement de la R2 à 2,4% pour l'enfouissement des réseaux électriques et à 0,97% pour l'éclairage public. Le complément de R2 a été donc reversé, en décembre 2015, aux collectivités qui ont mandaté des travaux en 2013.

Le taux global exceptionnel ainsi obtenu pour 2015 est de 32,87% pour l'enfouissement des réseaux électriques et de 13,32% pour l'éclairage public.



TRAVAUX ELIGIBLES A LA REDEVANCE R2

Ceux mandatés en 2015 pour le calcul de la redevance 2017

● A PRENDRE EN COMPTE TERME B (réseaux électriques)

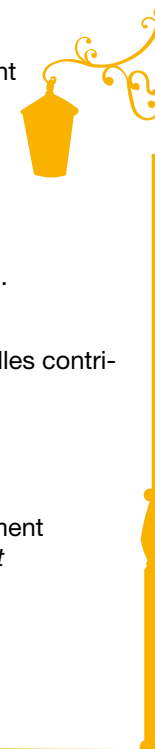
- **Travaux neufs de renforcement ou d'extension**
(hors frais d'aménagement introduits par la loi SRU-UH)
- **Travaux réalisés dans le cadre d'une opération d'enfouissement**
 - Génie civil (tranchée)
 - Câblage
 - Honoraires maîtrise d'œuvre (SPS et conduite d'opération)
 - Frais d'annonces dans le cadre des appels d'offres (reprographie - conduite d'opération – SPS) uniquement pour les opérations réalisées
- **Déplacements d'ouvrages**
(part financée le cas échéant par la collectivité)

Uniquement les déplacements avec augmentation de la capacité de transit du réseau ou bénéficiant d'une meilleure intégration de l'ouvrage dans l'environnement
- **Coffrets de raccordement forains**
(avec comptage, sauf branchements provisoires)
- **Amélioration d'un génie civil de poste**
(toitures, briquettes, etc...) *sauf nettoyage et peinture.*
- **Dépenses d'investissement non soumises à la TVA :**
 - les frais d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage et à Maîtrise d'Œuvre exécutés en interne par les collectivités locales
 - frais externes d'investissement non soumis à la TVA tels que :
 - participation exceptionnelle de la collectivité lorsque Enedis est maître d'ouvrage
 - indemnités versées aux propriétaires, achat de terrains
 - frais de géomètre, notaire et hypothèque
 - vacations du commissaire enquêteur.



● A PRENDRE EN COMPTE TERME E (éclairage public)

- **Travaux neufs, de modernisation, d'extension**
imputés en section d'investissement
 - La fourniture des accessoires
 - Le terrassement
- **Travaux de renouvellement et de rénovation :**
 - dès lors que les travaux de renouvellement ou de rénovation apportent une amélioration substantielle de la performance de l'éclairage qui devra être justifiée sur la facture ou dans un courrier joint.
- **Travaux de mise en place de l'éclairage des :**
 - cabines téléphoniques et des abribus et plus généralement du mobilier urbain sans publicité,
 - espaces verts publics non clos éclairés aux mêmes heures que l'éclairage public,
 - parkings publics non couverts ouverts au public.
- **Mise en conformité des installations**
 - pour les travaux importants assimilés à du renouvellement.
- **Installations permanentes**
 - fonctionnant aux mêmes heures que l'éclairage public si elles contribuent à la sécurité des voies publiques.
- **Travaux d'éclairage intérieur des lotissements**
 - si la voie est affectée au domaine public.
- **Travaux réalisés dans le cadre d'une opération d'enfouissement**
Sont à inscrire les quotes-parts des travaux d'investissement sur le réseau de distribution d'électricité correspondant au :
 - génie civil (tranchée),
 - travaux de câblage (fourniture et pose des accessoires),
 - honoraires de maîtrise d'œuvre, de conduite d'opération et coordination pour la sécurité.



**Le SEY contrôle
la bonne application
du cahier des charges
de concession.**

LE CONTRÔLE 2015

Le SEY est une autorité concédante qui contrôle l'exécution du contrat de concession du réseau électrique de distribution. Ce contrôle est matérialisé par un rapport réalisé en interne par un agent du SEY assermenté. Le rapport de contrôle a été présenté au Comité du 26 novembre 2015.

Ce contrôle se fait sur la base des données de l'année civile précédente,

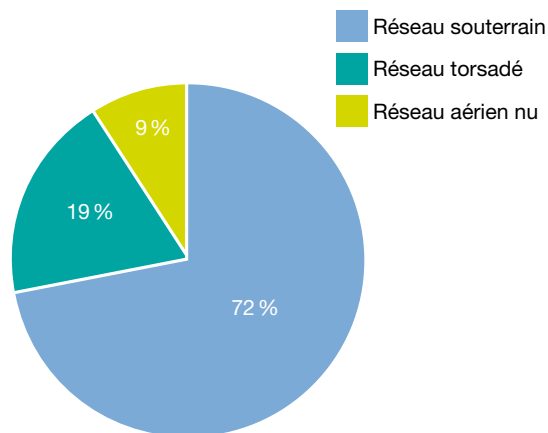
- Annuellement par l'analyse du compte rendu annuel d'activité du concessionnaire (CRAC)
- En continu, sur la base des informations remontant des communes ou des usagers et des fichiers transmis par ERDF à la demande du SEY.



Réseau électrique à Jeufosse

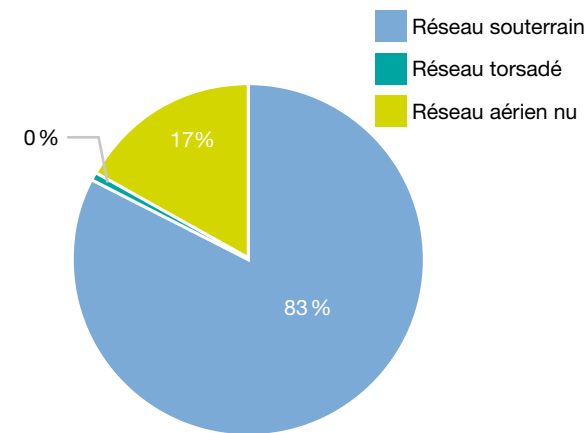
• Le patrimoine électrique :

Réseaux BT 2014



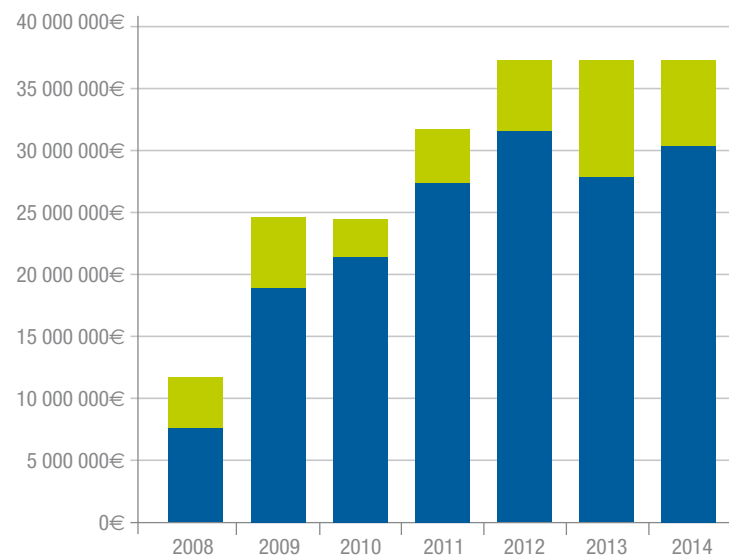
Taux d'enfouissement BT : 72%

Réseaux HTA 2014



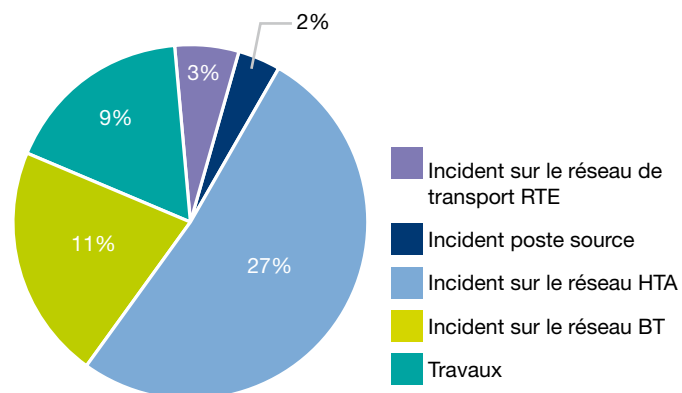
Taux d'enfouissement HTA : 83%

● Les investissements :



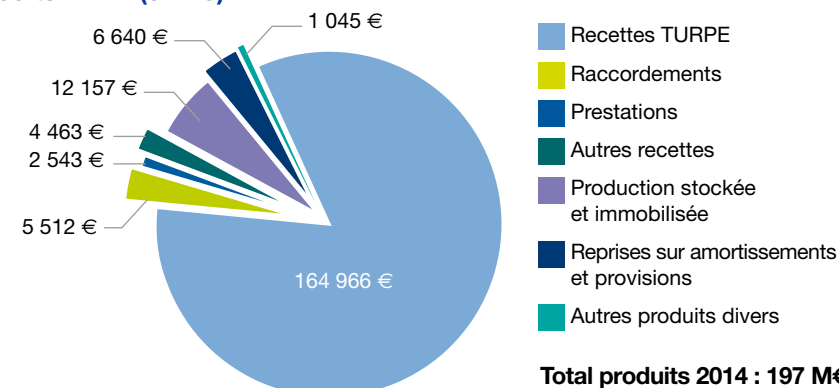
● La qualité de l'électricité

Répartition de la durée des coupures par origine (Toutes causes confondues)
(en min)

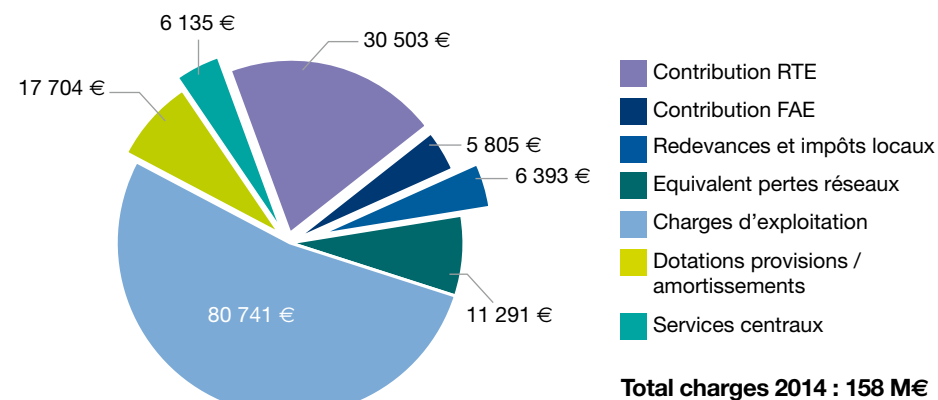


● Les finances

Produits ERDF (en k€)



Charges ERDF (en k€)



Un nouveau barème de raccordement est entré en vigueur en octobre 2015.

Augmentation moyenne des coûts de raccordement annoncée par la CRE:

- Branchements < 36 kVA = + 13%
- Branchements > 36 kVA = + 22%
- Producteurs < 36kVA = + 12%
- Extensions = + 22%

Le rapport de contrôle est disponible sur le site Internet : www.sey78.fr dans l'espace Adhérents.



**Le SEY vise
à améliorer la qualité
du service public
d'électricité.**

Les principaux indicateurs retenus par le SEY sont synthétisés dans le tableau suivant :

DONNÉES 2014	SEY	FRANCE
TABEAU DE BORD DE LA CONCESSION		
Linéaire HTA + BT	9 140 km	1 332 942 km
Nombre de postes HTA/BT	5 079	769 494
Nombre de clients	462 703	35 000 000
Chiffre d'affaire EDF	670 M€ (Estimation)	73 milliards d'euros (41 milliards en France)
Chiffre d'affaire ERDF	177 M€	13 280 M€
Recettes TURPE	165 M€	12 127 M€
Energie acheminée	4.49 TWh	396.2 TWh
INDICATEURS DE PERFORMANCE		
Critère B TCC	52 mn	67.3 mn
Investissement au km*	3 929€/ km	2 407€/km
Investissement par usager*	77.6€/usager	91.6€/usager
% enfouis	76.8 %	43%
Taux de renouvellement	0.44%	



Au regard des données analysées, il apparaît que la qualité de l'électricité est satisfaisante par rapport aux performances nationales.

Le contrôle montre une amélioration progressive de la qualité de l'électricité sur l'ensemble du territoire de la concession malgré des moyens dont l'évolution à la hausse se tasse. La part des investissements spécifiquement destinés à l'amélioration des performances a augmenté en 2014.

Les ressources d'ERDF initialement fléchées vers le poste source de Boynville-en-Mantois, dont les travaux ont été retardés en raison de fouilles archéologiques, ont été redéployées sur la concession.

Il convient néanmoins de rester vigilant sur les points suivants :

- L'impact des décisions nationales du concessionnaire modifie significativement l'économie du contrat de concession local : allongement des durées d'amortissement, indexation de la valeur du patrimoine...
- Le linéaire de réseaux renouvelés ne suffit pas à compenser la croissance d'âge des réseaux en exploitation.
- Le montant à la charge des communes pour financer les extensions de réseau des constructions qu'elles auront autorisées va progressivement augmenter.
- l'évolution des provisions pour renouvellement et la valeur du patrimoine prise en compte par ERDF impactent le ticket de sortie du contrat de concession en défaveur des collectivités.

L'existence d'une régulation nationale forte (gouvernance de l'entreprise, pratiques comptables et financières imposées par la maison mère, définition des barèmes de raccordements,...) rend ténues les marges de négociation avec le concessionnaire. De plus, l'érosion progressive de l'économie du contrat de concession pourrait verrouiller le renouvellement de la concession en 2025.

● Groupement de commandes électricité

Pour aider les collectivités à optimiser leurs dépenses, le SEY a monté deux groupements d'achat d'énergie (électricité et gaz) à l'occasion de l'arrêt des tarifs réglementés.

Pour l'électricité, le groupement de commandes a été lancé en 2015. Le basculement de 4 180 abonnements électriques a été réalisé pour les 135 membres représentant 163 collectivités.

Le rabais obtenu est tout à fait significatif : -8% sur la facture TTC.

Ce dispositif permettra aux collectivités d'économiser dès 2016, environ 3.4 M€ sur 3 ans.

Une option Energie verte a été négociée pour un coût 5 fois moins élevé que les prix pratiqués sur le marché concurrentiel. 79 collectivités ont opté pour de l'électricité d'origine renouvelable : le SEY est au diapason de la COP21 !

Précisons que pour tout ce qui concerne le réseau électrique, le concessionnaire ERDF reste l'interlocuteur pour les questions liées aux raccordements et aux interventions sur compteurs.



Depuis le
1^{er} janvier 2012 le

sey|78

| SYNDICAT D'ENERGIE
| DES YVELINES |

est bénéficiaire
de la Taxe Communale
sur la Consommation Finale
d'Électricité (T.C.C.F.E.)
pour les communes
de 2 000 habitants et moins.
Celle-ci est reversée
aux communes.

TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (T.C.C.F.E.)

Depuis le 1^{er} janvier 2012, en application de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (loi NOME) et de l'article L.5212-24 du CGCT, le Syndicat d'Énergie des Yvelines est bénéficiaire de droit de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (T.C.C.F.E.) de l'ensemble des communes lui ayant transféré leur pouvoir concédant d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et dont la population totale est inférieure ou égale à 2 000 habitants.

L'Autorité Organisatrice de la Distribution d'électricité a la possibilité de délibérer tous les ans avant le 1^{er} octobre, pour actualiser le coefficient multiplicateur unique de la taxe applicable au 1^{er} janvier de l'année N+1 (Faute de

délibération expresse, le coefficient de l'année antérieure reste applicable et ce, en application du principe qui prévoit que la délibération demeure applicable tant qu'elle n'est pas rapportée ou modifiée par une nouvelle décision - article L.2333-4, 4^{ème} alinéa du CGCT).

Pour l'année 2015, le coefficient multiplicateur unique de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité a été fixé à 8,25 et le SEY a renoncé à être bénéficiaire de la taxe des communes. Il reverse aux communes concernées le montant de la taxe perçue. Le Comité a reconduit le pourcentage retenu au titre des frais de contrôle à un niveau faible : 0,6% du montant de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité.

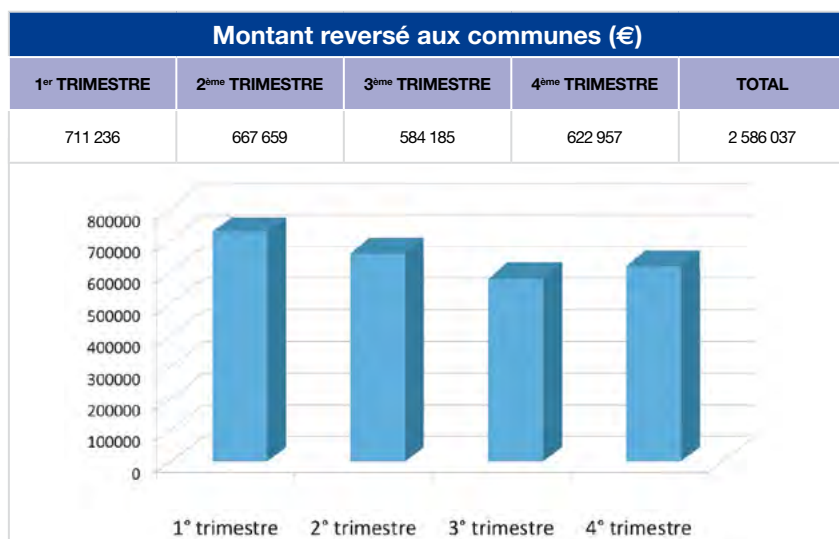


T.C.C.F.E. EN QUELQUES CHIFFRES

● Versements annuels 2015 (en euros)

Année Complète											
Fournisseur	EDF	GDF-ENGIE	DIRECT ENERGIE	ENERCOOP	PROXELIA 4 ^{ème} trim.	ENERGEM	LAMPIRIS	PLANETE OUI	ENALP	ATERNA	TOTAL
Montant versé au SEY	2 467 310	77 070	53 765	888	123	208	1 777	414	21	73	2 601 647
Montant reversé aux communes	2 452 505	76 607	53 442	882	122	207	1 766	412	21	72	2 586 037

Frais de gestion SEY en 2015 : 0,6%



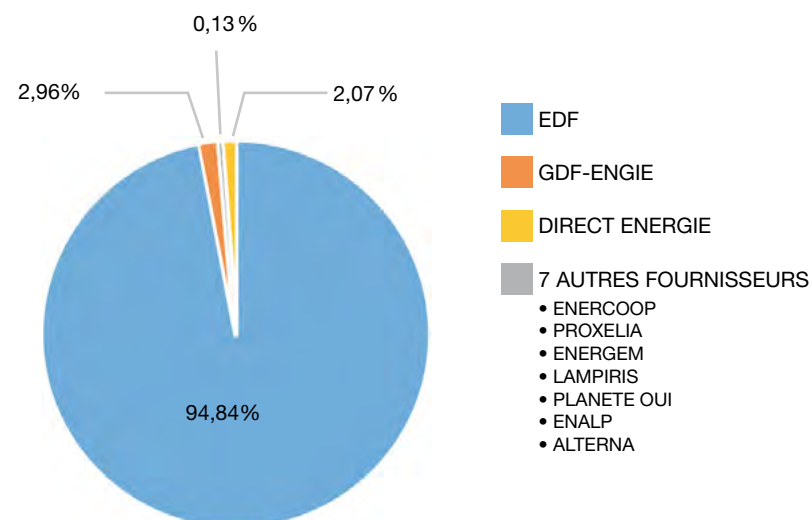
120
COMMUNES de 2000 habitants
et moins **perçoivent**
la T.C.C.F.E. via le SEY



A noter : Le 4^{ème} trimestre 2014 a fait l'objet d'un mandatement en 2015.
Rennemoulin, population de moins de 2 000 habitants ayant adhéré fin 2013,
rentre dans le dispositif en 2015.

● Consommation annuelle 2015

Consommations en Kwh					
Fournisseur	EDF	GDF-ENGIE	DIRECT ENERGIE	7 AUTRES FOURNISSEURS	TOTAL
Total 2015	398 757 131	12 455 707	8 689 244	566 122	420 468 205
Part fournisseur	94,84%	2,96%	2,07%	0,13%	100,00%





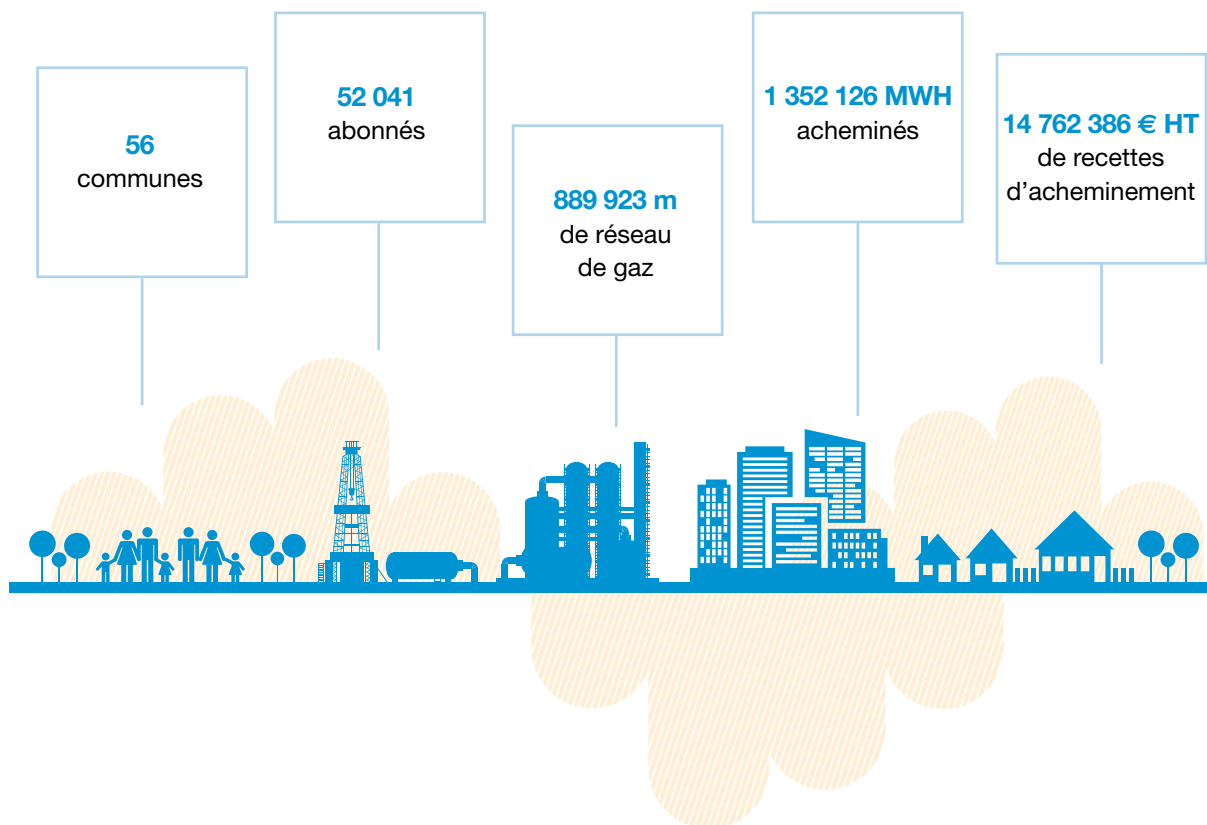
CONCESSION GAZ EN QUELQUES CHIFFRES

CHIFFRES CLÉS 2015 :

56 communes adhèrent à la compétence relative à la distribution publique de gaz.

Nouveauté 2015 : 2 nouvelles communes ont adhéré : Mareil-le-Guyon et Saint-Arnoult-en-Yvelines.

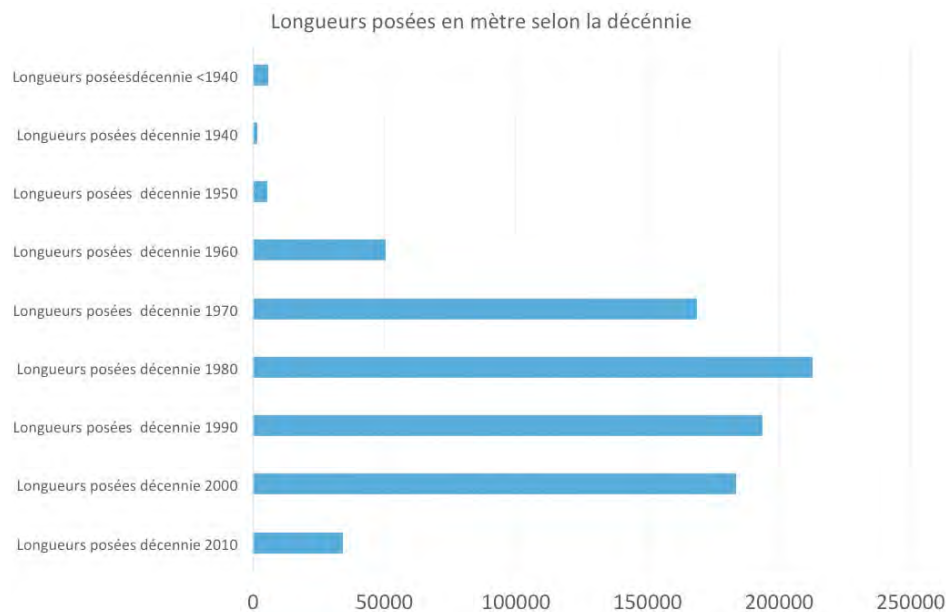
Cette concession représente :



RÉSEAUX DE GAZ NATUREL

● Longueurs posées par décennie

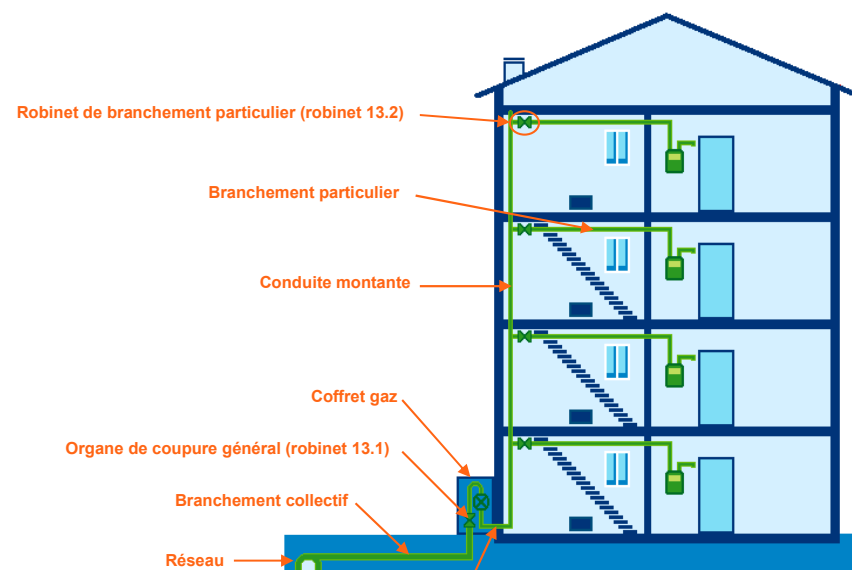
Longueurs posées décennie 2010	Longueurs posées décennie 2000	Longueurs posées décennie 1990	Longueurs posées décennie 1980	Longueurs posées décennie 1970	Longueurs posées décennie 1960	Longueurs posées décennie 1950	Longueurs posées décennie 1940	Longueurs posées décennie e<1940	Longueurs installée (m)
35 894	183 541	193 600	212 500	168 505	50 448	5 418	1 611	5 874	857 391
4,2 %	21,4 %	22,6 %	24,8 %	19,6 %	5,9 %	0,6%	0,2 %	0,7 %	100 %



En 2015, GrDF a étendu le réseau de la concession de 3 660 m.

La quantité acheminée a augmenté cette année de -6,76% sur le plan national, cette hausse est essentiellement liée à des températures moins clémentes qu'en 2014.

● Les principaux ouvrages de la distribution



LES COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ, COMMENT ÇA MARCHE ?

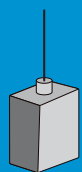


1- Relevé à distance



Le consommateur n'a plus besoin d'être présent lors du passage du releveur, les relevés se font à distance quotidiennement.

2- Transmission



Les informations sont transmises par radio à un concentrateur qui les relaye ensuite, par Internet, via téléphonie mobile ou réseaux filaires, au système d'information national. Les ondes radio émises sont équivalentes à celles d'une télécommande de parking, deux fois par jour.

3- Avantages pour le client



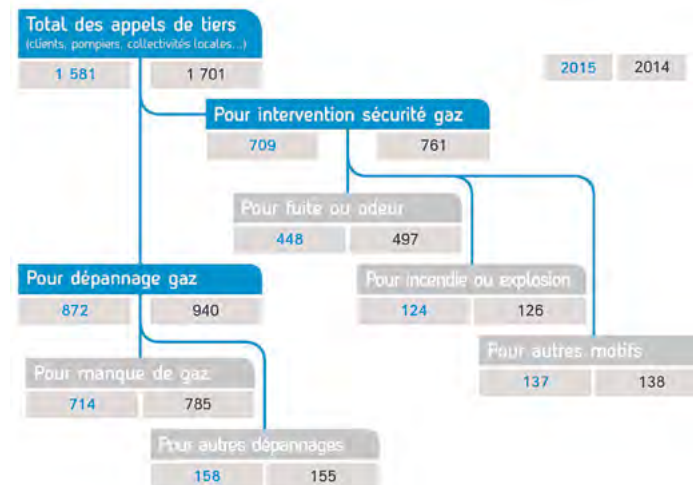
Le fournisseur de gaz naturel facture systématiquement sur relevés réels et informe régulièrement le client sur sa consommation. GrDF met de plus à disposition les relevés quotidiens sur son site internet. Ces informations permettent au consommateur de mieux maîtriser sa consommation de gaz.

● Les appels de Tiers (abonnés, pompiers, collectivités locales,...) sur la concession 2015

Les appels de tiers reçus en 2015 par l'Urgence Sécurité Gaz et concernant le territoire de votre concession sont classés de la manière suivante :

- Les Interventions de Sécurité gaz : pour les fuites ou odeurs de gaz, les incendies ou explosions et autres motifs de sécurité,
- Les Dépannages gaz : pour les manques de gaz et autres dépannages.

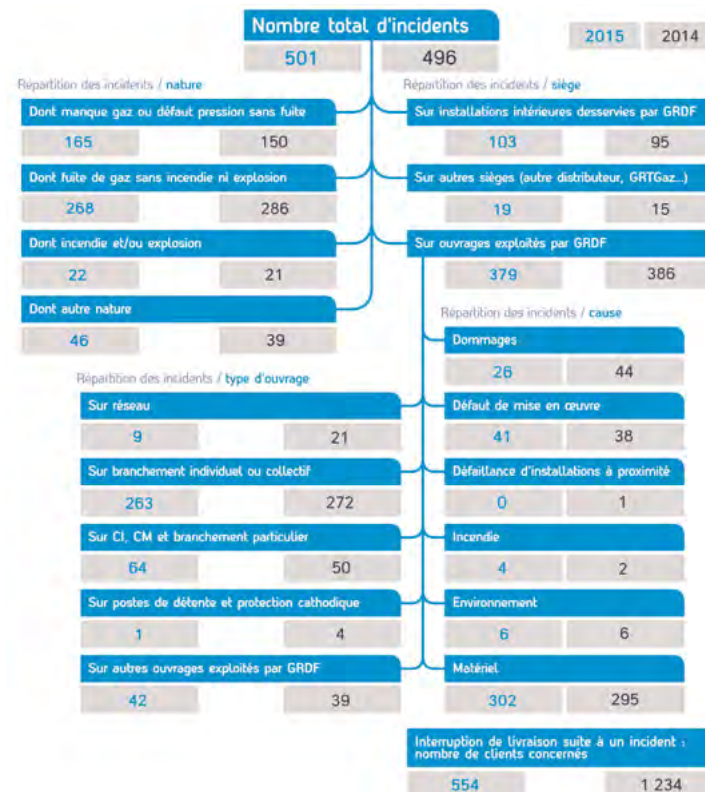
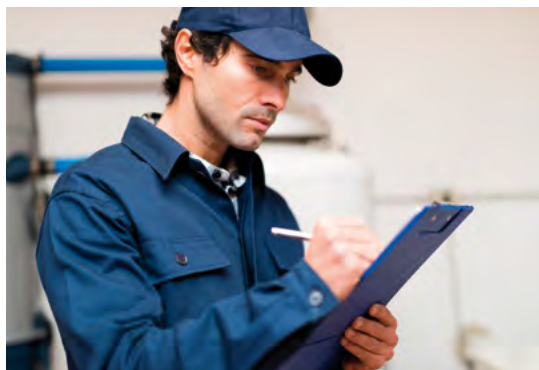
Les appels de tiers ont baissé de plus de 7% par rapport à 2014.



● Les incidents sur la concession 2015

Les tableaux ci-après rassemblent l'ensemble des incidents ou anomalies survenus sur le territoire de la concession, ainsi que leur répartition par nature, par siège, par cause et par type d'ouvrage.

Le nombre total d'incidents en 2015 est en baisse par rapport à 2014 (baisse de 1%). Il est à noter la baisse très importante des interruptions de livraison suite à un incident (-55%).





● La gestion de la clientèle

GRDF achemine le gaz naturel sur le réseau de distribution pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente (four-niture) de la molécule en elle-même.

Le nombre de clients de la concession a évolué de la façon suivante :

Points de livraison de la concession	2015	2014	2013
Clients T1 (< 6 MWh/an)	15 956	16 024	16 423
Clients T2 (de 6 à 300 MWh/an)	35 630	34 675	34 189
Clients T3 (de 300 MWh/an à 5 GWh/an)	443	449	460
Clients T4 (> 5 GWh/an)	12	14	13
Clients TP (tarif de proximité)	0	0	0

LES ADHÉRENTS À LA COMPÉTENCE DISTRIBUTION DE GAZ AU 31/12/2015 :

Commune	Date du transfert de la compétence gaz
ACHÈRES	15 / 04 / 10
ANDRÉSY	05 / 05 / 10
AUBERGENVILLE	01 / 07 / 10
AUFFREVILLE BRASSEUIL	05 / 02 / 10
AULNAY SUR MAULDRE	04 / 02 / 10
BAILLY	08 / 03 / 10
BENNECOURT	10 / 02 / 10
BEYNES	28 / 02 / 13
BREVAL	19 / 03 / 10
BULLION	24 / 06 / 14
CHAPET	09 / 04 / 10
CHATEAUFORT	03 / 02 / 10
COURGENT	12 / 02 / 10
DAMMARTIN EN SERVE	05 / 03 / 10
EPÔNE	01 / 07 / 10
FEUCHEROLLES	13 / 04 / 10
FLINS SUR SEINE	25 / 03 / 10
FRENEUSE	24 / 09 / 10
GAILLON SUR MONTCIENT	24 / 06 / 14
GARGENVILLE	28 / 02 / 13
GOMMECOURT	25 / 02 / 10
GUERNES	24 / 02 / 10
GUERVILLE	25 / 03 / 10
GUITRANCOURT	28 / 02 / 13
HARDRICOURT	27 / 01 / 10
ISSOU	16 / 02 / 10
JOUARS PONTCHARTRAIN	29 / 03 / 10

LE MESNIL LE ROI	28 / 01 / 10
LES CLAYES SOUS BOIS	16 / 02 / 10
LES MUREAUX	03 / 12 / 13
LIMETZ VILLEZ	02 / 02 / 10
LONGNES	16 / 02 / 10
MARCQ	28 / 02 / 13
MAREIL-LE-GUYON	22 / 09 / 15
MAREIL MARLY	15 / 03 / 10
MAREIL SUR MAULDRE	08 / 03 / 10
MAULE	24 / 06 / 14
MÉRÉ	22 / 11 / 12
MEZY SUR SEINE	08 / 11 / 10
MONTFORT L'AMAURY	16 / 02 / 10
NEAUPHLE LE VIEUX	11 / 02 / 10
NEAUPHLETTE	09 / 02 / 10
NEZEL	16 / 02 / 10
NOISY LE ROI	22 / 11 / 12
ORGEVAL	26 / 04 / 10
PLAISIR	25 / 03 / 10
PORCHEVILLE	15 / 04 / 10
PORT MARLY	09 / 13 / 10
RENNEMOULIN	24 / 06 / 14
ROLLEBOISE	22 / 11 / 12
ROSNY SUR SEINE	08 / 02 / 10
SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES	26 / 11 / 15
TESSANCOURT SUR AUBETTE	23 / 06 / 10
TOUSSUS LE NOBLE	12 / 03 / 10
LE TREMBLAY SUR MAULDRE	26 / 05 / 10
VAUX SUR SEINE	01 / 01 / 10

62 MEMBRES
SOIT 77 COMMUNES OU EPCI
513 POINTS DE LIVRAISON
POUR UN VOLUME D'ACHAT
DE 95.5 GWH

**Le marché signé
avec ENGIE dans le cadre du
groupement
de commandes fait apparaître
un gain annuel de plus
de 16 % sur la fourniture.**



MISE EN PLACE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE GAZ NATUREL

Pour son premier appel d'offres, 62 membres (représentants 77 communes ou EPCI) ont fait confiance au SEY, représentant 513 points de livraison pour un volume d'achat de 95.5 GWh.

Le marché a été attribué au fournisseur **ENGIE** pour une durée de deux ans.

Plusieurs rencontres ont été organisées entre les services d'ENGIE et ceux du SEY afin que le basculement puisse s'opérer dans des conditions optimales. Ainsi, sans que les membres aient à accomplir aucune formalité, tous leurs points de livraison ont été desservis au 1^{er} janvier 2015, sans interruption de fourniture.

En collaboration avec le cabinet de Conseil KLB Group, une étude sur l'année 2015 a été réalisée afin d'examiner notamment les consommations et dépenses en gaz naturel des membres, les gains mensuels réalisés par rapport au tarif réglementé de vente (TRV), le taux de facturation mensuel pour l'ensemble des membres ainsi que l'évolution des entrées et sorties de nouveaux



bâtiments dans le cadre de la flexibilité contractuelle négociée.

Cette étude approfondie a constaté que les membres ont bénéficié d'un gain financier significatif de plus de 16 % sur la fourniture.

Pour l'année 2015, le total des gains réalisés est de l'ordre de 880 000 Euros TTC.

6 détachements ont été demandés par les membres et 20 rattachements de nouveaux bâtiments ont été effectués par le SEY afin qu'ils puissent bénéficier des tarifs obtenus lors de l'appel d'offres.



Petit déjeuner de présentation des résultats

Le 6 novembre 2015 le SEY a organisé un petit déjeuner de présentation des offres et de mise en œuvre du marché.



LA GESTION DU RÉSEAU ET DE LA CLIENTÈLE

● Répartition du nombre d'incidents

Nombre d'incidents...	2015	2014	2013
sur réseau par pression BP	1	3	0
sur réseau par pression MPB	8	17	17
par endommagement de tiers	16	25	16

En 2015, le nombre de clients finals coupés pour incidents sur la concession s'élève à 554 clients.

Certains des incidents répertoriés sont liés à des fuites de gaz (sans incendie, ni explosion). Sur la concession, en 2015, les incidents ayant pour origine une fuite se répartissent comme suit :

Nombre de fuites...	2015	2014	2013
sur réseau	7	16	15
sur ouvrages collectifs	46	38	10
sur branchements	117	134	147

● Les incidents significatifs sur ouvrages exploités par GRDF

Un incident est dit « significatif » ou « majeur » lorsqu'il entraîne :

- une coupure de la distribution de gaz pour au moins 500 clients,
- et/ou au moins une victime.

Sur la concession, aucun incident significatif ne s'est produit.

● Les interventions de sécurité

Le délai d'intervention de sécurité suite à appel de tiers pour odeur de gaz fait l'objet d'un engagement dans le Contrat de Service Public (CSP) signé avec l'état. Une attention particulière est apportée au suivi et à l'analyse de toutes les interventions de sécurité.

Sur la concession, le nombre d'interventions de sécurité en 2015 est de 709.

Sur le département 78, le taux d'intervention en moins de 60 minutes est de 99,60%.

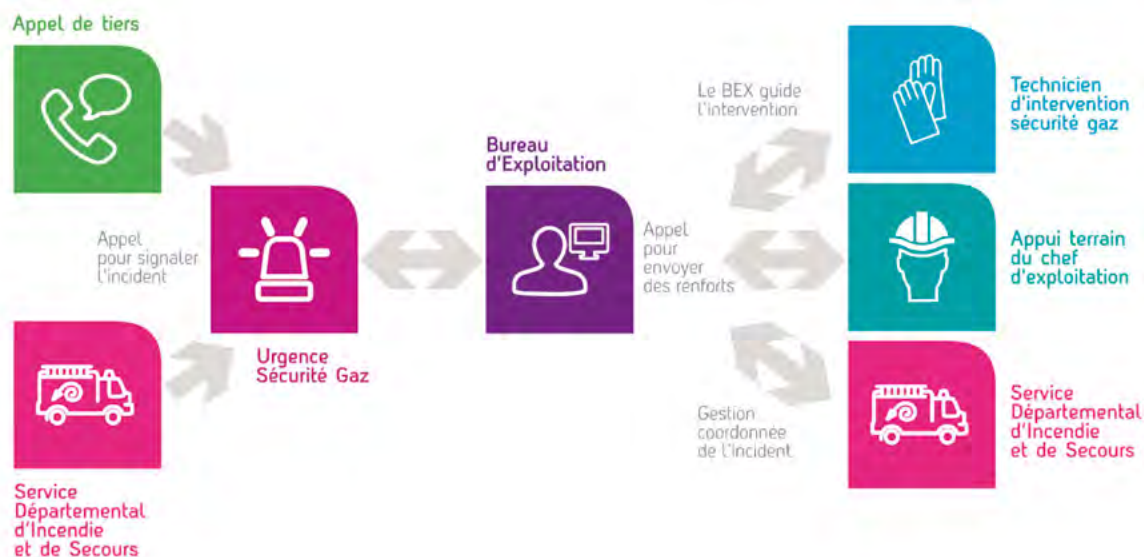
En 2015 :
709
interventions

Taux d'interventions
en -60 min :
99,60%

● La Procédure Gaz Renforcée (PGR)

La Procédure Gaz Renforcée se distingue de la procédure d'intervention gaz classique. L'objectif de la PGR est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz naturel. Sapeurs-pompiers du Service Départemental d'incendie et de Secours (SDIS) et exploitants du réseau gaz s'engagent ensemble pour toujours plus de sécurité lors des interventions. La PGR représente 2 % des cas d'appels de tiers.

Lorsqu'un incident se produit, le SDIS et GRDF interviennent toujours en étroite collaboration.





MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE

REGROUPEMENT DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

A l'affût des opportunités de financement pour ses adhérents, le SEY propose un service de regroupement des Certificats d'Economies d'Energie (C.E.E.). Les Certificats récompensent la réalisation de travaux de rénovation énergétique. Les CEE obtenus peuvent être revendus aux fournisseurs d'énergie.

Le SEY élabore depuis 2013, les dossiers de demande de CEE et ce, afin d'éviter aux communes

un travail technique fastidieux et complexe et d'obtenir les meilleures conditions financières.

Ainsi depuis la mise en place du service, 2 dossiers ont été déposés en 2014 et 2015, représentant 102 opérations et 36 828 MWh CUMAC. Les CEE obtenus sont vendus en 2016. Le produit de la vente est redistribué aux 25 communes bénéficiaires des CEE.

LE SERVICE PROPOSÉ PAR LE SEY :

Montage
du dossier



Revente
des CEE



Reversement
aux communes



GROUPEMENT DE COMMANDES AUDITS ENERGÉTIQUES

● Conseil et assistance en maîtrise de l'énergie

Le SEY met tout en œuvre pour conseiller ses adhérents et leur permettre de réaliser des études ou des travaux visant l'efficacité énergétique. Cette aide se traduit par la mise à disposition d'ingénieurs et techniciens qualifiés, par des actions de communication, l'organisation de réunions de formation- information sur le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie, dans les domaines du bâtiment et de l'éclairage public.

Il apporte également son expertise dans le cadre d'un groupement de commandes pour les audits énergétiques : ce dispositif permet aux communes qui le souhaitent de disposer de prestations pré-calibrées au moyen d'une convention. Diagnostics de performances énergétiques, thermographies, audits thermiques, analyses de la qualité de l'air intérieur, diagnostics en éclairage public... sont prénégociés dans le cadre d'un marché à bons de commandes.



En 2015, la commune de Saint-Germain-en-Laye a fait appel à ce dispositif pour réaliser une étude thermique du théâtre Alexandre Dumas pour un montant de 9 300 € TTC. :

- Audit énergétique et technique,
- Instrumentation des équipements électriques,
- Mesure de la ventilation,

La commune de Conflans-Sainte-Honorine a également bénéficié de cet outil et a passé une convention avec le SEY pour réaliser le suivi de la certification HQE de 2 groupes scolaires (Grandes Terres et Genevrières) pour un montant total de 25 811,42 € TTC.





SITUATION FINANCIÈRE & ADMINISTRATIVE FIN 2015

Les ressources du SEY sont essentiellement composées des participations et redevances versées par les concessionnaires (ERDF, GrDF). Aucune contribution n'est demandée aux communes adhérentes au SEY.

Le budget 2015 a été voté en équilibre en dépenses et en recettes ci-contre :

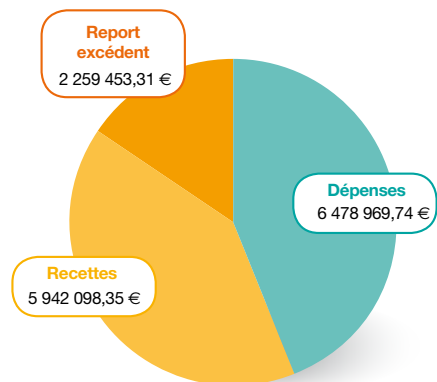
	DÉPENSES / RECETTES
Fonctionnement 2015	9 274 932 €
Investissement 2015	102 441 €
TOTAL	9 377 373 €

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2015, voté le 5 avril 2016, sont les suivants :

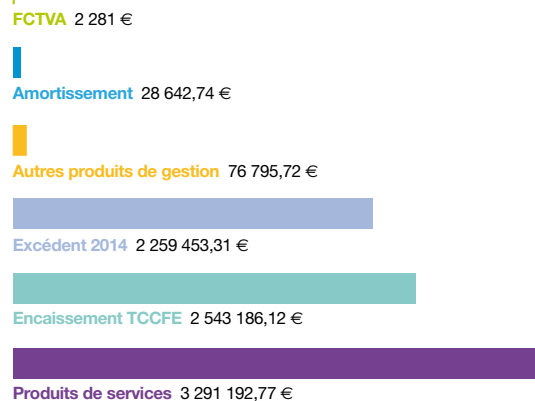
	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTATS 2015 EXCÉDENT
Fonctionnement 2015	6 457 626.98 €	8 099 111.23 €	+ 1 641 484.25 €*
Investissement 2015	21 342.76 €	102 440.43 €	+ 81 097.67 €
Résultats global 2015	6 478 969.74 €	8 201 551.66 €	+ 1 722 581.92 €



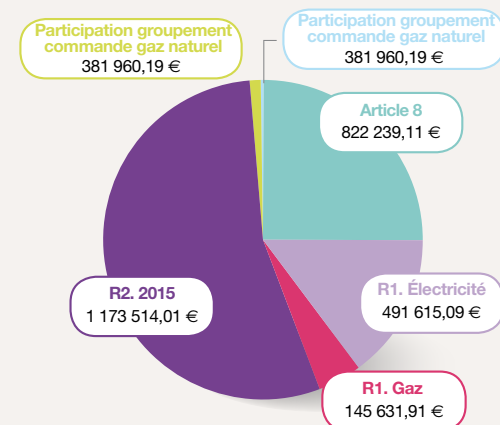
COMPTE ADMINISTRATIF 2015



Recettes 2015 : 8 201 551,66 €



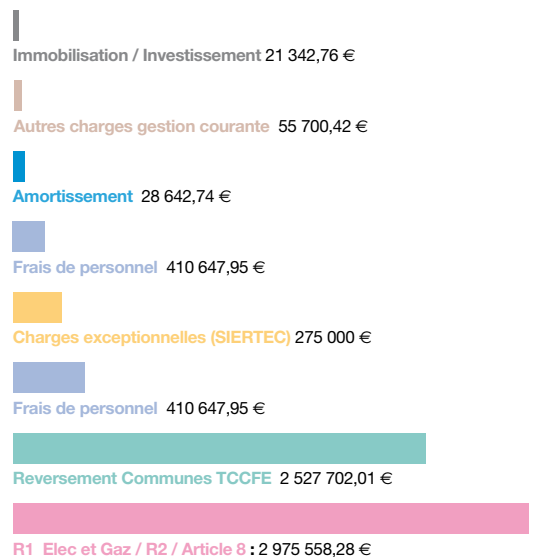
Détail des encaissements : 3 107 655,72 €



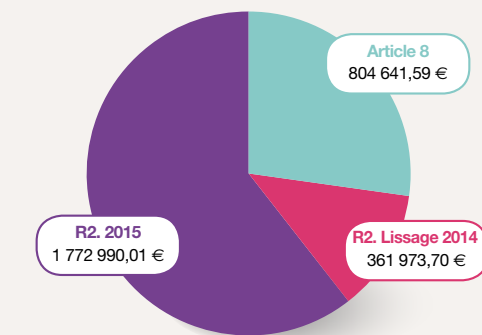
Les effectifs du SEY au 31 décembre 2015 étaient de :

- 1 ingénieur principal Directeur des Services
- 1 ingénieur en chef de classe normale,
- 1 ingénieur principal,
- 1 attaché principal,
- 1 attaché contractuel,
- 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- 1 adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Dépenses 2015 : 6 478 969,74 €



Détail des redevances : 2 939 605,30 €



A savoir...

Le Comité s'est réuni
4 fois en 2015.

Dates : 11 février, 25 mars,
22 septembre, 26 novembre 2015

Le Bureau s'est réuni 4 fois.

Dates : 29 janvier, 16 juin,
15 septembre, 18 novembre 2015

 **Délégués titulaires électricité :**
83 membres

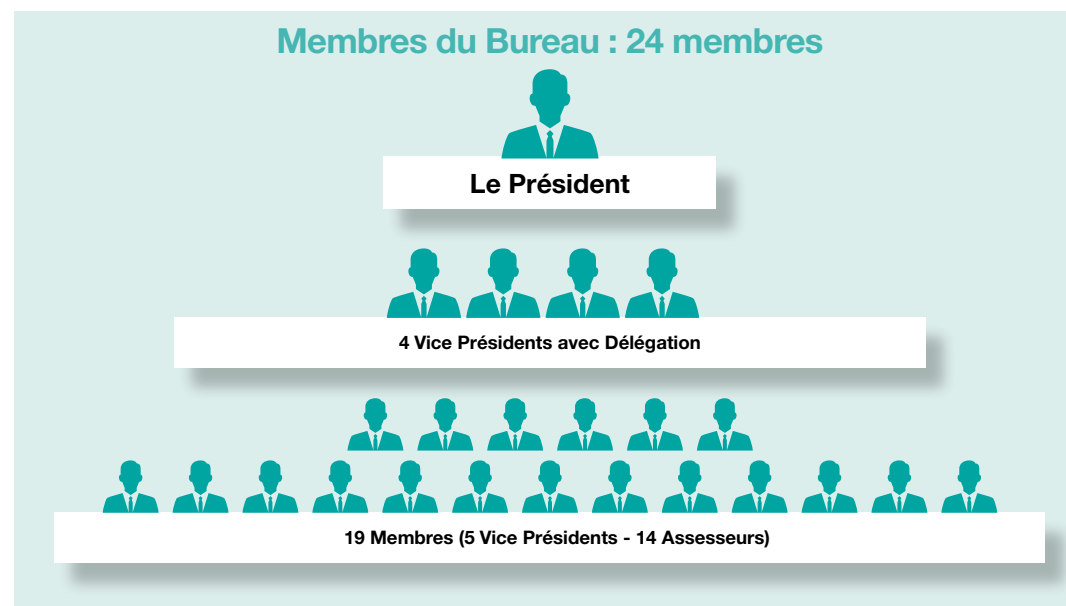
 **Délégués suppléants électricité :**
81 membres

 **Délégués titulaires gaz :**
58 membres

 **Délégués suppléants gaz :**
58 membres

200 communes = 997 450 habitants
(dont 56 communes adhérentes au gaz)

● Fonctionnement du SEY - les assemblées



Membres du Comité								
Communes individuelles	Syndicats intercommunaux							
 46  46 40 communes 266 194 h	 1  1 SIVOM Montfort 13 communes 16 866 h	 11  9 SIVAMASA 85 communes 232 180 h	 11  11 SIDEYNE 13 communes 206 328 h	 11  11 SIERTECC 14 communes 230 459 h	 1  1 SIRE 7 communes 18 544 h	 1  1 CAPY 8 communes 7 228 h	 1  1 RAMBOUILLET TERRITOIRES 20 communes 19 642 h	
 19  19	 3  3	 30  30	 3  3	 1  1	 1  1	 1  1		

ANNEXES

LISTE DES EPCI ET DES COMMUNES ADHERENTES AU SEY AU 31 DECEMBRE 2015 (200 COMMUNES DONT 121 DE 2 000 HABITANTS ET MOINS)

Communes individuelles (40 communes – 259 641 habitants dont 18 communes de 2 000 habitants et moins) :

Achères, **Adainville**, **Antouillet**, Bailly, Beynes, Buc, **Châteaufort**, **Chavenay**, Les Clayes-sous-Bois, Coignières, **Condé-sur-Vesgre**, Feucherolles, **Galluis**, Gambais, Gargenville, **Grandchamp**, **Grosrouvre**, Jouars-Pontchartrain, **La Hauteville**, **Le Tartre-Gaudran**, Les Clayes-sous-Bois, **Les Mesnuls**, Limay, **Mareil-le-Guyon**, Maurepas, **Méré**, Montfort l'Amaury, Noisy-le-Roi, Plaisir, Poissy, Rambouillet, **Renemoulin**, Saint-Arnoult-en-Yvelines, **Saint-Germain-de-la-Grange**, Saint-Nom-la-Bretèche, **Thiverval-Grignon**, **Toussus-le Noble**, Vaux-sur-Seine, **Vicq**, Villepreux, Villiers-Saint-Frédéric.

SIVAMASA - Syndicat Intercommunal d'Electricité des Vallées de la Vaucouleurs de la Mauldre et de la Seine Aval (85 communes – 232 180 habitants dont 62 communes de 2 000 habitants et moins)

Andelu, Aubergenville, **Auffreville-Brasseuil**, **Aulnay-sur-Mauldre**, **Bazemont**, **Bennecourt**, **Blaru**, **Boinville-en-Mantois**, **Boinvilliers**, **Boissy-Mauvoisin**, Bonnières-sur-Seine, Bouafle, **Breuil-Bois-Robert**, **Bréval**, **Brueil-en-Vexin**, Buchelay, **Chapet**, **Chaufour-les-Bonnières**, **Courgent**, **Cravent**, **Dammartin-en-Serve**, **Drocourt**, Ecqueville, Epône, **Evecquemont**, **Favrieux**, **Flacourt**, Flins-sur-Seine, Follainville-Dennemont, **Fontenay-Mauvoisin**, **Fontenay-Saint-Père**, Freneuse, **Gaillon-sur-Montcient**, **Gommecourt**, **Goussonville**, **Guernes**,

Guerville, **Guitrancourt**, Hardricourt, **Hargeville**, **Herbeville**, Issou, **Jambville**, **Jeufosse**, **Jouy-Mauvoisin**, **Jumeauville**, Juziers, **La Falaise**, **La Villeneuve-en-Chevrie**, **Le Tertre-Saint-Denis**, Les Mureaux, **Limetz-Villezeul**, **Lommoye**, **Longnes**, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, **Mareil-sur-Mauldre**, Maule, **Ménerville**, **Méricourt**, Meulan, Mézières-sur-Seine, Mézy-sur-Seine, **Moisson**, **Mondreville**, **Montainville**, **Montchauvet**, **Mousseaux-sur-Seine**, **Mulcent**, **Neauphlette**, **Nézel**, **Oinville-sur-Montcient**, **Perdreauville**, Porcheville, **Port-Villezeul**, **Rolleboise**, **Rosay**, Rosny-sur-Seine, **Sailly**, **Saint-Illiers-la-Ville**, **Saint-Illiers-le-Bois**, **Saint-Martin-la-Garenne**, Septeuil, **Tessancourt-sur-Aubette**.

SIDEYNE - Syndicat Intercommunal d'Electricité des Yvelines Nord-Est (13 communes – 206 328 habitants)

Bougival, Chambourcy, Fourqueux, Houilles, Le Mesnil-le-Roi, Le Pecq, Le Port-Marly, L'Etang-la-Ville, Louveciennes, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Saint-Germain-en-Laye, Sartrouville.

SIERTECC - Syndicat Intercommunal d'Enfouissement des Réseaux Télécommunications et Electricité de la Région de Conflans et Cergy (14 communes – 230 459 habitants dont 1 commune de 2 000 habitants et moins)

Andrésy, Carrières-Sous-Poissy, Cergy-Pontoise, Chanteloup-les-Vignes, Conflans-Sainte-Honorine, Eragny-sur-Oise, Jouy-le-Moutier, Maurecourt, **Medan**, Neuville-sur-Oise, Triel-sur-Seine, Vauréal, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet.

CAPY - Contrée d'Ablis - Portes d'Yvelines (8 communes – 7 228 habitants dont 7 communes de 2 000 habitants et moins)

Ablis, **Allainville**, **Boinville-le-Gaillard**, **Orsonville**, **Paray-Douaume**, **Prunay-en-Yvelines**, **Saint-Martin-de-Bréthencourt**, **Sainte-Mesme**.

Rambouillet-Territoires (20 communes – 19 642 habitants dont 19 communes de 2 000 habitants et moins)

Bonnelles, Bullion, **Clairefontaine-en-Yvelines**, **Emancé**, **Gambaiseuil**, **Gazeran**, **Hermeray**, **La Boissière-Ecole**, **La Celle-les-Bordes**, **Longvilliers**, **Mittainville**, **Orcefontaine**, **Orphin**, **Poigny-la-Forêt**, **Ponthévrard**, **Raizeux**, **Rochefort-en-Yvelines**, Saint-Arnoult-en-Yvelines, **Saint-Hilarion**, **Sonchamp**, **Vieille-Eglise-en-Yvelines**.

SIRE - Syndicat d'Intégration des Réseaux dans l'Environnement de la Région de Villennes (7 communes – 18 544 habitants dont 4 communes de 2 000 habitants et moins)

Aigremont, **Cresprières**, **Davron**, **Les Alluets-le-Roi**, Morainvilliers, Orgeval, Villennes-sur-Seine.

SIVOM de la région de Montfort-l'Amaury (13 communes – 16 866 habitants dont 10 communes de 2 000 habitants et moins)

Auteuil-le-Roi, **Boissy-sans-Avoir**, Garancières, **Goupillières**, La Queue-lez-Yvelines, **Le Tremblay-sur-Mauldre**, **Marcq**, **Neauphle-le-Château**, **Neauphle-le-Vieux**, **Saint-Rémy-l'Honoré**, **Saulx-Marchais**, **Thoiry**, **Villiers-le-Mahieu**.

COMPOSITION DU BUREAU DU SEY EN 2015

Président
Laurent RICHARD

Premier vice-président
Alain GOURNAC

Deuxième vice-président
Roselle CROS

Autres vice-présidents :

Jean EVEILLARD, Bruno STARY, Monique POCCARD CHAPUIS, Jean-Claude ANNE, Jean-Pierre CHAUVIN, Isabelle LAGRAVIÈRE, Alain LOPPINET.

Assesseurs :

Jean-René CLAUSIER, Michel CARRIERE, Dominique FORTIN, Pierre-Marie MICHEL, Charles PRELOT, Jean-Pierre HARDY, Karim NOURINE, Benoît PETITPREZ, Pierre COMBLE, José LERMA, Jean-Luc AGNES, Georges DUTRUC-POUSSET, Gérard DORIMINI, Bernard MEYER.

Comité au 31/12/2015 - Compétence Électricité et Gaz

COMMUNES	ÉLECTRICITÉ		GAZ	
	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
ACHERES	Daniel GIRAUD	Jean-François DEMAREZ	Daniel GIRAUD	Jean-François DEMAREZ
ADAINVILLE	François-Frédéric OZOG	Nicole BOURGETEAU		
ANDRESY			Jean-Claude ANNE	Sylvain AUDEBERT
AUBERGENVILLE			Sylvia PADIOU	Pascal ANDRE
AUFFREVILLE-BRASSEUIL			Robert PIQUENET	Bruno GOUJON
AULNAY-SUR-MAULDRE			Jean-Pierre CHAUVIN	Serge FILLION
AUTOUILLET	Etienne BANCAL	Michel JAN		
BAILLY	Alain LOPPINET	Philippe MICHAUX	Alain LOPPINET	Philippe MICHAUX
BENNECOURT			Alain GRUYER	Anne-Sophie LEPINAY
BEYNES	Pierre COMBLE	Eric BORDESSOULES	Pierre COMBLE	Eric BORDESSOULES
BREVAL			Michel ABRAHAM	Jean-Pierre SIMENEL
BUC	Georges DUTRUC-ROSSET	Jean-Christophe HILAIRE		
BULLION			Albert COLLARD	Eric JACQ
CHAPET			Jean-Louis FRANCAERT	Didier TRAGIN
CHATEAUFORT	Bernard LERISSON	Danielle MARIOT	Bernard LERISSON	Danielle MARIOT
CHAVENAY	Jean-Claude ENJALRAN	Siegfried JAHN		
COIGNIERES	Jean DARTIGEAS	Catherine PONSARDIN		
CONDÉ-SUR-VESGRE	Marianne MONNIN	Olivier DAPPE		
COURGENT			Didier BOUQUET	Richard BESNARD
DAMMARTIN-EN-SERVE			Guy YVART	Jean-Claude ASTIER
EPONE			Guy MULLER	Jacques FASQUEL
FEUCHEROLLES	Jean-Baptiste MOIOLI	Thierry HAEGEL	Jean-Baptiste MOIOLI	Thierry HAEGEL
FLINS-SUR-SEINE			David GUYOT	Christophe SOLER
FRENEUSE			René CORNIERE	Jean-Michel PELLETIER
GAILLON-SUR-MONTCIENT			Gilbert VINTER	Jean-Luc GRIS
GALLUIS	Michel GOURLIN	Eric GAUDIN		
GAMBAIS	Claude CHASSAING	Daniel MAINGRE		
GARGENVILLE	Alexandre KARAA	Dylan CHAUMEAU	Alexandre KARAA	Dylan CHAUMEAU

COMMUNES	ÉLECTRICITÉ		GAZ	
	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
GOMMECOURT			Gérard SOLARO	Jacques GUERIN
GRANDCHAMP	Hervé RENAULD	Thomas GERAUDIE		
GROSROUVRE	Paul STOUDER	Yves LAMBERT		
GUERNES			Jacques BELILLE	Frédéric HEYBLOM
GUERVILLE			Michel HARDY	Thierry DUMONTEIL
GUISTRANCOURT			Marc PETIT	Chantal DECLAIR
HARDRICOURT			Nicolas DOFFE	Denis BACLE
ISSOU			Eric TRUCHET	Richard THEFANY
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Isabelle LAGRAVIERE	Jean-Pierre LUCE	Isabelle LAGRAVIERE	Jean-Pierre LUCE
LA HAUTEVILLE	Marie-Françoise JOUGLAIN	Marc COURTEAUD		
LE MESNIL-LE-ROI			Alain BOUTIGNY	Stéphane LEDOUX
LE PORT-MARLY			Dominique FORTIN	Patrick HERVOUET
LE TARTRE GAUDRAN	Fédéric DE LA RUE	Hélène BENAROYA		
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE			Jean-Jacques BILLOUE	Dominique PEYRARD
LES CLAYES SOUS BOIS	Françoise BEAULIEU	Jean-Jacques LE COQ	Françoise BEAULIEU	Jean-Jacques LE COQ
LES MESNULS	Christophe BRAILLARD	Francis DAZIN		
LES MUREAUX			Michel CARRIERE	Appollinaire TADIE-KAMGA
LIMAY	Gérard PROD'HOMME	Eric ROULOT		
LIMETZ-VILLEZ			Patrick AUGUSTIN	Antoine DELABOVE
LONGNES			Lionel BEAUMER	Christian PUPPINCK
MARC			Théo MOREAU	Frédéric JUHAS
MAREIL-LE-GUYON	Arnaud BELEY	Michel LOMMIS	Arnaud BELEY	Michel LOMMIS
MAREIL-MARLY			Bernard DUMORTIER	Christian DUSSERRE
MAREIL-SUR-MAULDRE			Michel GROH	Loïc JAUME
MAULE			Laurent RICHARD	Olivier LEPRETRE
MAUREPAS	François LIET	Myriam DEBUCQUOIS		
MERE	Michel RECOUSSINES	Simon COULOMBEL	Michel RECOUSSINES	Simon COULOMBEL
MEZY-SUR-SEINE			Monique POCCARD-CHAPUIS	Virginie PINTO

COMMUNES	ÉLECTRICITÉ		GAZ	
	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
MONTFORT-L'AMAURY	Fabrice SAUCHARD de LAVOREILLE	Patrick LEMAÎTRE	Fabrice SAUCHARD de LAVOREILLE	Patrick LEMAÎTRE
NEAUPHLE-LE-VIEUX			Jacki BOUCHET	Myriam GUGLIELMI
NEAUPHLETTE			Alain GARRIGOU	Renaud JAUNE
NEZEL			Thierry LABARTHE	Serge FALIU
NOISY-LE-ROI	Christophe VAN DER WERF	Marc TOURELLE	Christophe VAN DER WERF	Marc TOURELLE
ORGEVAL			Yannick TASSET	Guy DOUNIES
PLAISIR	Franz BUSSY Sandrine CARNEIRO Bernard MEYER	Bernard CARDEVIELLE Dominique MODESTE Henri-Pierre LERSTEAU	Franz BUSSY Sandrine CARNEIRO Bernard MEYER	Bernard CARDEVIELLE Dominique MODESTE Henri-Pierre LERSTEAU
POISSY	Sandrine DOS SANTOS Georges MONNIER Patrick MEUNIER	Karine CONTE Jean-Jacques NICOT Claude GRAPPE		
PORCHEVILLE			Guy BERTRAND	Michel LARCHEVEQUE
RAMBOUILLET	Michel LHEMERY Benoît PETITPREZ Augustin REY	Jean-Claude LEYMARIE Loïc LE MERCIER Jean-Marie PASQUES		
RENNEMOULIN	Laurent CLAVEL	Gérard HAMPEL	Laurent CLAVEL	Gérard HAMPEL
ROLLEBOISE			Maurice BOUDET	Claude BRUNET
ROSNY-SUR-SEINE			Yvan LETOURNEAU	Jean-Claude BERHAULT
ST-ARNOULT-EN-YVELINES	Joëlle GNEMMI	Joseph DEROFF	Joëlle GNEMMI	Joseph DEROFF
ST GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Yann DABY-SEESARAM	Jacques DELEPOULLE		
ST NOM-LA-BRETECHE	Gérard PARFAIT	Karel KURZWEIL		
TESSANCOURT-SUR-AUBETTE			Denis ROUARD	Béatrice LORENCE
THIVERVAL-GRIGNON	Daniel BOSSE	Liliane BAYANO		
TOUSSUS-LE-NOBLE	Delphine ANGLARD	Fabrice MAZIER	Delphine ANGLARD	Fabrice MAZIER
VAUX-SUR-SEINE	José LERMA	Michel LE GUILLEVIC	José LERMA	Michel LE GUILLEVIC
VICQ	Héraldo VILLEGAS	Jean-Pierre MAGNIER		
VILLEPREUX	Thierry DUNEZ	Danielle PREISSER		
VILLIERS SAINT FREDERIC	Georges KREBS	Gilbert GUILLOCHIN		

EPCI : Membres du Comité syndical au 31/12/2015



37

Délégués titulaires
électricité



35

Délégués suppléants
électricité

Comité au 31/12/2015

EPCI au 31/12/2015	ÉLECTRICITÉ	
	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
CAPY	Jean-Louis FLORES	Régine LIBAUDE
RAMBOUILLET TERRITOIRES	Patricia DARCQ	Benoît PETITPREZ
SIDEYNE	Jean-Luc AGNES Sébastien ALLAIRE Jean-René CLAUSIER Roselle CROS Gérard DORIMINI Dominique FORTIN Alain GOURNAC Jacques GRIMONT Vincent MEZURE Jean-Pierre QUEMARD André SAUDEMONT	Julien BOCQUET Jean-Guillaume DATIN Philippe DELARUE Catherine DILLARD Philippe DUGARD Alain ETCHART Patrick HERVOUET Laurence LAMBLIN Daniel LECUYER Stéphane LEDOUX Laurent STEVENIN
SIERTECC	Jean-Claude ANNE Jean-François BOUTOILLE Robert GUENOT Didier GUILLARD Jean-Pierre HARDY Karim NOURINE Charles PRELOT Gérard SCHIETTECATTE Bruno STARY Michel VITHE Daniel VIZIERES	Fadila AMMAD Sylvain AUDEBERT Patrick CASSARD Sébastien DRUART Florence FOURNIER Jean-Jacques HUSSON Régis LITZELLMANN Joël MANCEL Hervé MAURIN Frédéric PARENT Daniel WOTIN
SIRE	Olivier HARDOUIN	Raymond METZGER
SIVAMASA	Michel ABRAHAM Michel CARRIERE Philippe CHABANNE Jean EVEILLARD Michel GROH Yvan LETOURNEAU Eric MARTIN Philippe OZILLOU Monique POCCARD-CHAPUIS Gilles RAYMOND Laurent RICHARD	Guillaume BLANCHON Maurice BOUDET Jean-Marc BRIANT Jean-Pierre CHAUVIN Alain DURAND Jean-Louis FRANCCART Jacques GUERIN Bruno MORIN Denis ROUARD
SIVOM REGION MONTFORT	Pierre-Marie MICHEL	François MOUTOT

PROGRAMME DE TRAVAUX ARRÊTÉ

COMMUNES du SEY (hors SIDEYNE)	Montant programme SEY (€HT)
ACHERES rue René Albert	101 477
AUBERGENVILLE rue du 8 mai 1945	33 443
BOUAFLE rue des Pressoirs (n°1 au 18), rue Bout Malo	115 932
BULLION rue Chapelle Ste Anne (n° 9 au 236) Tranche Ferme et rue Haye de Rochefort (du 11 au 122) Tranche conditionnelle	113 606
BULLION Chemin de la Haye de Rochefort (Complément à la TC)	17 526
CERGY (SIERTECC) Vieille de Gency	78 413
CERGY (SIERTECC) rue de la Prairie	80 022
CRAVENT rue Magloire Douville (n°1 au 37)	Annulé
CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES chemin des Yvelines (n° 1 au 11)	53 819
CONFLANS-STE-HONORINE (SIERTECC) rue du Maréchal Foch entre le marché «Fonderie» et rue Carnot	33 577
CRESPIÈRES (SIRE) rue du piège	88 480
DAMMARTIN-EN-SERVE rue de la Vaucouleurs (n° 2 au 51))	260 472
ERAGNY (SIERTECC) rue de l'Oise	107 165
GAZERAN rue de Gaulle T1 & T 2	210 368
HAUTEVILLE (LA) Route de Grandchamp à l'angle route de l'Epinette	38 404
LE TERTRE-ST-DENIS rue de la Libération, rue de la Mairie, chemin de Paris et rue de la Côte Rouge	64 451
LES CLAYES-SOUS-BOIS rue Henri Prou (entre Jules Ferry et l'avenue Langlois)	159 685
LES CLAYES-SOUS-BOIS Avenue Pasteur (entre la rue Henri Prou et la rue de la Bretechelle)	60 265
LIMETZ VILLEZ Route des Vignes (n° 50 au 64 bis)	95 895
MAULE boulevard St Jacques (avec carrefour), côte du Cimetière (sans carrefour)	121 490
MENERVILLE rue de la Fontaine l'Alouette et rue du Bel Air	80 361
MERE rue Désiré le Prigent et rue des Dragons	87 973
NEAUPHLETTE rue des Prés de Launais (n° 1 au 9)	45 524
ORGEVAL (SIRE) rue de la Gare	74 305
ORPHIN rue du Château (du 1 au 7 et du 2 au 16) et impasse du Château (n° 1, 2 & 3)	46 558
PRUNAY-EN-YVELINES rue des Vignes et rue des Fossés	ANNULÉ
ROLLEBOISE route nationale (n° 2 au 14)	64 451
SAILLY rue des Bonnes Joies (n° 17 au 23) dit «les Maillancourts»	106 896

SAINT-MARTIN-LA- GARENNE chemin des Baillis (n° 75 au 149) et chemin du Port au Passeur (n° 50)	60 318
SAULX- ARCHAIS rue de la Mairie (n° 11 au 27) et angle rue de la Petite Mairie	42 495
SEPTEUIL rue de la Garenne	48 654
VAUREAL (SIERTECC) rue de l'ancienne Mairie et rue Neuve en partie haute	91 281
VAUREAL (SIERTECC) rue Neuve en partie basse et ruelle Neuve	53 180
TOTAL SEY (hors SIDEYNE)	2 636 488 €

COMMUNES du SIDEYNE	Montant programme SEY (€HT)
BOUGIVAL rue Kellner (n° 1 au 62) et rue Mouchet (n°1 au 7)	130 283
LE MESNIL-LE-ROI rue Pasteur	33 810
LE MESNIL-LE-ROI avenue des Marronniers	43 171
LE PECQ rue du Vieux Chemin de Marly	77 536
LE PECQ avenue Pierre et Marie Curie (tranche 1)	153 002
LE PORT-MARLY rue de Bellevue (n° 1 au 37)	ANNULÉ
TOTAL SIDEYNE	437 802 €

REPORT 2014 SUR LE PROGRAMME 2015

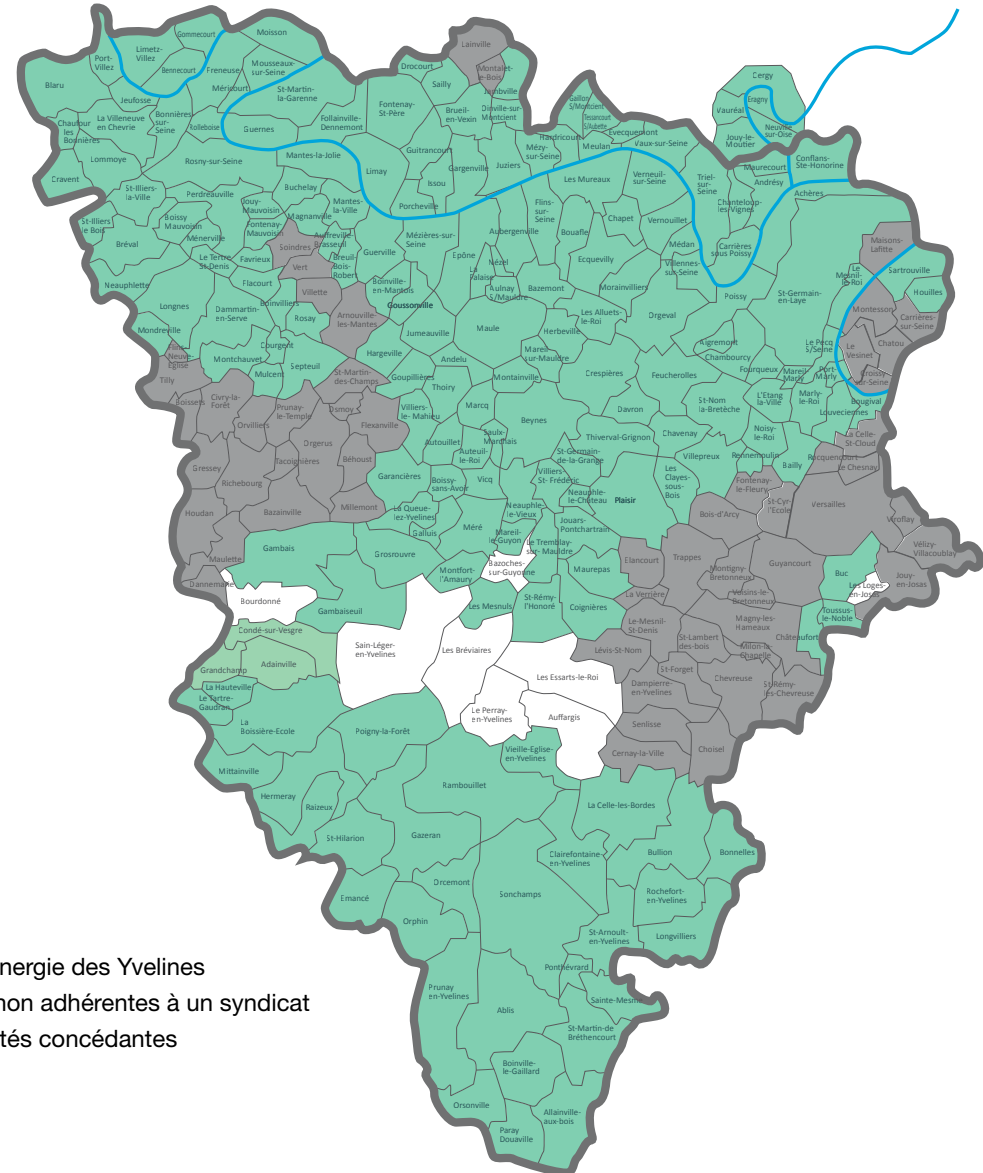
COMMUNES du SEY (hors SIDEYNE)	Montant programme SEY (€HT) Délibération du 09 juin 2016
EMANCE rue du Haut Martin (2ème partie : n° 14 au 38), rue des Mousseaux (n° 1 au 5) et chemin du Moulin (n° 1 au 2)	173 417
GOUSSONVILLE/MEZIERES rue des Murets et chemin de la Plaine	46 010
ISSOU rue du Caucriaumont, rue du Bel Air et rue de la Côte	126 463
MARCQ sente des Jardins et rue des Champs	45 258
RAMBOUILLET rue Madame de Maintenon	320 000
SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES rue des Gâtines	47 448
SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE rue Corneille, rue Molière, rue Racine	78 818
TOTAL	837 414 €

TOTAL HORS SIDEYNE + SIDEYNE

3 074 290 €

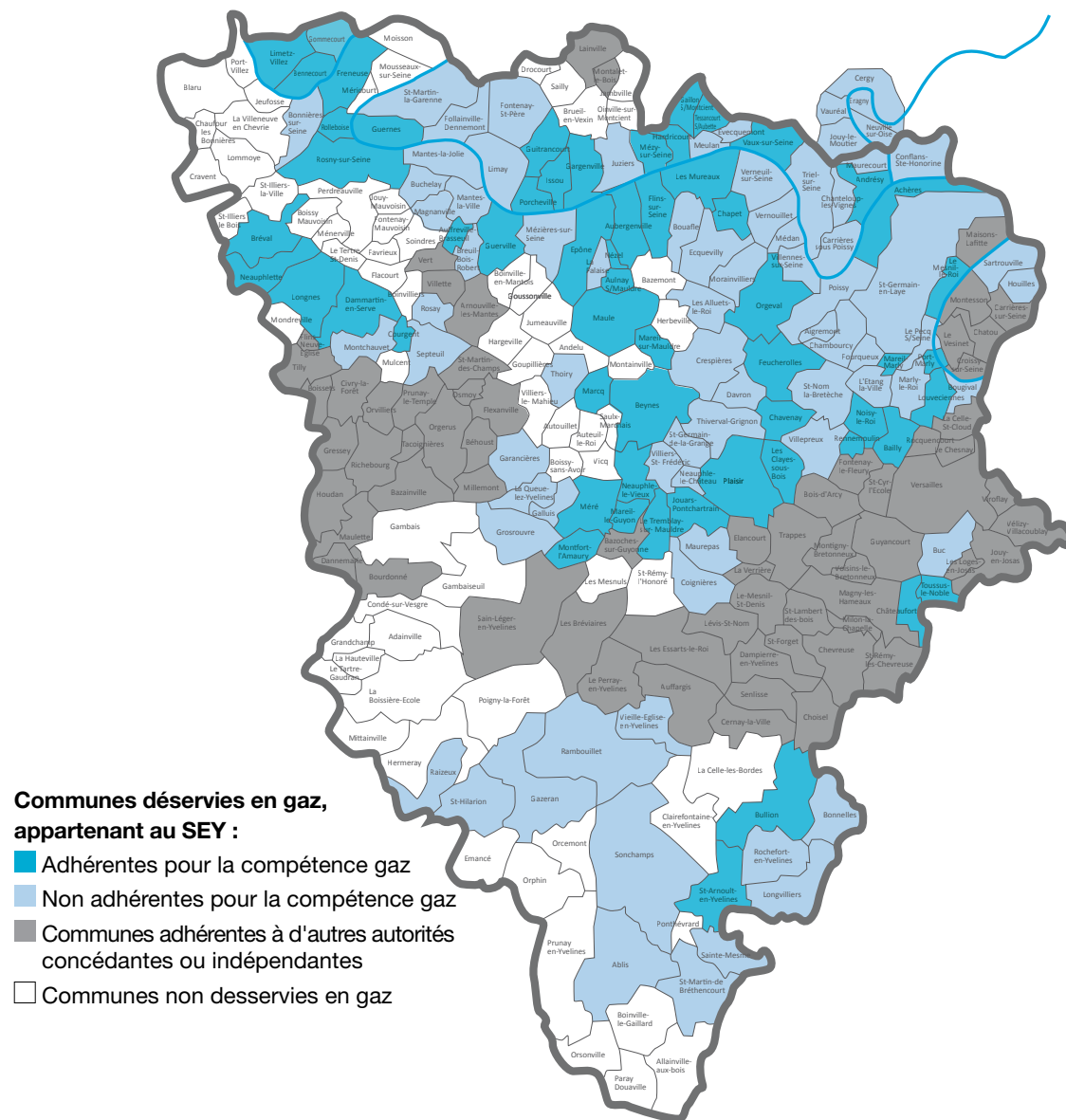
CARTE DES COLLECTIVITÉS DU SEY

● Compétence électricité



- Syndicat d'Énergie des Yvelines
- Communes non adhérentes à un syndicat
- Autres autorités concédantes

● Compétence gaz



Retrouvez sur notre site internet
l'espace dédié à nos adhérents...

... et retrouvez votre patrimoine
grâce à notre **carte interactive**.



Nos ambitions

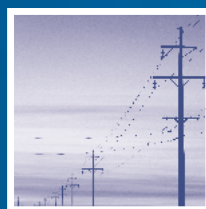
Garantir le meilleur service public
de distribution d'électricité et de gaz

Garantir la **qualité de nos prestations**

Être un vecteur de communication

Rechercher l'**amélioration des services**

Aider au mieux les collectivités locales



L'énergie au cœur de nos activités

sey78

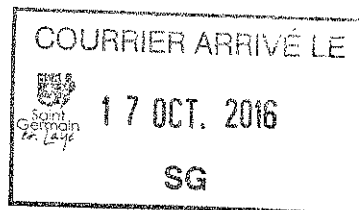
SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES

Espace « La Bonde » 6, rue des Artisans
78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN
Tél : 01 30 68 64 10

e-mail : accueil@sey78.fr site : www.sey78.fr

DEPARTEMENT
des
YVELINES

ARRONDISSEMENT
de
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE



REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
D'ASSAINISSEMENT
DE LA

BOUCLE DE LA SEINE

Autorisé par Arrêté Préfectoral du 14 août 1952

Siège social : Mairie du Vésinet

Le Président du Syndicat

A

Mesdames & Messieurs les Maires des
Communes membres

Objet : Rapport d'activité 2015

Je vous prie de trouver ci-joint le rapport correspondant au Syndicat dont vous êtes membres.

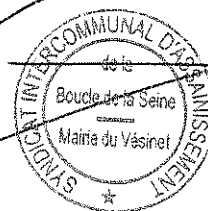
Le Compte Administratif de l'exercice 2015 vous ayant déjà été transmis dans sa totalité, seul le résultat d'exécution est joint à ce document.

De même, dans le cadre du rapport annuel sur le prix et la qualité des services (loi n°95-101 du 2 février 1995 et décret n°95-635 du 6 mai 1995), établi par le fermier et dont vous avez eu communication, l'ensemble des données techniques et des indicateurs financiers vous ont été soumis préalablement.

Je reste à votre disposition pour toute autre précision dont vous pourriez avoir besoin.

Le Président,


Abel VINTRAUD



27 Septembre 2016

Rapport d'activité 2015 du SIABS

Pour satisfaire au décret 95-635 du 6 mai 1995, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son Assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

Il est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Les indicateurs techniques et financiers qui figurent dans ce rapport sont définis par les annexes 1 et 2 du décret.

Pour satisfaire aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires des communes membres ? un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce présent rapport porte sur ces deux obligations. Ces informations sont transmises à chaque commune.

Elles devront être présentées au Conseil Municipal et faire l'objet d'une délibération qui sera affichée aux panneaux habituels.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine

I – Communes membres :

Le syndicat était composé de 14 communes au 31 décembre 2015 :

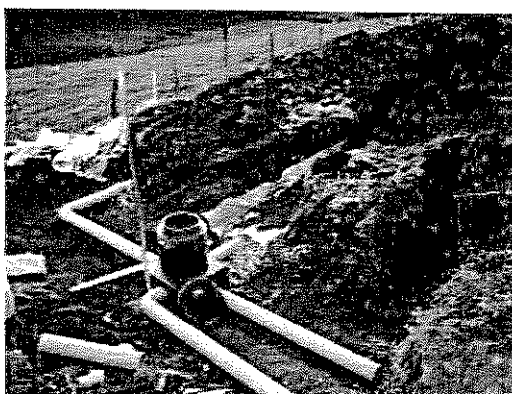
- Le Vésinet
- Le Pecq
- Chatou
- Montesson
- Croissy sur Seine
- Saint Germain en Laye
- Fourqueux
- Bougival
- La Celle Saint Cloud
- Louveciennes
- Marly le Roi
- Le Port Marly
- L'Etang la Ville
- Vaucresson (Convention)

II – Vocation du Syndicat

- L'exécution, l'entretien et le fonctionnement des collecteurs d'eaux usées et pluviales dites de la « Boucle de la Seine » ainsi que leurs ouvrages annexes, chambres de dessablement, déversoir d'orage, poste de refoulement, de relevage, destinés à conduire à l'émissaire « Sèvres-Achère-1^{ère} urgence » les eaux usées, diluées ou non, à provenir de tout ou partie des territoires des communes membres.
- L'exécution, l'entretien et le fonctionnement des ouvrages intercommunaux d'assainissement construits ou à intégrer ou à réaliser qui concernent tout ou partie des communes membres et nécessaires à la mission d'assainissement du Syndicat.

III – Inventaire du patrimoine

- Répartition du linéaire de canalisation par type :

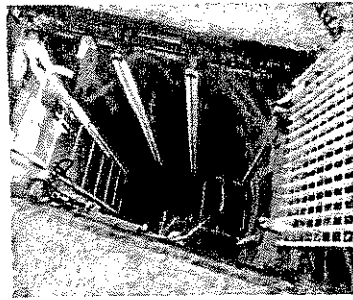


Désignation	2015
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales, hors refoulement	8 823 mètres
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées, hors refoulement	21 200 mètres
Linéaire de réseau unitaire, hors refoulement	17 mètres
Linéaire de refoulement	702 mètres
Linéaire total	30 741 mètres

- Accessoires de réseau :

Désignation	2015
Grilles	25
Avaloirs	101
Déversoirs d'orage	14
Chambres à sable	4

- Installations de relevage



Désignation	2015
CHATOU	2 postes de relevage
CROISSY SUR SEINE	1 poste de relevage 2 postes anti-crue
LE PECQ	2 postes de relevage 2 postes anti-crue
LE VESINET	1 poste de relevage
MONTESSON	1 poste de relevage

IV – Les travaux 2015 effectués par notre fermier

- Rappel du contrat d'affermage avec SUEZ

Désignation	Date d'effet	Date de fin
Contrat	01/04/2010	31/03/2018
Avenant n°01	21/05/2012	31/03/2018
Avenant n°02	23/11/2015	31/03/2018
Avenant n°03*	01/02/2016	31/03/2018

(*)voir ci-après

- Travaux sur réseaux

- 4 interventions d'urgence ont eu lieu en 2015 suite à des obstructions de canalisation (3) ou d'ouvrages d'assainissement public (1)
- 2462 mètres de réseaux ont fait l'objet d'un curage
- 20 enquêtes de raccordement ont été réalisées
- 92 avaloirs ont fait l'objet d'un pompage
- 4 chambres à sable ont été pompées
- Maintenance et exploitation des données des points d'auto surveillance réglementaire des réseaux
- Réalisation de 3 réparations de fontes de voirie, de canalisations ou de branchement

Au total : pompage et envoi en centre de traitement de 43.3 tonnes de déchets sableux



- Travaux sur postes

- 3 renouvellements de pompes
- Renouvellement de vannes et clapets sur 2 postes
- Renouvellement d'un onduleur sur 1 poste
- Renouvellement d'un automate sur 1 poste
- Renouvellement d'une canalisation de refoulement sur 1 poste

Au total : pompage et envoi en centre de traitement de 57.6 tonnes de déchets sableux et graisseux

- Travaux réalisés par le SIABS en 2015

- Instrumentation du Déversoir d'Orage au Vésinet

- Travaux envisagés par le SIABS en 2016

- Lancement de la mise à jour du Schéma d'Assainissement couvrant la totalité du réseau du SIABS suite à l'intégration du réseau intercommunal de l'ex Communauté de Communes des Coteaux de Seine
- Mise en place d'un BY-PASS sur la chambre à sable Mouchez à CHATOU
- Intégration au SIABS du réseau intercommunal des villes de Bougival, La Celle Saint Cloud et Louveciennes d'où l'avenant n°03 mentionné ci-avant (*).

V – Statistiques Clients

	2014 (rappel)	2015
Abonnés assainissement	32310	31858
Volumes assujettis (m3)	10 039 097	10 078 355

VI – Activité administrative du Syndicat

Réunions du Comité Syndical :

- Le 20 janvier 2015
- Le 3 mars 2015
- Le 16 juin 2015
- Le 3 novembre 2015

Conventions :

Signature, suite à l'arrêté des préfets des Hauts de Seine et des Yvelines, d'une convention avec la Communauté d'Agglomération Cœur de Seine concernant 80 m de réseau de la ville de Vaucresson déversant dans le réseau du SIABS.

Yvelines
Hauts de Seine
Communauté d'Agglomération Cœur de Seine
Syndicat Intercommunal d'Assainissement
Bougie

VII - Vie financière du Syndicat : Compte Administratif 2015

Section d'exploitation :

Dépenses d'exploitation	781 352,02 €
Recettes d'exploitation	932 653,82 €
Résultat de l'exercice (solde à l'exécution)	+ 151 301,80 €
Résultat antérieur reporté (R002 du Budget primitif 2015)	+ 260 966,94 €
Excédent d'exploitation de clôture de l'exercice 2015	+ 412 268,74 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement	432 061,81 €
Recettes d'investissement	643 635,77 €
Résultat de l'exercice (solde à l'exécution)	+ 211 573,96 €
Résultat antérieur reporté (D001 du Budget primitif 2015)	- 62 228,87 €
Excédent d'investissement de clôture de l'exercice 2015	185 345,09€
Solde des reports 2015	- 36 000,00 €

Le compte administratif 2015 présente le résultat de clôture comme suit :

Section d'investissement (hors reports) :	+ 185 345,09 €
Section d'exploitation :	+ 412 268,74 €
<u>Reports :</u>	36 000,00 € (en recette)

La dette

L'état de la dette figure en annexe IV du compte administratif.

Il est souligné que les emprunts pouvant être contractés sont limités aux emprunts codifiés « 1A » par la « charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales » dite « charte Gissler ».

Aucun emprunt toxique ne figure au tableau de la dette.

VIII - Participation des communes

La participation des Communes aux frais de fonctionnement du Syndicat pour l'exercice 2015 a été fixée à 0,80 € par habitant, soit une augmentation de 1,27 % par rapport à 2014 (0,79 €).

La surtaxe syndicale est passée à 0,0402 € par m³ d'eau pour l'ensemble des communes, soit une augmentation de 1% par rapport à 2014 (0,0398 € par m³ d'eau).

La surtaxe supplémentaire reste inchangée par rapport à l'année 2014 pour les communes suivantes :

- Chatou	0,0494 euros / m ³
- Croissy-sur-Seine	0,0439 euros / m ³
- Le Pecq	0,0279 euros / m ³
- Le Vésinet	0,0637 euros / m ³
- Montesson	0,2346 euros / m ³

IX - Gestion

Les effectifs travaillant pour le SIABS en 2015 sont :

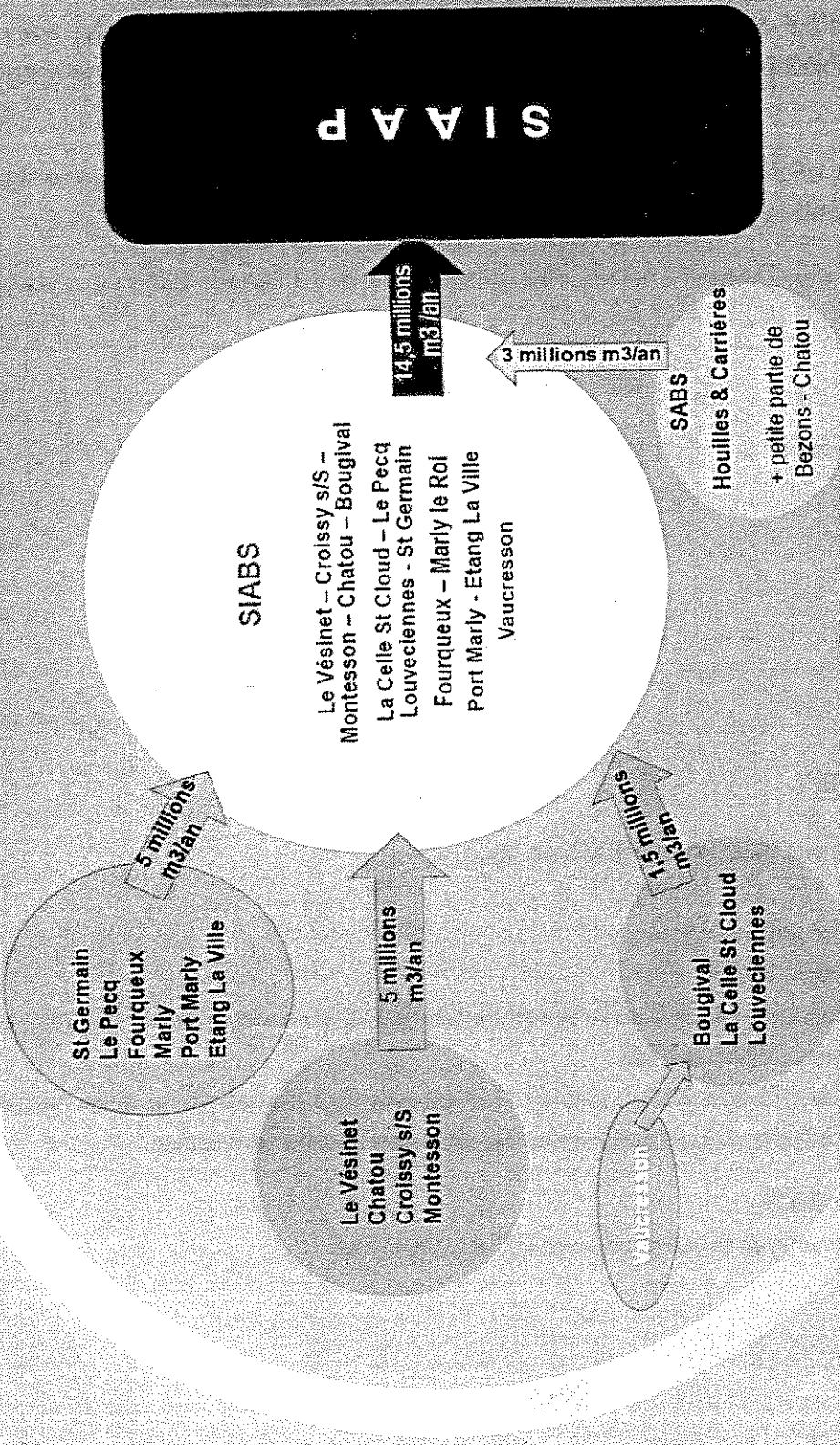
Inchangés par rapport à 2014 :

- un DGS à temps partiel,
- un ingénieur non-titulaire dont le temps de travail est partagé par moitié avec un syndicat d'assainissement voisin, le SABS,
- l'assistance des services de la mairie du Vésinet pour la comptabilité et le secrétariat sur la base d'un forfait d'heures supplémentaires versé aux agents concernés.

Depuis janvier 2015 :

- la paie est gérée par convention avec le CIG à Versailles.

LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT DU SIABS



12/2014

<http://www.siabs.sitew.org/#ACCUEIL.A>